



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DECEMBRE 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois,  
Le 13 décembre à 19h30,  
Le conseil municipal de la commune de CUSSAC-FORT-MEDOC,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
A la salle Philippe MADRELLE, sous la présidence de Dominique FEDIEU, Maire,

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 décembre 2023**

Secrétaire de séance : Alain GUICHOUX

Auxiliaire de séance : Anaïs GAIDOT

	NOM	PRESENT	EXCUSE	PROCURATION à	ABSENT
1	Dominique FEDIEU	*			
2	Alain GUICHOUX	*			
3	Marie-Christine SEGUIN	*			
4	Alain BLANCHARD	*			
5	Mireille JUNCK		*	Claudie DUSSOUCHAUD	
6	Stéphane LE BOT	*			
7	Claudie DUSSOUCHAUD	*			
8	Thierry LARTIGUE	*			
9	Joëlle ARAGON		*	Thierry LARTIGUE	
10	Denis BEAUGER	*			
11	Isabelle BOIS	*			
12	Katia PATARIN		*	Dominique FEDIEU	
13	Aurélien DEBROSSE	<i>A partir de la délibération n°2023-078</i>			<i>Jusqu'à la délibération n°2023-077</i>
14	Coralie HAMON GILLET	*			
15	Jean-Claude MARTIN		*	Jean-Michel GARRETA	
16	Sofia FERREIRA-NEVES	*			
17	Mokhtar TADUI	*			
18	Vanessa LARENIE				*
19	Jean-Michel GARRETA	*			

**ORDRE DU JOUR**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023**

**2023-074** : BUDGET PRINCIPAL-DECISION MODIFICATIVE N°3

**2023-075** : BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DECISION MODIFICATIVE N°1

**2023-076** : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES ET CREANCES ETEINTES

**2023-077** : RH-CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCE

**2023-078** : ACQUISITION DES PARCELLES N° ZX 133, ZX 135 ET ZX 138

**2023-079** : LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - APPROBATION

\*\*\*\*\*

A 19h30, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseillers. **Treize (13)** membres du Conseil Municipal sont alors présents. **Quatre (4)** sont excusés : Madame Mireille JUNCK qui a donné procuration à Madame Claudie DUSSOUCHAUD, Madame Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Monsieur Thierry LARTIGUE, Madame Katia PATARIN qui a donné procuration à Monsieur Dominique FEDIEU, Monsieur Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Monsieur Jean-Michel GARRETA. **Deux (2)** sont absents : Monsieur Aurélien DEBROSSE et Madame Vanessa LARENIE.

Le quorum étant atteint, la validité de la séance est proclamée.

\*\*\*\*\*

Après appel à candidature, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter pour désigner le secrétaire de séance. **Monsieur Alain GUICHOUX**, seul candidat, est désigné **secrétaire de séance à l'UNANIMITE**.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023. Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE, le **Conseil Municipal** adopte le **procès-verbal de la séance du 15 novembre 2023**.

\*\*\*\*\*

**2023-074**  
**BUDGET PRINCIPAL-DECISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur une troisième décision modificative concernant le budget principal. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN explique qu'il convient de prendre en compte, à la fois pour les dépenses et les recettes, les variations des crédits, en investissement et en fonctionnement. Elle présente ces variations de crédits.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote. Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat. La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2023-021 en date du 12 avril 2023, portant Budget Primitif Principal 2023,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2023-043 en date du 5 juillet 2023, portant décision modificative n°1 du budget principal ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2023-066 en date du 15 novembre 2023, portant décision modificative n°2 du budget principal ;

**Considérant** qu'il convient de prendre en compte, à la fois pour les dépenses et les recettes, les variations des crédits, en investissement et en fonctionnement,

**Entendu** l'exposé de Madame la 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré, par **14 VOIX POUR** dont 3 par procuration (Mireille JUNCK qui a donné procuration à Claudie DUSSOUCHAUD, Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Thierry LARTIGUE et Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) **2 VOIX CONTRE** dont 1 par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Jean-Michel GARRETA) et **1 ABSTENTION** (Mokhtar TADUI) :

1. **DECIDE** d'apporter les modifications suivantes sur le Budget Principal :

**BUDGET PRINCIPAL**

**DECISION MODIFICATIVE n°3**

**COMPTES DEPENSES**

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	014	7392221	/	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	2 508.00 €
D	F	65	6541	/	Créances admises en non-valeur	382.50 €
D	F	66	6618	/	Intérêts des autres dettes	468.13 €
D	F	012	6413	/	Personnel non titulaire	1 209.55 €
<b>COMPTE DEPENSES-TOTAL FONCTIONNEMENT</b>						<b>4 568.18 €</b>
D	I	/	/	/	/	/
<b>COMPTE DEPENSES-TOTAL INVESTISSEMENT</b>						<b>/</b>

**COMPTES RECETTES**

Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	F	013	6419	/	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 568.18 €
<b>COMPTE RECETTES-TOTAL FONCTIONNEMENT</b>						<b>4 568.18 €</b>
R	I	/	/	/	/	/
<b>COMPTE RECETTES-TOTAL INVESTISSEMENT</b>						<b>/</b>

- AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.
- INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2023-074 comme suit :

**Pour : 14 (dont 3 procurations)**

**Contre : 2 (dont 1 procuration)**

**Abstention : 1**

\*\*\*\*\*

**2023-075**

**BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC-DECISION MODIFICATIVE N°1**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur une première décision modificative concernant le budget annexe du Fort Médoc. Il invite Madame Marie-Christine SEGUIN, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats.

Madame Marie-Christine SEGUIN explique qu'il convient de prendre en compte, à la fois pour les dépenses et les recettes, les variations des crédits, en investissement et en fonctionnement. Elle présente ces variations de crédits.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote. Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2023-024 en date du 12 avril 2022, portant Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2023,

**Considérant** que depuis l'adoption du Budget Primitif Annexe du Fort Médoc 2023, il convient de prendre en compte, à la fois pour les dépenses et les recettes, les variations des crédits, en investissement et en fonctionnement,

**Entendu** l'exposé de Madame la 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré, par **14 VOIX POUR** dont 3 par procuration (Mireille JUNCK qui a donné procuration à Claudie DUSSOCHAUD, Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Thierry LARTIGUE et Katia PATARIN qui a donné procuration à Dominique FEDIEU) **2 VOIX CONTRE** dont 1 par procuration (Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Jean-Michel GARRETA) et **1 ABSTENTION** (Mokhtar TAQUI) :

1. **DECIDE** d'apporter les modifications suivantes sur le Budget Annexe du Fort Médoc :

BUDGET ANNEXE DU FORT MEDOC						
DECISION MODIFICATIVE n°1						
COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	F	011	61521	/	Bâtiments publics	3 950.00 €
D	F	023	023	/	Virement à la section d'investissement	10 984.24 €
D	F	66	66111	/	Intérêts réglés à l'échéance	65.76 €
<b>COMPTE DEPENSES-TOTAL FONCTIONNEMENT</b>						<b>15 000.00 €</b>
D	I	16	1641	DPFI	Emprunts en euro	-65.76 €
D	I	20	2031	10016	Frais d'études	11 050.00 €
<b>COMPTE DEPENSES-TOTAL INVESTISSEMENT</b>						<b>10 984.24 €</b>
COMPTES RECETTES						
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
R	F	75	752	/	Revenus des immeubles non affectés à des activités	15 000.00 €
<b>COMPTE RECETTES-TOTAL FONCTIONNEMENT</b>						<b>15 000.00 €</b>
R	I	021	021	/	Virement de la section d'exploitation	10 984.24 €
<b>COMPTE RECETTES-TOTAL INVESTISSEMENT</b>						<b>10 984.24 €</b>

2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.
3. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2023-075 comme suit :

**Pour : 14 (dont 3 procurations)**

**Contre : 2 (dont 1 procuration)**

**Abstention : 1**

\*\*\*\*\*

**2023-076**

**ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES ET CREANCES ETEINTES**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur la question des créances irrécouvrables et des créances éteintes, afin s'agissant des premières de procéder aux admissions en non-valeur et s'agissant des secondes de les constater. Il invite Madame Marie Christine SEGUIN, 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Marie Christine SEGUIN procède à la lecture du projet de délibération et à l'exposition du dossier soumis à délibération.

Monsieur Mokhtar TAQUI demandant d'où proviennent les impayés, si cela concerne la cantine et si les personnes concernées bénéficient toujours de ce service, Monsieur le Maire lui répond que les factures concernées datant de 2018 à 2021 il est possible que les personnes concernées soient encore sur la commune. Monsieur le Maire indique que la mise en place de la cantine à 1,00 € datant du 1<sup>er</sup> janvier 2020, il est possible qu'il y ait moins de retard de paiement depuis cette date et qu'il vérifiera ce point. Monsieur le Maire précise qu'avant la mise en place de la cantine à 1,00 €, le coût du repas était de 2,75 € pour tous quels que soient les revenus des ménages et que désormais les tarifs varient entre 0,80 € et 2,75 € le repas. Monsieur Jean-Michel GARRETA demandant si ces impayés concernent toujours les mêmes personnes, Monsieur le Maire lui répond qu'ils n'ont pas connaissance des détails et que cette liste est transmise par le percepteur à la demande de la commune. Marie-Christine SEGUIN précise que les écritures concernées par cette délibération ont été recommandées par la chambre régionale des comptes et que l'admission des créances irrécouvrables en non-valeur ne signifie pas que cela est définitif puisque des familles peuvent toujours régler ces dettes.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote. Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat, La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.



**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu l'instruction budgétaire et comptable M57**

**Considérant** les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public, c'est-à-dire les créances communales pour lesquelles les procédures de recouvrement engagées n'ont pu aboutir,

**Considérant** les états des créances éteintes dressés par le comptable public, c'est-à-dire les créances communales pour lesquelles une décision juridique extérieure a prononcé l'irrécouvrabilité, qui s'impose alors à la collectivité créancière,

**Considérant** que s'agissant des créances irrécouvrables, il convient de procéder aux admissions en non valeurs,

**Considérant** que s'agissant des créances éteintes, il convient qu'elles soient constatées par l'assemblée délibérante,

**Considérant** que préalablement ont été constituées les provisions budgétaires nécessaires à cet effet, aux comptes 6541 et 6542 du Budget Principal,

**Entendu** l'exposé de Madame la 2<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

**1. ADMETTE** en non-valeur les créances communales irrécouvrables dont le détail figure ci-dessous :

EXERCICE	REFERENCE	MONTANT	IMPUTATION	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2015	T-217	62.50€	6541	Poursuite sans effet
2015	T-112	27.51€	6541	Poursuite sans effet
2020	T-384	571.68€	6541	PV perquisition et demande renseignement négatif
2017	T-353	148.20€	6541	PV perquisition et demande renseignement négatif/Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-611	108.65€	6541	PV perquisition et demande renseignement négatif/Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-130	92.75€	6541	PV perquisition et demande renseignement négatif/Combinaison infructueuse d'actes
2018	T-244	66.25€	6541	PV perquisition et demande renseignement négatif/Combinaison infructueuse d'actes
2017	T-22	11.27€	6541	RAR inférieur seuil poursuite/certificat irrécouvrabilité
2018	T-459	35.75€	6541	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-448	53.45€	6541	Certificat irrécouvrabilité
2017	T-307	23.95€	6541	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-319	17.50€	6541	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-380	35.70€	6541	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-71	24.75€	6541	RAR inférieur seuil poursuite
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>1279.91€</b>		

**2. CONSTATE** les charges budgétaires définitives constituées par les créances éteintes dont le détail figure ci-dessous :

EXERCICE	REFERENCE	MONTANT	IMPUTATION	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION
2018	T-299	7.71€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-300	8.19	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-436	60.00	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-477	77.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2018	T-478	77.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-51	77.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-52	74.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-137	60.50	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-138	60.50	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-229	66.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-230	63.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-300	41.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-301	41.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette

2019	T-403	44.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-404	49.50€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-533	46.75€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-534	44.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-18	27.50€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-19	22.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-127	30.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-128	35.75€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-191	30.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-192	30.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-263	19.20€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-264	19.20€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-333	16.80€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-334	16.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-18	20.80€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-19	21.60€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-219	62.25€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-291	35.75€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-393	46.75€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2019	T-526	41.25	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-12	33.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-120	33.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-183	27.50€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-256	16.80€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2020	T-330	15.20€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-15	20.00€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-86	16.80€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
2021	T-233	34.20€	6542	Surendettement et décision effacement de dette
<b>TOTAL BUDGET PRINCIPAL</b>		<b>1570.25€</b>		

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.
4. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2023-076 comme suit :

**Pour : 17 (dont 4 procurations)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

\*\*\*\*\*

**2023-077**

**RH - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT D'AGENT D'ENTRETIEN DANS LE CADRE DU DISPOSITIF PARCOURS EMPLOI COMPETENCE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur la création d'un emploi non permanent d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence (PEC). Il procède à la présentation de la délibération et à l'introduction des débats.

Monsieur Jean-Michel GARRETA indique qu'il avait demandé qu'on lui transmette la liste des emplois de la commune mais que cela n'a pas été fait. Monsieur le Maire lui répond que ce sera effectué avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote.

Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Considérant** que le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi ;

**Considérant** que la mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail ;

**Considérant** que ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50% ;

**Considérant** que les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé et que ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi ;

**Considérant** que l'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, Cap emploi, Mission locale) ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **DECIDE** de créer un poste d'agent technique à compter du 14 décembre 2023 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».
2. **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée initiale de 12 mois avec possibilité de renouvellement dans la limite de 24 mois après renouvellement de la convention.
3. **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 30 heures par semaine (20 heures minimum sauf cas particuliers).
4. **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
5. **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.
6. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2023-077 comme suit :

**Pour : 17 (dont 4 procurations)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

\*\*\*\*\*

**2023-078**

**ACQUISITION DES PARCELLES N° ZX 133, ZX 135 ET ZX 138**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte sur l'acquisition des parcelles n° ZX 133, ZX 135 et ZX 138. Il invite Monsieur Alain GUICHOUX, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à présenter la délibération et à introduire les débats. Madame Alain GUICHOUX présente la délibération en indiquant que l'assainissement collectif est intégré et pris en charge par la Communauté de commune et qu'il existe actuellement des problématiques de circulation, de stationnement et de voisinage que cette acquisition permettra de résoudre. Monsieur le Maire précise que la commune peut se porter acquéreur de ces parcelles uniquement car l'ensemble des propriétaires ont manifesté leur accord, condition nécessaire.

A 19h49, Aurélien DEBROSSE entre en séance. **Quatorze (14)** membres du Conseil Municipal sont alors présents. **Quatre (4)** sont excusés : Madame Mireille JUNCK qui a donné procuration à Madame Claudie DUSSOUCHAUD, Madame Joëlle ARAGON qui a donné procuration à Monsieur Thierry LARTIGUE, Madame Katia PATARIN qui a donné procuration à Monsieur Dominique FEDIEU, Monsieur Jean-Claude MARTIN qui a donné procuration à Monsieur Jean-Michel GARRETA. **Un (1)** est absent : Madame Vanessa LARENIE.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2241-1

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques notamment en ses articles L.1111-1 et L.1212-1 ;

**Considérant** que les discussions établies avec les propriétaires des parcelles cadastrées section ZX n°133, n°135 et n°138 d'une superficie respective de 58m<sup>2</sup>, 92 m<sup>2</sup> et 97 m<sup>2</sup> soit une superficie totale de 247m<sup>2</sup>, ont permis de trouver un accord pour l'acquisition à l'amiable desdites parcelles par la commune à l'euro symbolique et qu'une telle opération a fait l'objet d'une inscription au Budget Principal de la Commune,

**Considérant** que ces parcelles constituent un chemin d'accès à plusieurs habitations existantes et à de potentielles futures habitations au regard du classement en zone UB du secteur et que la maîtrise foncière de ce dernier est indispensable à la sécurisation de l'accès, des espaces de circulation et de l'aire de stationnement aux abords ;

**Considérant** que ces parcelles ont vocation à intégrer le domaine privé de la commune ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** l'acquisition à l'amiable par la commune des parcelles cadastrées section ZX n°133, n°135 et n°138, d'une surface de 247m<sup>2</sup> à l'euro symbolique.
2. **DIT** que seront à la charge de l'acquéreur les frais d'établissement de l'acte notarié.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cet effet, y compris l'acte authentique notarié.
4. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*Le Conseil Municipal **APPROUVE** la délibération N°2023-078 comme suit :*

**Pour : 18 (dont 4 procurations)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

\*\*\*\*\*

**2023-079**

**LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE - APPROBATION**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la présente délibération porte l'approbation de la convention territoriale globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027. Il procède à la présentation de la délibération et à l'introduction des débats.

Monsieur Jean-Michel GARRETA demandant si le plan d'action impliquera l'école et exposant le projet qu'il a mené avec le foot sur une autre commune, Monsieur le Maire lui répond que c'est effectivement possible et qu'il fera part de cette expérience à Madame Katia PATARIN.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils souhaitent obtenir des explications complémentaires avant le vote,

Après que Monsieur le Maire n'ait constaté qu'aucune remarque complémentaire n'était proposée au débat,

La proposition de Monsieur le Maire est mise aux voix.

**Le Conseil Municipal,**

**Considérant** que la réforme des collectivités territoriales impulsée en 2010 a induit un partage des compétences entre EPCI et communes et qu'en conséquence, la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) fait évoluer ses modalités de conventionnement avec les collectivités territoriales, pour s'adapter au fractionnement des compétences, avec une volonté renforcée de lisibilité et d'efficacité de son intervention globale pour les familles ;

**Considérant** que l'objectif est de sortir d'une pratique par dispositifs devenue illisible étant donné sa complexité (exemple du Contrat Enfance Jeunesse - CEJ) pour tendre vers un véritable projet global de l'accompagnement des familles à un niveau supra communal, considéré pérenne (EPCI), en impulsant, en accompagnant et en soutenant un projet de politique sociale concerté adapté aux besoins de la population et notamment les plus fragilisés et que celui-ci est ensuite décliné par territoire de compétences composant l'EPCI, suivant les spécificités de chacun ;

**Considérant** que la Convention Territoriale Globale (CTG) est la formalisation de cet engagement conjoint sur l'ensemble des thématiques retenues telles que la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap et que celle-ci est signée sur une période de 4 ou 5 ans ;



**Considérant** que conjointement, la CNAF impulse la refonte des prestations, qui entraîne la fin des CEJ, dans le but de rendre lisible l'investissement de l'institution sur les territoires, de garantir l'équité d'accompagnement des gestionnaires d'un même territoire de compétences et de simplifier les modalités de versements des prestations qui seront directement adressées aux gestionnaires des établissements d'accueil, sur les collectivités composant l'EPCI ;

**Considérant** que les financements sont ainsi déterminés sur la base d'un socle de prestations à l'acte ou à l'heure suivant l'activités (PSU/PSD) avec en complément, des Bonus :

- Le Bonus Territoire : lié à l'engagement de chaque collectivité composant l'EPCI au titre de la CTG (maintien des financements PSEJ existants, lissés par typologie d'établissement, pour l'ensemble des gestionnaires d'accueil, établis sur le territoire de compétences, et possibilité d'un complément financier pour de nouvelles places créées) ;
- Les Bonus handicap et mixité : liés à l'investissement du gestionnaire sur l'accessibilité des services accueils pour les enfants porteurs de handicap, ou pour garantir la mixité sociale ;

**Considérant** que les financements en fonctionnement ou en investissement sur projet (soumis aux enveloppes limitatives) sont accessibles pour l'ensemble des porteurs de projets associatifs ou publics suivant des appels à projets annuels tels que le Reaap, le Clas, le Fpt, la Promotion des valeurs de la république et la Prévention de la radicalisation etc. ;

**Considérant** que l'actuel CEJ qui avait été conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la communauté de commune (CdC) a pris fin au 31 décembre 2022 et qu'il s'agit donc pour cette année 2023, au regard de ces nouvelles modalités de conventionnement, de redéfinir le projet politique social et familial du territoire ;

**Considérant** que par délibération n°DL2023\_2906\_6 du 29 juin 2023, le Conseil Communautaire a approuvé ce principe de conventionnement CTG avec la CAF de la Gironde ainsi que la démarche méthodologique pour y parvenir ;

**Considérant** qu'une démarche de consultation, de concertation et de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire a ainsi pu être menée pour définir cette CTG mais également en parallèle le futur Projet Educatif de Territoire (PEDT) intercommunal 0-17 ans ;

**Considérant** qu'un diagnostic territorial partagé a donc été réalisé, que ce document (annexé à la CTG), véritable portrait social de territoire, dresse un état des lieux de l'offre existante, recueille et analyse les données socio-démographiques, recense l'avis des habitants et professionnels du territoire et que grâce à ce travail de concertation et d'analyse, des enjeux et objectifs ont ainsi pu être définis au sein de la CTG ;

**Considérant** que des Comités Techniques Thématiques ont également débuté en novembre 2023 et se poursuivront en 2024 afin d'élaborer plus précisément le plan d'actions de la CdC sur ces prochaines années et que ce dernier sera annexé à la CTG par avenant dans un second temps ;

**Considérant** qu'il est proposé au conseil municipal d'approuver cette nouvelle CTG, telle qu'annexée à la présente délibération, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer afin de pouvoir bénéficier du soutien financier de la CAF sur de futures actions qui pourront être menées à l'échelle locale (à l'initiative de la commune ou co-portées avec la CdC) ;

**Vu** l'avis du Comité de Pilotage CTG-PEDT du 21 septembre 2023 ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire portant approbation de la CTG pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027 ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Sur proposition de Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** :

1. **APPROUVE** la CTG, telle qu'annexée à la présente délibération, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027.
2. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, ainsi que tout autre document afférent à cette convention.
3. **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

*Le Conseil Municipal APPROUVE la délibération N°2023-079 comme suit :*

**Pour : 18 (dont 4 procurations)**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

ANNEXE A LA DELIBERATION N°2023-079



**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE  
MÉDOC ESTUAIRE ET COMMUNES MEMBRES  
2023-2027**



Entre :

- **La Caisse des Allocations familiales de la Gironde** représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Nathalie GAILLARD-BIENFAIT et par sa Directrice, Christine MANSIET, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la CAF » ;

Et

- **La Communauté de communes Médoc Estuaire**, dont le siège est situé Rue de l'Abbé Frémont 33460 Arsac, représentée par le Président Didier MAU dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son assemblée générale ;

- Ainsi que :

Les communes de :	Dont les sièges sont situés :	Représentées par les maires respectifs :
- <b>Arsac</b>	12 avenue Ligondras, 33460 Arsac	Frédéric AURIER
- <b>Arcins</b>	4 route de Pauillac, 33460 Arcins	Claude GANELON
- <b>Cussac-Fort-Médoc</b>	34 avenue de Haut-Médoc, 33460 Cussac-Fort-Médoc	Dominique FEDIEU
- <b>Labarde</b>	1 chemin Laurina, 33460 Labarde	Mathieu FONMARTY
- <b>Lamarque</b>	28 rue Principale, 33460 Lamarque	Dominique SAINT-MARTIN
- <b>Ludon-Médoc</b>	1 rue de la Mairie, 33290 Ludon-Médoc	Philippe DUCAMP
- <b>Macau</b>	1 place de la République, 33460 Macau	Chrystel COLMONT-DIGNEAU
- <b>Margaux-Cantenac</b>	12 rue de la Trémoille, 33460 Margaux-Cantenac	Sophie MARTIN
- <b>Le Pian-Médoc</b>	260 route Pasteur, 33290 Le Pian-Médoc	Didier MAU
- <b>Soussans</b>	16 route de Pauillac, 33460 Soussans	Karin PALIN

dûment autorisés à signer la présente convention par délibération de leurs conseils communautaires ;

Ci-après dénommé « la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (COG) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la CAF de la Gironde en date du 6 juillet 2020 concernant la stratégie de déploiement des CTG ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire (en date de 29-06-2023) figurant en Annexe 7 - p.113 de la présente convention.

Vu la délibération des communes membres de :

	En date du :	En annexe :
- Arsac		Annexe 8
- Arcins		Annexe 9
- Cussac-Fort-Médoc		Annexe 10
- Labarde		Annexe 11
- Lamarque		Annexe 12
- Ludon-Médoc		Annexe 13
- Macau		Annexe 14
- Margaux-Cantenac		Annexe 15
- Le Pian-Médoc		Annexe 16
- Soussans		Annexe 17



## Sommaire

PRÉAMBULE .....	1
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale .....	3
Article 2 - Les champs d'intervention de la CAF .....	3
Article 3 - Les champs d'intervention de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et des communes membres .....	5
3.1 - Les champs d'intervention de la communauté de communes .....	5
3.2 - Les champs d'intervention des communes signataires .....	5
3.3 - Axes prioritaires .....	5
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins .....	6
Article 5 - Engagements des partenaires .....	8
Article 6 - Modalités de collaboration .....	9
Article 7 - Echanges de données .....	10
Article 8 - Communication .....	11
Article 9 - Evaluation .....	11
Article 10 - Durée de la convention .....	11
Article 11 - Exécution formelle de la convention .....	11
Article 12 - La fin de la convention .....	12
<i>Résiliation de plein droit avec mise en demeure</i> .....	12
<i>Résiliation de plein droit sans mise en demeure</i> .....	12
<i>Résiliation par consentement mutuel</i> .....	12
<i>Effets de la résiliation</i> .....	12
Article 13 - Les recours .....	13
<i>Recours contentieux</i> .....	13
Article 14 - Confidentialité .....	13
<b>ANNEXES</b>	
Annexe 1 - Diagnostic Partagé (portrait social CAF) .....	15
Annexe 2 - Diagnostic Territorial Partagé (réalisé par la Communauté de Communes de Médoc Estuaire) .....	38
Annexe 3 - Liste des équipements et services soutenus par la CAF .....	94
Annexe 4 - Plan d'actions .....	96
Annexe 5 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG ...	97
Annexe 6 - Evaluation .....	112
Annexe 7 - Décision du conseil communautaire de la Communauté de communes de Médoc Estuaire en date du 29-06-2023 .....	113

## PRÉAMBULE

Les CAF sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des CAF témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des CAF, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les CAF collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les

partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales, l'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles, les territoires (bassins de vie) et les champs d'intervention prioritaires (Annexe 1 - p.15 et Annexe 2 - p.38)
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : la parentalité, le handicap, la petite enfance, le parcours de l'enfant (3-11 ans), le soutien à la jeunesse, le numérique, le logement, l'accès aux droits
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire sur les champs d'intervention communs sont :

La Communauté des communes de Médoc Estuaire et ses communes membres assurent la gestion ou la délégation, des services aux familles développés sur ce territoire ;

La CAF de la Gironde mobilise son expertise, son ingénierie et ses dispositifs de droits communs pour soutenir le maintien et le développement des services aux familles

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CAF de Gironde et la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres souhaitent conclure une Convention territoriale globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## Article 1 - Objet de la convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires la communauté de communes et les communes membres (figurant en Annexe 1 - p.15 et Annexe 2 - p.38 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 3 - p.94) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 4 - p.96).

## Article 2 - Les champs d'intervention de la CAF

Les interventions de la CAF, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres concernent :

### ➤ Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale

*Offre de service existante (extrait du diagnostic produit par la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres en Annexe 2 - p.38) :*

Petite enfance (année de référence 2022)

établissement	Nombre de places (agrément)
Picoti	9 places
Milous	10 places
Petits Pas	30 places
Petits bouchons	20 places en accueil régulier
	10 places en halte-garderie
<b>Total</b>	<b>79 places</b>

ALSH extrascolaire (année de référence 2022)

établissements	Moyenne d'enfants présents par jour
ALSH Arsac	66
ALSH Cussac	36
ALSH Le Pian	108
ALSH Ludon	104
ALSH Macau	87
ALSH Soussans	40
Actions Jeunes	17
<b>Total</b>	<b>458</b>



ALSH Périscolaire « Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi » (année de référence 2023)

établissements	Moyenne matin	Moyenne soir
Arsac	88	162
Cussac	52	50
Lamarque	29	40
Margaux	46	66
Cantenac	23	31
Labarde	13	18
Le Pian Bourg mater	33	88
Le Pian Bourg élem	45	107
Le Pian Airials mater	17	54
Le Pian Airials élem	33	72
Ludon mater	49	95
Ludon élem	82	135
Macau mater	47	62
Macau élem	64	92
Soussans	31	41
Arcins	17	16
<b>TOTAL</b>	<b>669</b>	<b>1129</b>

ALSH « Mercredi périscolaire » (année de référence 2023)

établissements	Moyenne d'enfants présents par jour
ALSH Arsac	133
ALSH Cussac	70
ALSH Le Pian	165
ALSH Ludon mater	85
ALSH Ludon élem	117
ALSH Macau mater	60
ALSH Macau élem	73
ALSH Soussans	72
<b>Total</b>	<b>775</b>

- **Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;**
  - *Actions jeunes*
  - *Séjours*
  - *REAAP*
- **Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;**
  - *Espace France Service de Cussac-Fort-Médoc*
- **Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.**

### Article 3 - Les champs d'intervention de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et des communes membres

La Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

#### 3.1 - Les champs d'intervention de la communauté de communes

Celles-ci concernent pour la Communauté de Communes Médoc Estuaire :

##### **Compétences obligatoires :**

- Aménagement de l'espace
- Développement économique dont la promotion du tourisme
- Aire d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

##### **Compétences optionnelles :**

- Environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Voirie communautaire
- Equipements
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Eau/Assainissement
- Défense incendie
- 

##### **Compétences supplémentaires :**

- Petite enfance, enfance et jeunesse
- Aménagement et numérique
- Politique de sécurité
- Aménagement de la façade estuarienne
- Participation aux politiques contractuelles

#### 3.2 - Les champs d'intervention des communes signataires

Les compétences des communes sont fixées par la loi (loi NOTRe du 7 août 2015) et se traduisent par la liste des actions situées en Annexe 3 - p.94.

#### 3.3 - Axes prioritaires

Les axes prioritaires de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et des communes membres :

- Le parcours de l'enfant (0-17 ans) : petite enfance, enfance, jeunesse
- Le vivre ensemble : parentalité et handicap
- Bien vivre sur le territoire : logement et mobilité (ex : pistes cyclables)

#### Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins

Les champs d'intervention conjoints sont :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale :
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction de la petite enfance ;
  - Poursuivre la structuration d'une offre diversifiée en direction des enfants.
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes :
  - Compenser les charges familiales et accompagner les parents dans leur rôle ;
  - Contribuer à l'égalité des chances en matière de réussite scolaire et renforcer le lien entre les familles et l'école ;
  - Faciliter l'autonomie des jeunes, élément de passage à l'âge adulte.
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement :
  - Favoriser, pour les familles, des conditions de logement et un cadre de vie de qualité ;
  - Faciliter l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle :
  - Soutenir les personnes et les familles confrontées au handicap ;
  - Aider les familles confrontées à des événements ou des difficultés fragilisant la vie familiale ;
  - Accompagner le parcours d'insertion et le retour (et maintien) dans l'emploi des personnes et des familles en situation de pauvreté.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont (*extrait du diagnostic produit par la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et les communes membres en Annexe 2 - p.38*) :

- **La parentalité**
  - Soutenir les familles monoparentales
  - Accompagnement à la fonction parentale
- **Le handicap**
  - Anticiper l'arrivée importante des enfants porteurs d'handicaps au sein des établissements (EAJE, ALSH, écoles, collèges, pauses méridienne, associations)
  - Proposer des lieux/temps de répit aux familles
  - Orienter, accueillir ces familles
- **La petite enfance**

- Répondre à la demande des familles en matière de mode d'accueil
- Anticiper le départ à la retraite des ASMAT du territoire
- Identifier et s'appuyer sur l'offre privée
- La question des horaires atypiques

➤ **Le parcours de l'enfant de 3 – 11 ans**

- Le maintien de la qualité de service dans un contexte économique tendu
- Une dynamique partenariale à coordonner
- Fluidifier le parcours de l'enfant entre les différents organisateurs
- Proposer des parcours de formation transverses entre les différents acteurs
- Informer/communiquer autour du PEDT intercommunal envers les familles/les partenaires

➤ **Le soutien à la jeunesse**

- Des services fonctionnant toute l'année
- Proposer des lieux de rencontre pour les jeunes
- Des partenariats dans la communauté éducative
- Le soutien aux initiatives locales
- Des plans d'actions divers et variés (santé, loisirs, prévention, accès aux droits ...)
- Informer/communiquer autour du PEDT intercommunal envers les familles/les partenaires

➤ **L'accompagnement des anciens**

- Information sur la vieillesse et la dépendance
- Actions de soutien et d'aide aux aidants

➤ **Le numérique**

- Pour la recherche/le retour à l'emploi
- Pour l'accompagnement à la dématérialisation des procédures

➤ **Les transports / les pistes cyclables**

*Extraits : Près des deux-tiers des parents d'enfants sont insatisfaits de l'accessibilité aux établissements scolaires et de loisirs. L'absence de pistes cyclables est le principal reproche dressé par les parents. Cette problématique est évoquée par 69 personnes sur les 116 ayant répondu à la question ouverte sur les raisons de cette insatisfaction.*

*Près des deux tiers des répondants éprouvent au quotidien des difficultés de déplacement, principalement en raison d'un déficit de transports en commun et de l'absence ou l'insuffisance de pistes cyclable*

➤ **L'emploi**

- Accompagnement pour la recherche/le retour à l'emploi

*Extrait : Un peu plus d'un quart des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein périphérique\* à l'emploi. L'exclusion numérique : principal frein à l'emploi (\*Les « freins périphériques » concernent les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui entravent leur recherche d'emploi : logement, santé, numérique, etc.)*

➤ **Le logement**



- Outils d'information concernant l'amélioration de l'habitat (aides financières et dispositifs/ OPAH)
- Aide à la recherche de logements en particulier locatifs et logements sociaux (HLM)

➤ **L'accès aux services administratifs**

- Accompagnement des habitants dans leurs démarches
- Informations sur les différents acteurs et missions respectives.

➤ **L'accès aux soins**

*Extrait : L'accès aux soins est cité par près des trois quarts des répondants comme source de difficultés. La moitié des répondants déclarent avoir rencontré des difficultés pour se soigner, essentiellement en raison de délais trop longs pour avoir accès à un rendez-vous (84 %). Six répondants sur 10 ont rencontré des difficultés pour trouver un médecin disponible. Dermatologie et gynécologie sont les deux principales spécialités faisant défaut sur la CDC.*

➤ **La dynamique de vie sociale**

*Extrait : Plus de la moitié des répondants souhaiteraient disposer d'espaces de rencontre et d'expression pour les habitants. (Ex. création d'un espace de vie sociale)*

➤ **Les commerces**

*Extrait : Environ un tiers des répondants auraient besoins d'un service extérieur pour effectuer leurs courses.*

➤ **La vie associative**

*Extrait : Il existe une hiérarchie différente dans les freins à la pratique d'activités culturelles ou sportives au sein de la CDC : le manque de temps est le premier frein à la pratique d'activités culturelles (39 %), quand le manque de choix constitue le principal frein à la pratique d'activités sportives (38 %), devant le manque de temps (35 %). Le manque de choix (46 %) et l'inadaptation des horaires (37 %) sont les deux principales raisons pour lesquelles les enfants ne pratiquent pas leurs activités de loisirs au sein de la CDC.*

Les Annexe 3 - p.94 et Annexe 4 - p.96 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

## Article 5 - Engagements des partenaires

La CAF de et la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et des communes membres s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la CNAF. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des

parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

A l'issue du Contrat enfance et jeunesse passé avec la collectivité signataire (la Communauté de Communes de Médoc Estuaire), la CAF s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>1</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous forme de « bonus territoire CTG ».

De son côté, les collectivités s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services listés en Annexe 3 - p.94. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

### Article 6 - Modalités de collaboration

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

La collectivité s'engage à mettre tout en œuvre pour la mise en conformité des missions des chargés de coopérations (notamment le professionnel missionné pour la mise en place, l'animation et le suivi de la CTG) avec le référentiel de chargé de coopération figurant en Annexe 5 - p.97 de la présente convention, dans un délai maximum de deux ans après la signature de la convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé, à parité, de représentants de la CAF et de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire et des communes membres.

**Le comité de pilotage** est composé :

Pour la Communauté de Communes et les communes membres :

- 2 élus par communes membres (un titulaire, un suppléant)
- Le vice-président en charge de la petite-enfance-jeunesse
- Le vice-président en charge de la cohésion sociale et de la prévention

Et les services de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire :

- Chargés de coopération CTG et thématiques
- Directeur général des services

<sup>1</sup> Le montant de référence est celui comptabilisé dans les comptes de la CAF en N-1. (Charge à payer)

Pour la CAF :

- Responsable de l'Unité Territoriale Atlantique
- Conseiller territorial

Extérieurs :

- Représentant de l'Education Nationale
- Représentant de la SDJES
- Représentant des Francas de Gironde
- Représentant de la Ligue de l'Enseignement
- Représentant de la MSA

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les deux partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
- Le comité de pilotage sera copiloté par la CAF et la Communauté de Communes de Médoc Estuaire.
- Le secrétariat permanent est assuré par la collectivité.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique (comité technique/groupe de travail), ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la CTG, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en Annexe 5 - p.97 de la présente convention.

Article 7 - Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué

à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le RGPD, la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du RGPD.

### Article 8 - Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

### Article 9 - Evaluation

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la CTG, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans le plan, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

Les indicateurs travaillés dans le cadre de cette démarche d'évaluation pourront être intégrés dans le cadre de l'Annexe 6 -p.112.

### Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du **01 janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027**.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

### Article 11 - Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.



Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## Article 12 - La fin de la convention

### **Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la CAF, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la CAF, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

### Article 13 - Les recours

#### **Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la CAF.

### Article 14 - Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à Bordeaux, Le 01/12/2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires.

<b>La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde</b>		<b>La Communauté de Communes de Médoc Estuaire</b>
La Présidente du C.A	La Directrice	Le Président
Mme Nathalie GAILLARD-BIENFAIT	Mme Christine MANSIET	M. Didier MAU

<b>Les Communes membres</b>		
Le maire d'ARSAC	Le maire d'ARCINS	Le maire de CUSSAC-FORT-MÉDOC
M. Frédéric AURIER	M. Claude GANELON	M. Dominique FEDIEU
Le maire de LABARDE	Le maire de LAMARQUE	Le maire de LUDON-MÉDOC
M. Mathieu FONTMARY	M. Dominique SAINT-MARTIN	M. Philippe DUCAMP
Le maire de MACAU	Le maire de MARGAUX-CANTENAC	Le maire de LE PIAN-MÉDOC
Mme Chrystel COLMONT-DIGNEAU	Mme Sophie MARTIN	M. Didier MAU
Le maire de SOUSSANS		
Mme Karin PALIN		

Annexe 1 - Diagnostic Partagé (portrait social CAF)



*Données de portrait social*

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
MEDOC ESTUAIRE

*Pour l'élaboration d'une  
Convention Territoriale Globale*



Octobre 2022

CDM - Chargée d'Etudes Sociales  
Département Pilotage Etude Evaluation et Qualité

## Un portrait social de territoire synthétique pour une réponse de 1<sup>er</sup> niveau

Ce document se construit à partir d'un ensemble d'indicateurs quantitatifs sélectionnés pour décrire la situation sociodémographique et économique d'un territoire en miroir avec l'intervention de la Caf sur ce même territoire. Il s'agit de faire émerger les grandes tendances sociales.

Les données sont issues des sources suivantes\* :

- Caf de la Gironde, déc. 2020 et déc. 2021
- Insee, 2019
- Pôle emploi, 2019

Les données d'évolution sont sur les 6 années précédentes ou les 4 ou 5 années précédentes \*\*.

L'observation d'un périmètre ne pouvant se défaire d'une comparaison de plusieurs zonages, le territoire observé sera systématiquement comparé à Bordeaux Métropole et à la Gironde.

*Vigilance d'interprétation des données : un taux d'évolution doit être reporté à son effectif.*

\* Traitement par le Département Etudes et Statistiques de la Caf 33, Juillet 2022 et par le Service d'Appui aux Unités de la Caf 33, Juillet 2022.

\*\* En raison du report de l'enquête annuelle 2021, liée à la situation sanitaire (Covid 2019), les résultats des millésimes 2019 à 2023 Insee doivent exceptionnellement être comparés aux millésimes antérieurs, distants d'au moins 6 ans.



# Sommaire

## SOMMAIRE

<b>Déclinaison des données statistiques.....</b>	
Dynamisme démographique.....	p.4
Public allocataire .....	p.5
Prestations familiales.....	p.7
Parentalité/Animation de la vie sociale.....	p.8
Petite enfance.....	p.9
Enfance Jeunesse.....	p.10
Handicap/Accès aux droits .....	p.12
Emploi.....	p.13
Logement .....	p.14
Précarité.....	p.15
<b>En synthèse.....</b>	<b>p.18</b>
<b>Définitions des indicateurs.....</b>	<b>p.21</b>
<b>Glossaire.....</b>	<b>p.23</b>

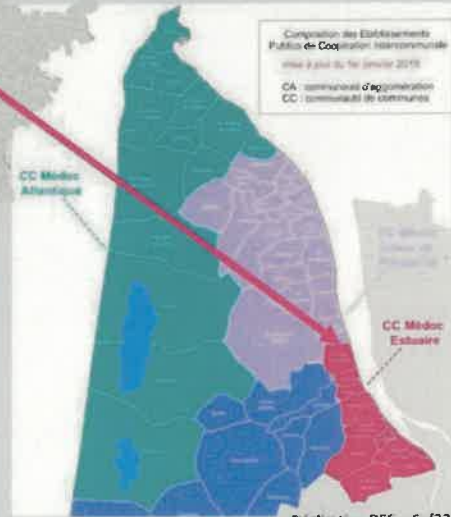
# Dynamisme démographique

Superficie 174,6 km<sup>2</sup>  
Densité 168,9 hab. / km<sup>2</sup>



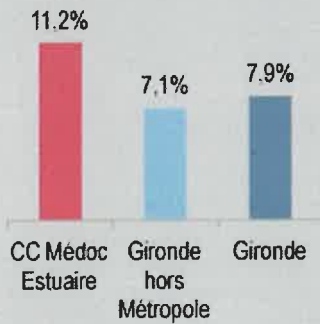
29 490 habitants

[CDC Médoc Estuaire - Communauté de communes Médoc Estuaire — Wikipedia \(wikipedia.org\)](#)



Réalisation DES - Caf33

## EVOLUTION DE LA POPULATION 2013-2019



175,1

nombre de jeunes de moins de 20 ans pour 100 personnes de 65 ans et plus

(121.6 en Gironde / 107.3 en Gironde hors Bordeaux métropole)

+0,7%

taux d'évolution annuelle moyen dû au solde naturel

(0,3% en Gironde / 0,1% en Gironde hors Bordeaux métropole)

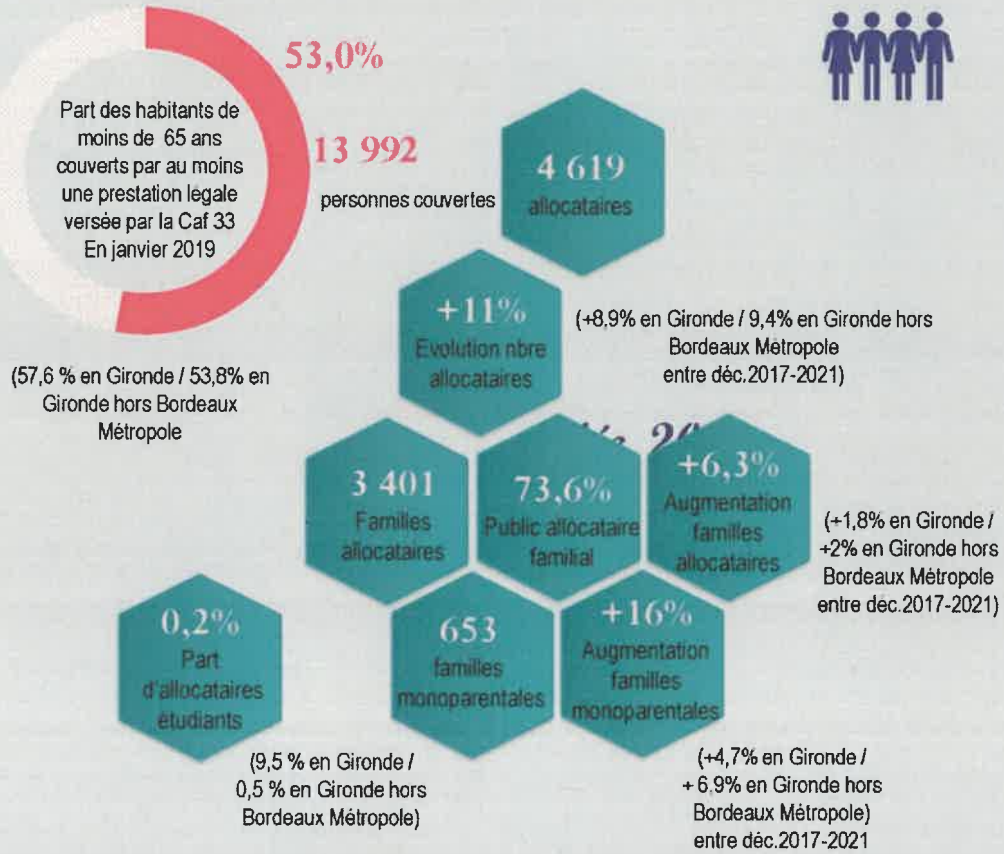
+1,1%

taux d'évolution annuelle moyen dû au solde migratoire

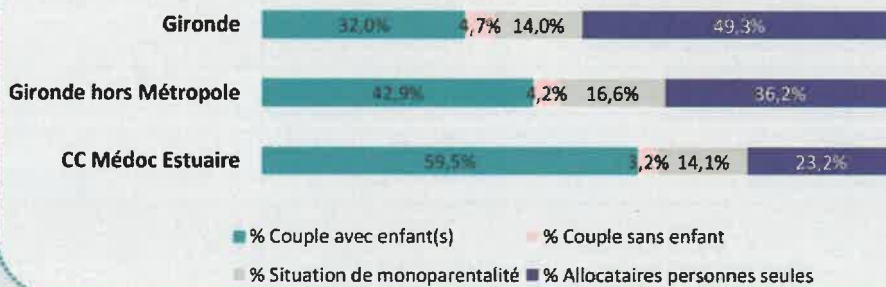
(+1,0% en Gironde / 1,1% en Gironde hors Bordeaux métropole))

Source : Insee 2019 (traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2022)

# Le public allocataire



## Répartition des allocataires selon leur situation familiale

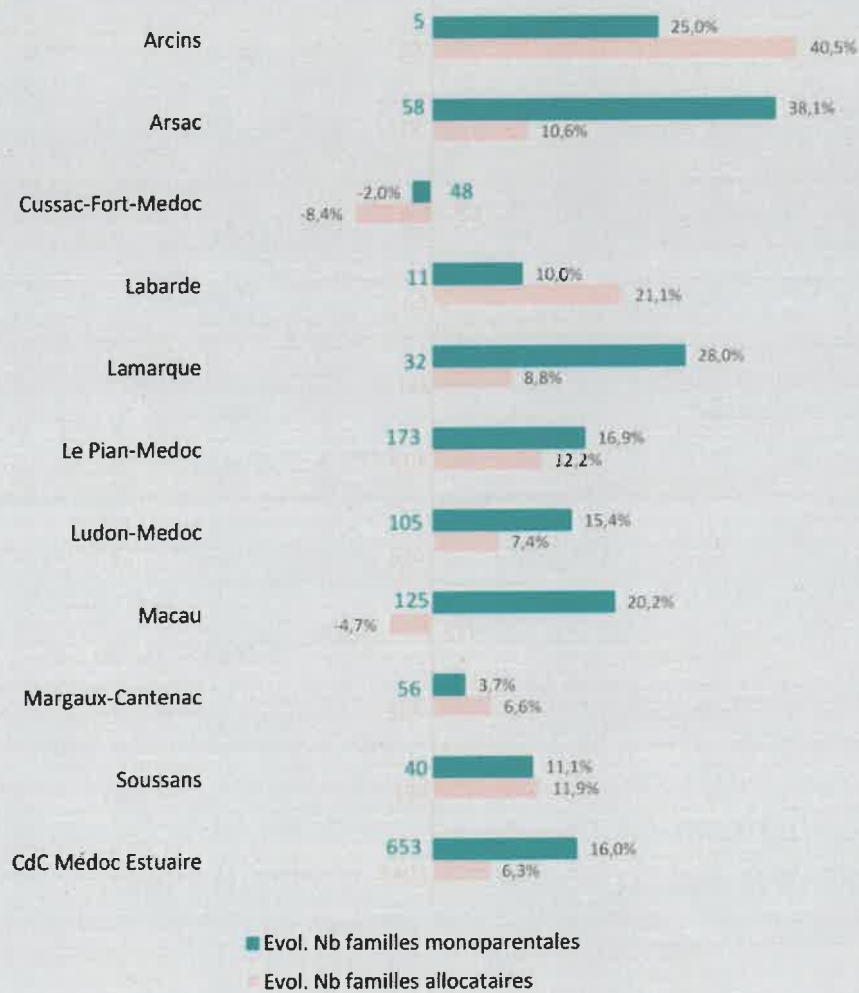


Source : Caf 2021 (traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2022)

## Le public allocataire



Evolution du nombre de familles allocataires et monoparentales entre déc. 2017 et déc. 2021, au regard de leurs effectifs



Source : Caf 2021 (Mairies, Département, Fuziles et Statistiques, juillet 2022)

# Prestations familiales



18 745 000€

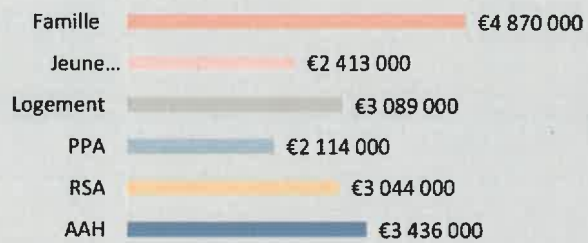
Montant global versé aux allocataires, en 2021, au titre des prestations

Jeune enfant = Paje

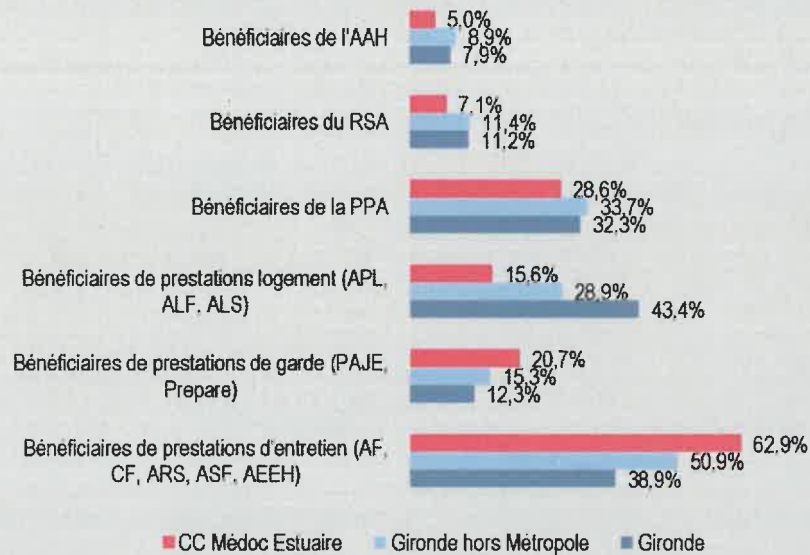
Famille = Af, Cf, Ars, Aeeh, Asf, Ajpp

Logement = Apl, Alf, Als.

## Montant versé par type de prestation en 2021



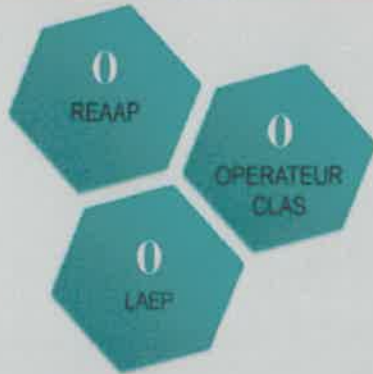
## Part des bénéficiaires par prestations versées (Caf, déc.2021)



Source : Caf 2020 et 2021 (traitement Départemental Etudes et Statistiques, juillet 2022)



## Parentalité



*en 2020*

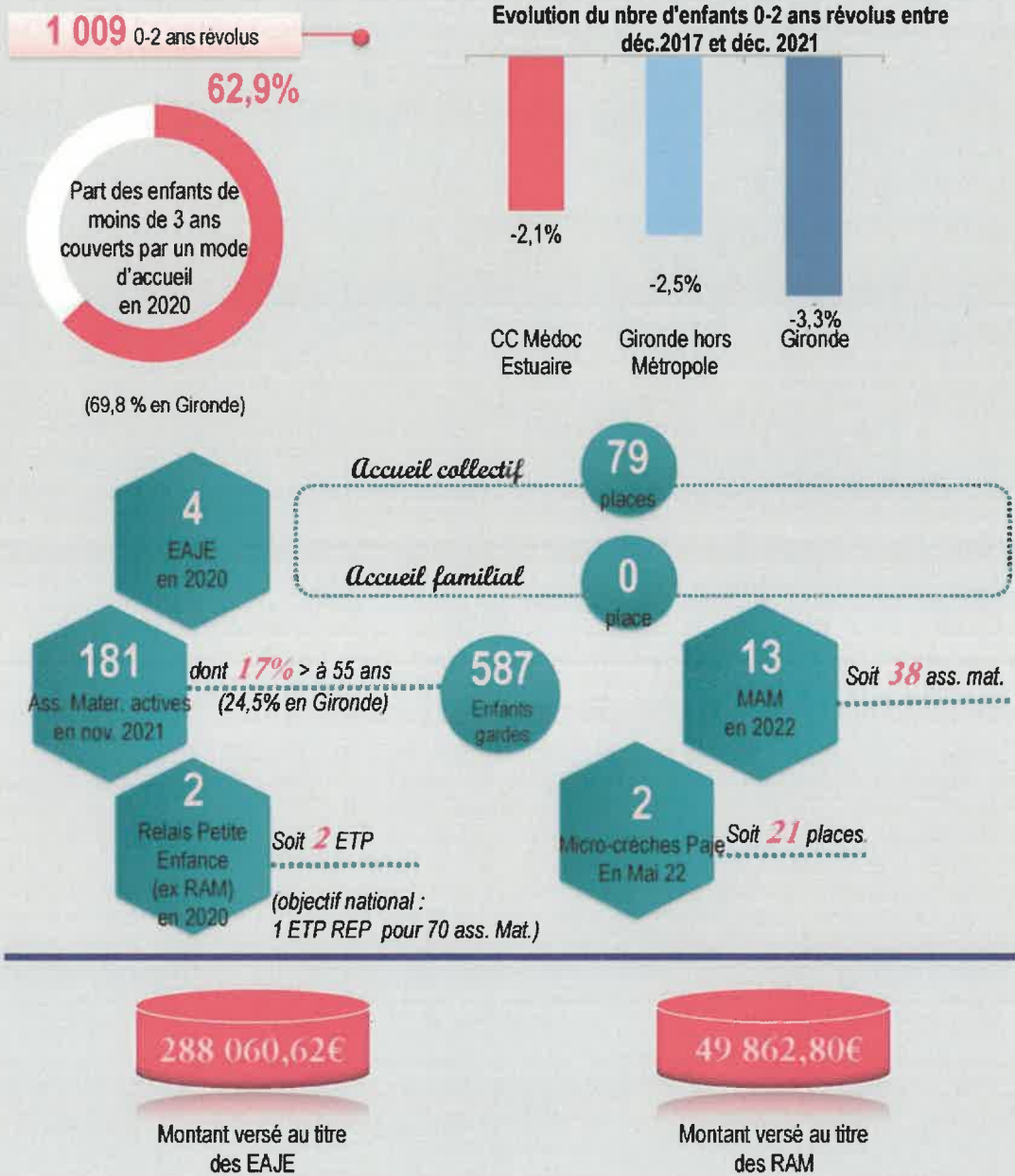
## Animation de la vie sociale



*en 2020*

Source : Cat 2020 (traitement Service d'Appui aux Unités, Juillet 2022)

# Petite enfance



Source : Caf 2020 et 2021 (traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2022 - Service Appui aux Unités, juillet 2022)

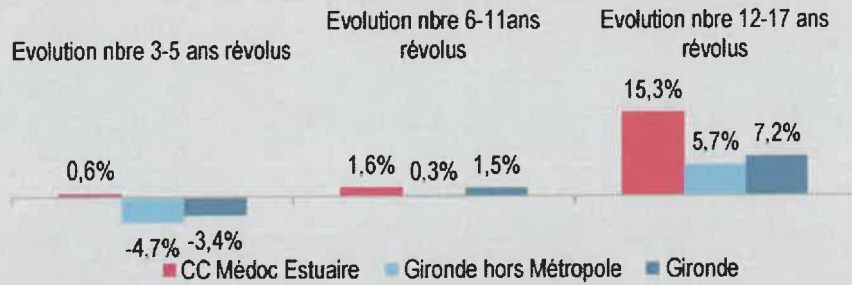
# Enfance Jeunesse

952 3-5 ans révolus

2 209 6-11 ans révolus

1 927 12-17 ans révolus

## Evolution du nbre d'enfants entre déc. 2017 et déc. 2021



## Evol. nbre 18-24 ans révolus à charge d'allocataires entre déc. 2017 et déc. 2021

390 18-24 ans révolus



480 563,30€

Montant versé au titre des accueils de loisirs, en 2020

673 484,43€

Montant versé au titre des CEJ, en 2020

Source : Caf 2020 et 2021 (traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2022 – Service Appui aux Unités, juillet 2022)

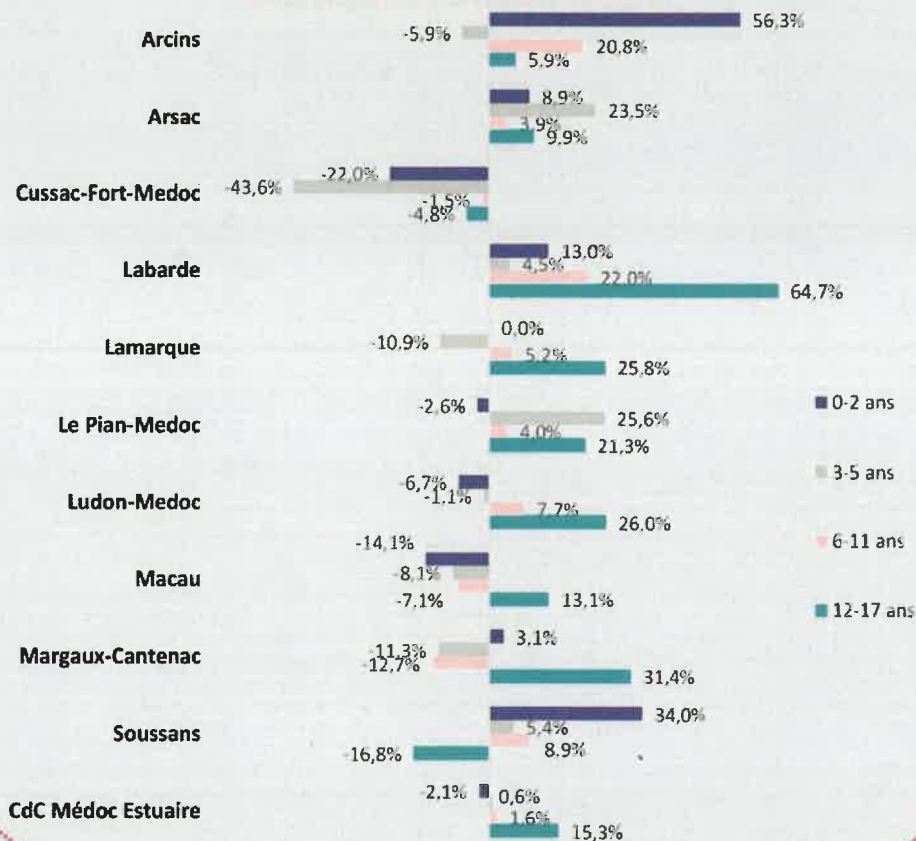
Petite Enfance, Enfance,  
Jeunesse

ZOOM

Répartition du nombre d'enfants (effectifs)

	0-2 ans	3-5 ans	6-11 ans	12-17 ans
Arcins	25	16	29	18
Arsac	110	126	265	278
Cussac-Fort-Medoc	64	57	200	159
Labarde	26	23	50	28
Lamarque	39	41	102	78
Macau	164	136	314	277
Margaux-Cantenac	101	71	186	180
Le Pian-Medoc	229	250	522	461
Ludon-Medoc	180	173	419	354
Soussans	71	59	122	94

Evolution du nombre d'enfants



Source : Caf 2021 (traitement Département Etudes et Statistiques Juillet 2022)

## Handicap



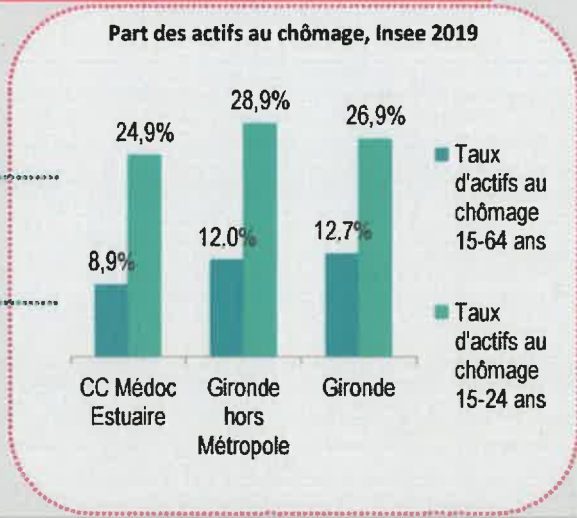
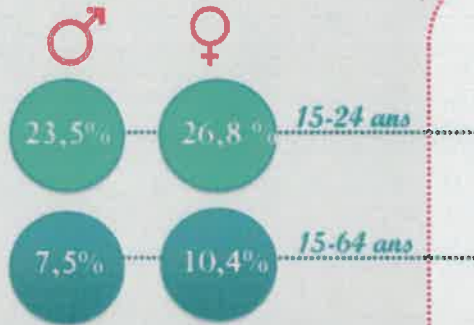
## Accès aux droits



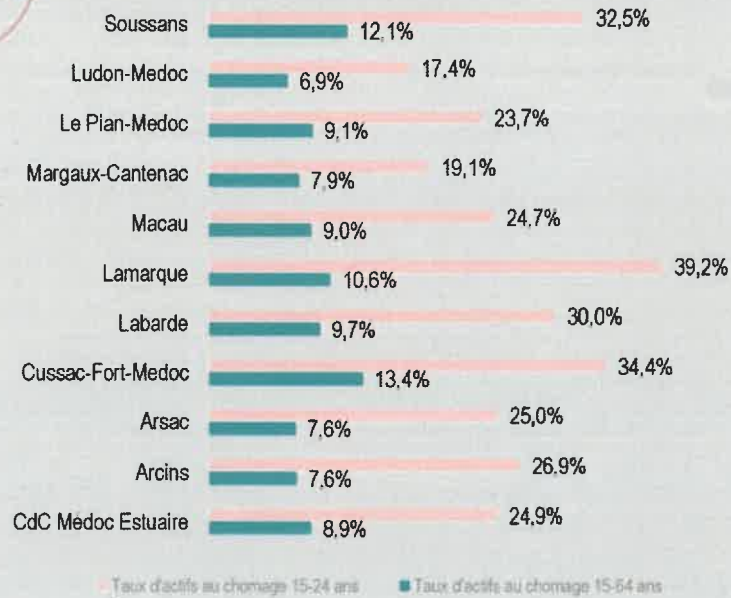
Source : Caf déc. 2020 / Irsee 2018 (traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2021)



# Emploi



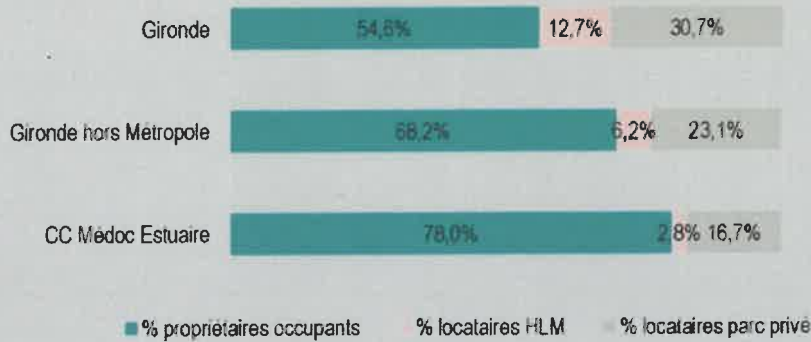
## Taux d'actifs au chômage



Source : Caf déc. 2020 / Insee 2018 (traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2021)

# Logement

## Statuts des habitants



**722**  
bénéficiaires de  
prestation  
logement, en déc.  
2021

dont **0,7 %** allocataires étudiants  
(22,7% en Gironde /  
1,7% en Gironde hors Bdx Métropole)

**437**  
familles  
bénéficiaires d'une  
aide au logement  
en déc. 2021

Soit **12,8%** des familles allocataires  
(27,1% en Gironde /  
22,3% en Gironde hors Bdx Métropole)

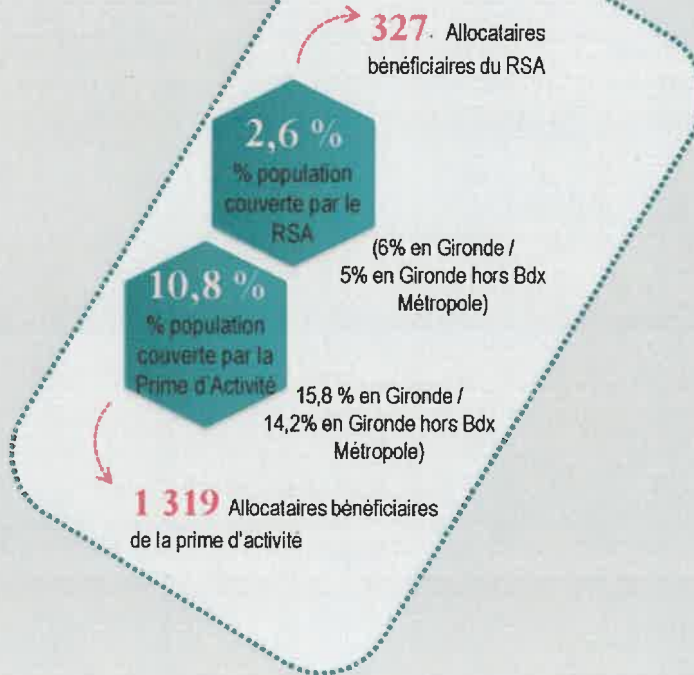
**22,3 %**

Par des allocataires avec  
prestation logement locataire  
dans le parc privé avec taux  
d'effort > à 33 % déc. 2020  
(24,1% en Gironde /  
17,2 % en Gironde hors Bdx Métropole)

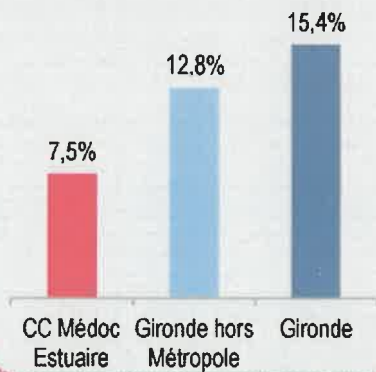
**0**  
Habitat Jeunes  
(FJT)

Source : Cat. déc. 2021 / Insee 2019 / (traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2022)

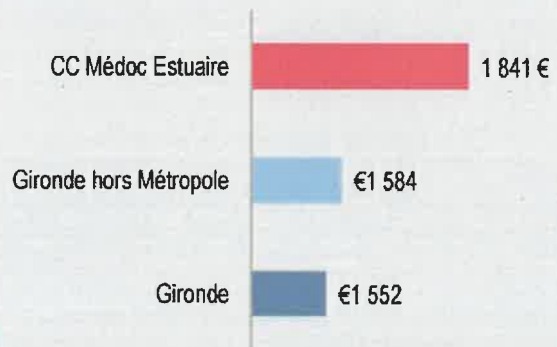
# Précarité



Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources, en déc. 2020



Médiane RUC des familles (la moitié des familles ont un RUC inférieur), en déc. 2020



Source : Caf 2021 (traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2022)

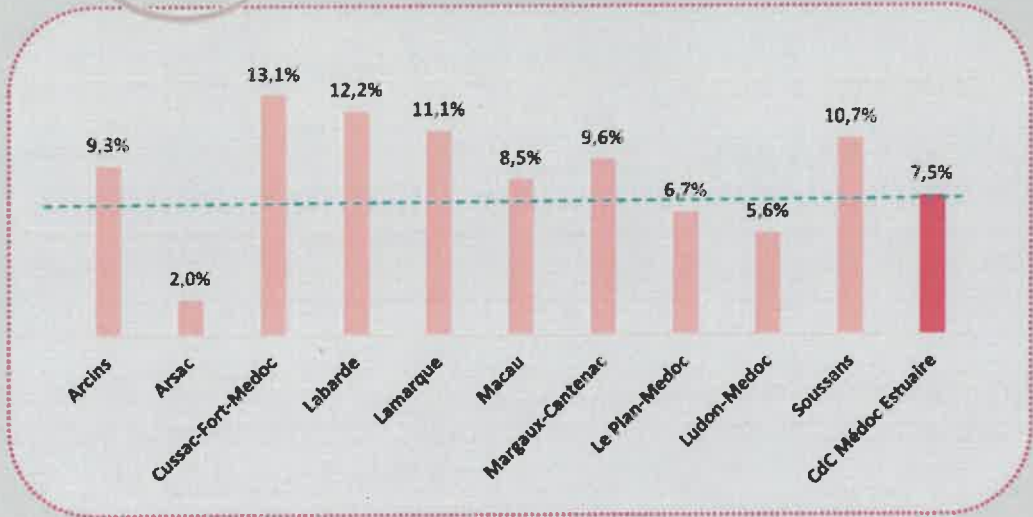
# Précarité



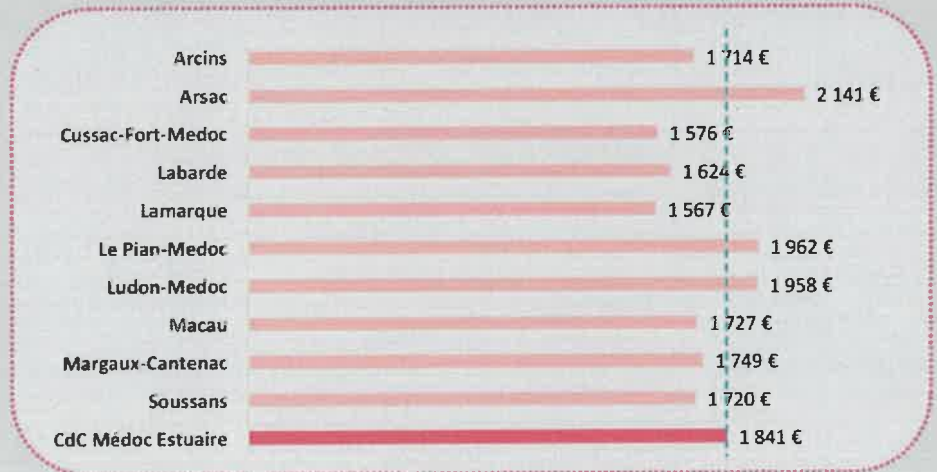
en Déc. 2020



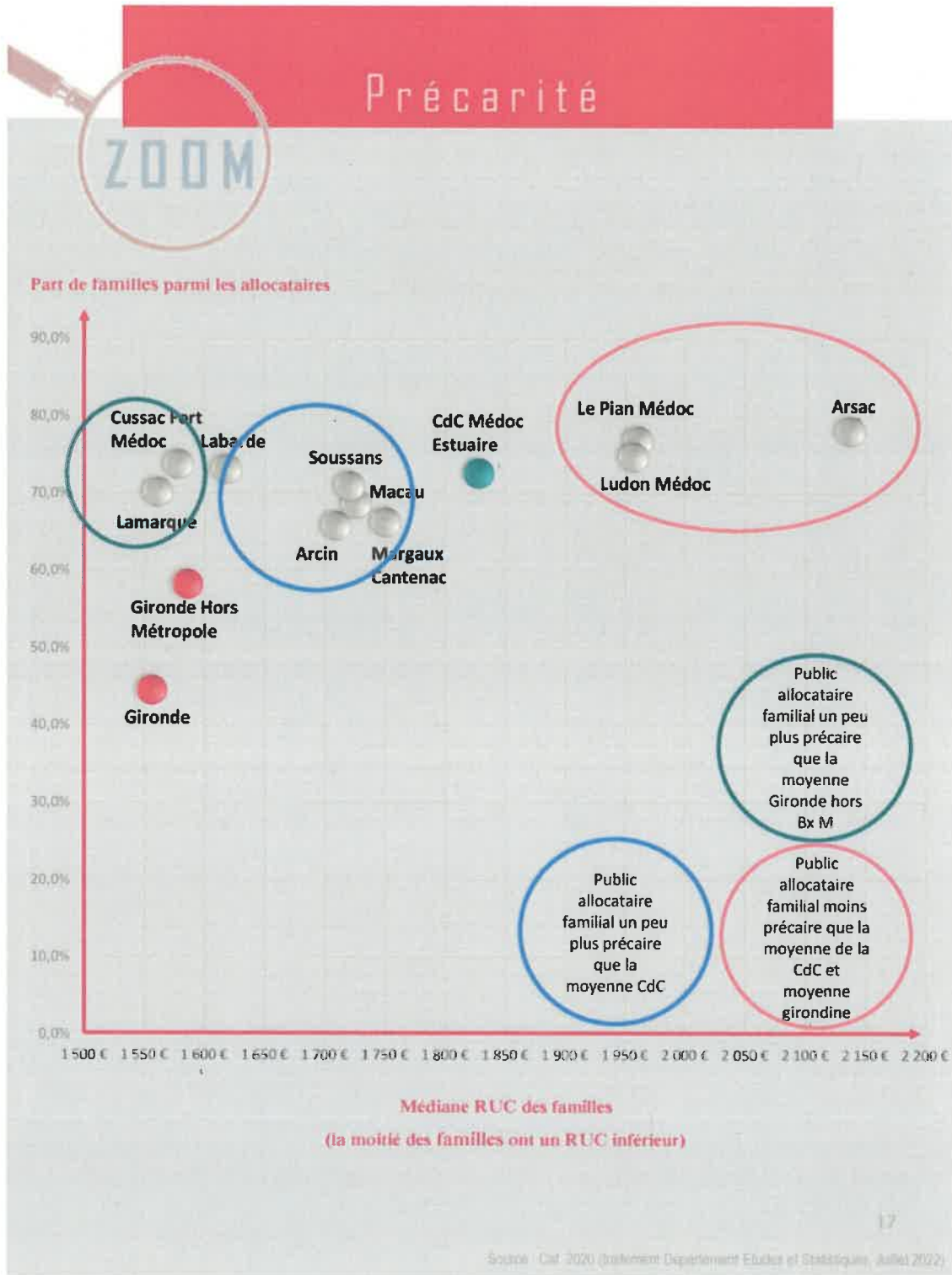
**Part des familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources :**



**Médiane RUC des familles (la moitié des familles ont un RUC inférieur) :**



Source : Caf 2021 (traitement Département Etudes et Statistiques, juillet 2022)





## EN SYNTHÈSE

La communauté de communes Médoc Estuaire est composée de 10 communes et compte 29 490 habitants (Insee 2019), répartis sur 174,6km<sup>2</sup>.

Ce territoire se présente comme un territoire dynamique démographiquement, l'évolution de la population entre 2013 et 2019 étant 1,4 fois plus rapide que la tendance observée au niveau départemental :

- Le solde naturel (excédent des naissances sur les décès) est positif et supérieur à celui observé en Gironde,
- En proportion, la CdC Médoc Estuaire attire autant de nouveaux arrivants que le reste du département (+1,1%).

Sur cette communauté de communes, le rapport entre les générations (175,1 jeunes de moins de 20 ans pour 100 seniors de plus de 64 ans) révèle une population beaucoup plus jeune qu'au niveau départemental.

Les familles allocataires représentent 73,6% du public allocataire avec un total de 3 401 familles, la structure familiale la plus représentée étant les couples avec enfants. Entre décembre 2017 et décembre 2021, l'augmentation du nombre de familles allocataires et du nombre de familles monoparentales est presque 4 fois plus rapide que sur le reste du département.

En 2020, la proportion de familles monoparentales sur la CdC Médoc Estuaire est identique à celle observée en Gironde.

En matière de répartition géographique infra-territoriale, nous pouvons observer une évolution positive du nombre de familles allocataires (monoparentales ou non) entre déc. 2017 et déc. 2021 sur la quasi totalité des communes de la CdC. Seule la commune de Cussac-Fort-Médoc présente une évolution négative du nombre de familles allocataires et du nombre de familles monoparentales (à relativiser au regard des effectifs). Par ailleurs, la commune de Macau voit son nombre de familles monoparentales augmenter sur cette période mais présente une évolution négative du nombre de familles allocataires.

## EN SYNTHÈSE

A l'image des tendances nationales et départementales, le nombre d'enfants de moins de 3 ans diminue sur la CdC Médoc Estuaire entre déc. 2017 et déc 2021. Une tendance inverse s'observe pour les autres tranches d'âge, de façon particulièrement marquée pour les 12-17 ans, comparativement au reste du département.

A l'échelle infra-territoriale, les communes de Cussac-Fort-Médoc et Macau présentent des évolutions négatives pour presque toutes les classes d'âge mentionnées auparavant quand Arsac et Labarde présentent des tendances positives (à nuancer au regard des effectifs).

En décembre 2020, la part des familles allocataires dépendantes de la Caf pour plus de 50 % de leurs ressources est, sur la CdC Médoc Estuaire, 2 fois moins élevée qu'à l'échelle de la Gironde. De même, le revenu médian par unité de consommation s'élève à 1 841 € quand celui de la Gironde s'élève à 1 552 €. En proportion, le RSA et la PPA couvrent moins d'habitants sur la Cdc Médoc Estuaire qu'à l'échelle de la Gironde (et Gironde hors Bordeaux Métropole).

Ce constat traduit, à première vue, un territoire moins touché que d'autres territoires girondins par des phénomènes de précarité. Néanmoins, des disparités remarquables s'observent entre les communes. Ainsi, les communes de Cussac-Fort-Médoc et Lamarque présentent des situations de précarité plus marquées que les moyennes de la CdC Médoc Estuaire et que les moyennes girondines, quand Arsac, le Pian Médoc et Ludon Médoc à l'inverse, accueillent un public « plus aisé », comparativement à la Gironde et comparativement aux autres communes de la CdC.

## EN SYNTHÈSE

Concernant le taux de chômage de sa population, la CdC Médoc Estuaire présente des taux inférieurs aux moyennes départementales et moyennes hors Bordeaux Métropole pour les 15-64 ans et pour les 15-24 ans. Les femmes, quelque soit la tranche d'âge, sont plus touchées par les situations de chômage que les hommes.

Soulignons que Cussac-Fort-Médoc, Lamarque, Labarde et Soussans présentent des taux élevés d'actifs au chômage chez les 15-24 ans, comparativement au reste de la CdC. Nous pouvons souligner qu'à Cussac-Fort-Médoc et Labarde, les situations de chômage touchent davantage les femmes (taux respectifs de 43,8% et 44,4%).

La part des propriétaires occupants est de 78% sur la CdC Médoc Estuaire (24 points d'écart avec le taux girondin) quand la part des locataires de logements HLM est près de 5 fois inférieure au taux girondin (2,8% contre 12,7%) et plus de 2 fois inférieure à la proportion observée en Gironde hors métropole (6,2%).

En analyse infra-territoriale, nous pouvons remarquer que ce sont les communes de Macau et Le Pian-Médoc qui présentent les plus grandes proportions de locataires en habitat à loyer modéré (respectivement 3,1% et 6,9%).

La CdC Médoc Estuaire apparaît comme un territoire dynamique démographiquement avec une population jeune. Le public allocataire est en grande partie à profil familial. Si les situations sociales apparaissent moins précarisées qu'à l'échelle départementale, des nuances sont à apporter en analyse intra-territoire.

Une attention particulière pourra être portée sur...

## Définition des indicateurs

### Nbre de jeunes de - de 20 ans pour 100 personnes de 65 ans ou + :

C'est un indicateur de jeunesse du territoire. Plus c'est élevé, plus le nb de jeunes par rapport aux personnes âgées est élevé

### Taux évolution annuel moyen dû au solde naturel :

C'est l'évolution moyenne par an due à la variation naturelle de la pop. (naissances-décès).

### Taux évolution annuel moyen dû au solde migratoire :

C'est l'évolution moyenne par an due à la variation migratoire de la pop. (arrivées-départs)

### Personnes couvertes par la Caf :

Nombre de personnes couvertes par ces allocataires (responsable + conjoint + enfants et éventuellement autres personnes à charge)

### Allocataires noyau dur :

Allocataires Caf qui perçoivent un droit au titre de décembre N.

### Familles allocataires :

Allocataires avec enfants à charge au sens de la législation familiale.

### Familles allocataires monoparentales :

Allocataires sans conjoint et avec enfant à charge au sens de la législation familiale.

### % d'allocataires en couple avec enfant(s) :

ratio allocataires en couple et avec enfants à charge au sens de la législation familiale / nb d'allocataires

### % d'allocataires en couple sans enfant :

ratio allocataires en couple et sans enfant à charge au sens de la législation familiale / nb d'allocataires

### % d'allocataires en situation de monoparentalité :

ratio allocataires sans conjoint et avec enfant à charge au sens de la législation familiale / nb d'allocataires

## Définition des indicateurs

### % d'allocataires personnes seules

ratio allocataires sans conjoint et sans enfant à charge au sens de la législation familiale / nb d'allocataires

### Enfants à charge

Uniquement les enfants à charge d'allocataires.

### Part de familles dépendantes de la Caf pour plus de la moitié de leurs ressources :

La dépendance aux prestations, c'est la part des ressources totales connues qui sont constituées de prestations Caf.

### Revenu par Unité de consommation (RUC)

Pour tenir compte des différences de taille et de composition des ménages, les ressources sont divisées par le nombre d'unités de consommation que compte chacun d'eux. L'Unité de Consommation est une mesure de la taille des ménages, relativement à leurs besoins de consommation (1 pour l'allocataire + 0,5 pour le conjoint et par enfant de plus de 14 ans + 0,3 par enfant de moins de 14 ans + 0,2 pour une famille monoparentale). On parlera ainsi de niveau de vie de chaque ménage.

### Médiane RUC des familles (la moitié des familles ont un RUC inférieur) :

Valeur qui sépare la population en deux sous-populations de taille égale.

### Bénéficiaires de prestations perçues :

En pourcentage d'allocataires.

### Part des résidences principales en 2016 avec un statut propriétaire (idem pour HLM / Parc Privé) :

C'est le % de ménages qui sont propriétaires de leur logement

### % d'allocataires avec PL locataires dans le parc privé, avec taux d'effort >33%

Le taux d'effort dans le parc privé localif, c'est la part des ressources (d'activité, prestations Caf et autres ressources déclarées) qui servent à payer le loyer (en décomptant les aides au logement). Ici, taux d'effort Hors charges, mesuré sur les ressources des allocataires en décembre 2012.

### Nombre de chômeurs inscrits à Pôle Emploi, Catégorie A

La catégorie A des demandeurs d'emploi (DARES, Pôle Emploi) regroupe les demandeurs sans emploi qui n'ont exercé aucune activité, même réduite, le mois précédent, et qui sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.



## Glossaire

AAH	Allocation Adultes Handicapé
AEEH	Allocation Education de l'Enfant Handicapé
AF	Allocations Familiales
ALF	Allocation Logement Familial
ALS	Allocation Logement Social
ALSH	Accueil Loisir Sans Hébergement
APL	Aide Personnalisé au Logement
ARS	Allocation Rentrée Scolaire
ASF	Allocation Soutien Familial
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
GLAS	Contrat Local Accompagnement à la Scolarité
CS	Centre Social
EAJE	Etablissement Accueil du Jeune Enfant
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
LAEP	Lieu Accueil Enfants Parents
MAM	Maison Assistant Maternel
PAJE	Prestation Accueil du Jeune Enfant
PPA	Prime d'Activité
RAM	Relai Assistant Maternel
REAAP	Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
RUC	Revenu par Unité de Consommation
RSA	Revenu de Solidarité Active

Annexe 2 - Diagnostic Partagé (réalisé par la Communauté de Communes de  
Médoc Estuaire)

ARCINS  
ARSAC  
CUSSAC FORT-MEDOC  
LABARDE  
LAMARQUE  
LUDON-MEDOC  
MACAU  
MARGAUX-CANTENAC  
LE PIAN-MEDOC  
SOUSSANS

Médoc Estuaire  
Communauté de Communes

# Diagnostic Territorial Partagé 2023



## **SOMMAIRE**

<b>I Un environnement territorial</b>	<b>p 3-7</b>
<b>II Un panorama statistique</b>	<b>p 8-27</b>
<b>III Un retour des habitants et des acteurs clefs</b>	<b>p 28-48</b>
➤ Le retour des habitants	
➤ Le retour des acteurs clefs	
<b>IV Un bilan du Projet Educatif Intercommunal par la communauté éducative</b>	<b>p 49-50</b>
<b>V Des enjeux socio-éducatifs pré-identifiés</b>	<b>p 51-53</b>
<b>VI Des axes stratégiques à maintenir, renforcer ou développer</b>	<b>p 54-57</b>

## I Un environnement territorial

### 1. PRESENTATION DE L'ORGANISATEUR : CdC Médoc Estuaire



La Communauté De Communes Médoc Estuaire, créée le 11 Décembre 2002, est un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale, structure administrative française, régie par les dispositions de la 5<sup>ème</sup> partie du Code Général des Collectivités Territoriales, regroupant des communes ayant choisi de développer plusieurs compétences en commun), situé dans le Médoc, en Gironde, dans la région Nouvelle Aquitaine.

Son territoire s'étend à la fois sur une forêt, un territoire viticole et le long de l'Estuaire de la Gironde, sur 174,5 km<sup>2</sup>

Elle compte 28460 habitants, répartis sur **10 communes** :

- Arcins,
- Arsac (siège administratif),
- Cussac-Fort-Médoc,
- Labarde,
- Lamarque,
- Ludon Médoc,
- Le Pian Médoc,
- Macau,
- Margaux-Cantenac,
- Soussans.



**Hôtel Communautaire** : 26 rue de l'abbé Frémont 33460 Arsac ☎ 05.57.88.08.08



Président : Didier Mau, Maire du Pian Médoc

#### A. Le bureau est composé d'un Président et de 9 Vice-présidents

**Chrystel COLMONT-DIGNEAU** : Maire de **MACAU** en charge du Développement économique

**Claude GANELON** : Maire d'**ARCINS**, en charge de l'Aménagement du territoire et du Patrimoine

**Frédéric AURIER** : Maire d'**ARSAC**, en charge de la Petite Enfance et de la Jeunesse

**Dominique FEDIEU** : Maire de **CUSSAC-FORT-MEDOC**, en charge du Tourisme

**Sophie MARTIN** : Maire de **MARGAUX-CANTENAC**, en charge de la Cohésion sociale et de la Prévention

**Mathieu FONMARTY** : Maire de **LABARDE**, en charge de la Sécurité / de la Collecte, du traitement et valorisation des ordures ménagères et déchets

**Karine PALIN** : Maire de **SOUSSANS**, en charge de la Transition énergétique, écologique et environnementale

**Dominique SAINT MARTIN** : Maire de **LAMARQUE**, en charge de l'Eau et l'assainissement

**Philippe DUCAMP** : Maire de **LUDON MEDOC**, en charge des Finances et des Ressources Humaines

**B. Les Compétences de la CdC Médoc Estuaire :**

COMPETENCES OBLIGATOIRES	COMPETENCES OPTIONNELLES	COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES
Aménagement de l'espace communautaire	Environnement	Petite enfance, enfance et jeunesse
Développement économique dont la promotion du tourisme	Politique du logement et du cadre de vie	Aménagement numérique
Aire d'accueil des gens du voyage	Voirie communautaire	Politique de sécurité
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés	Equipements	Aménagement de la façade estuarienne
GEMAPI	Action sociale d'intérêt communautaire	Participation aux politiques contractuelles
Eau/Assainissement	Défense incendie	

**2. LE PÔLE SERVICE AU PUBLIC**

Afin de répondre au mieux aux besoins des administrés, la Communauté de Communes s'est réorganisée et s'est structurée autour de différents pôles, dont le **Pôle Service au Public**

Le **Pôle service au public** est chargé du suivi des services de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et du portage de repas à domicile.



**Cartographie des services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse**

**PETITE ENFANCE EAJE/RPE**



**ENFANCE ALSH /APS et MULTI SITES PERISCOLAIRE**



**JEUNESSE**



**Les capacités d'accueil :**

Petite enfance (année de référence 2022)

établissement	Nombre de places (agrément)
Picoti	9 places
Milous	10 places
Petits Pas	30 places
Petits bouchons	20 places en accueil régulier
	10 places en halte-garderie
<b>Total</b>	<b>79 places</b>

ALSH extrascolaire (année de référence 2022)

établissements	Moyenne d'enfants présents par jour
ALSH Arsac	66
ALSH Cussac	36
ALSH Le Pian	108
ALSH Ludon	104
ALSH Macau	87
ALSH Soussans	40
Actions Jeunes	17
<b>Total</b>	<b>458</b>

ALSH Périscolaire « Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi » (année de référence 2023)

établissements	Moyenne matin	Moyenne soir
Arsac	88	162
Cussac	52	50
Lamarque	29	40
Margaux	46	66
Cantenac	23	31
Labarde	13	18
Le Pian Bourg mater	33	88
Le Pian Bourg élem	45	107
Le Pian Airials mater	17	54
Le Pian Airials élem	33	72
Ludon mater	49	95
Ludon élem	82	135
Macau mater	47	62
Macau élem	64	92
Soussans	31	41
Arcins	17	16
<b>TOTAL</b>	<b>669</b>	<b>1129</b>

ALSH « Mercredi périscolaire » (année de référence 2023)

établissements	Moyenne d'enfants présents par jour
ALSH Arzac	133
ALSH Cussac	70
ALSH Le Pian	165
ALSH Ludon mater	85
ALSH Ludon élem	117
ALSH Macau mater	60
ALSH Macau élem	73
ALSH Soussans	72
<b>Total</b>	<b>775</b>

## **II Un panorama statistique**

(Source : Cabinet Jean-Philippe GUILLEMET)

### **NOTA :**

Sauf exception mentionnées, les données proviennent de l'INSEE et sont issues du recensement principal. Les dernières données concernent 2019

### **SOMMAIRE**

➤ Structure et évolutions démographiques	p. 9
➤ Structure et évolutions de l'habitat et du logement	p. 9
➤ Structure et évolutions de la répartition par âge	p. 10-12
➤ Structure et évolutions des ménages et familles	p. 12-13
➤ Structure et évolutions sociales	p. 14
➤ Structure et évolutions des niveaux de vie	p. 15-16
➤ Structure et évolutions de l'activité économique	p. 17-19
➤ Focus demandeurs d'emploi	p. 20
➤ Focus Petite Enfance 0-2 ans	p. 21-22
➤ Focus Enfance 3-10 ans	p. 23
➤ Focus jeunes 11-17 ans	p. 24
➤ Focus jeunes adultes 18-24 ans	p. 25
➤ Focus seniors	p. 26
➤ Focus santé	p. 27
➤ Vie sociale	p. 27

### Structure et évolutions démographiques

#### *Une population en forte augmentation + 3456 habitants entre 2013 et 2020*

Une augmentation du nombre de ménages et une diminution de leur taille moyenne. Sur la période considérée, la CDC de Médoc Estuaire a vu son nombre de ménages augmenter de plus de 2 500 ; seule la CDC Grand Cubzagais a connu une croissance plus importante.

A l'exception de Margaux-Cantenac, toutes les communes ont enregistré un taux de croissance annuel moyen positif entre 2013 et 2019.

Au sein de la CDC de Médoc Estuaire, les naissances (comme les décès) sont reparties à la hausse à compter de 2020. Elles n'ont toutefois pas rattrapé leur niveau de 2014. Concernant la mortalité, en revanche, si l'on exclut les années 2019 et 2020, la courbe suit une progression quasi continue (168 décès en 2014, pour 236 en 2021). Le solde naturel est ainsi passé de 228 en 2014 à 136 en 2021 ; il a donc connu une baisse substantielle.

Depuis 1999 et jusqu'en 2019, le solde migratoire augmente régulièrement à l'échelle de la CDC avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Si l'on examine le taux de variation entre les différentes communes, l'écart le plus accusé se manifeste entre Margaux-Cantenac et Ludon-Médoc.

### Structure et évolutions de l'habitat et du logement

#### *Un habitat très majoritairement constitué de maisons avec des habitants plus souvent propriétaires*

En 2019, la CDC de Médoc Estuaire se caractérise par un pourcentage très limité d'habitants résidant en HLM louées vides.

C'est au Pian-Médoc qu'on les retrouve principalement, mais toujours dans une proportion très inférieure à celle enregistrée aux échelons départemental et national.

Après une baisse légèrement accusée entre 2008 et 2013, la part des propriétaires de leur résidence principale est repartie à la hausse.

Cette « chute relative » a été concomitante avec une augmentation de la part d'HLM louées qui, depuis 2013, connaît une certaine stabilité.

#### *Une faible demande de logements HLM (2018)*

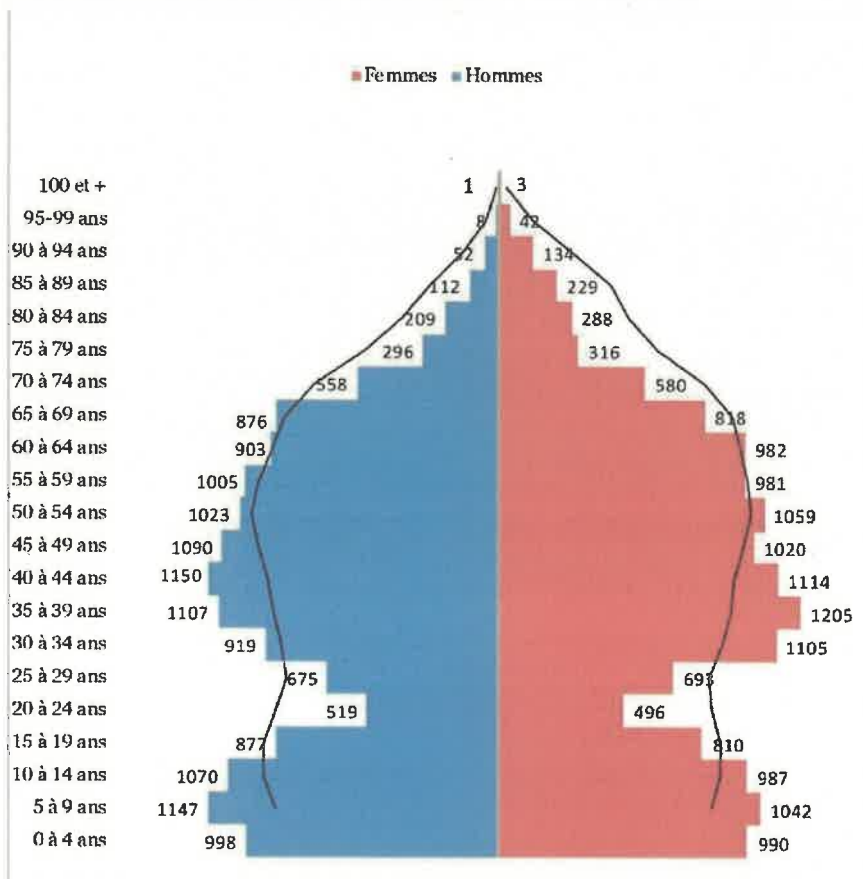
Le loyer d'annonce par m<sup>2</sup> (charges comprises) pour un appartement dans le parc privé se situe dans la partie inférieure de l'échelle du niveau départemental.

La CDC Médoc Estuaire est le territoire sur lequel la sur occupation des logements a baissé le plus sensiblement entre 2013 et 2018 ; sur la période identique, la sur occupation accentuée est restée stable et faible.



**Structure et évolutions de la répartition par âge**

Une pyramide des âges dont la forme ne diffère guère de celle de la France (2019)



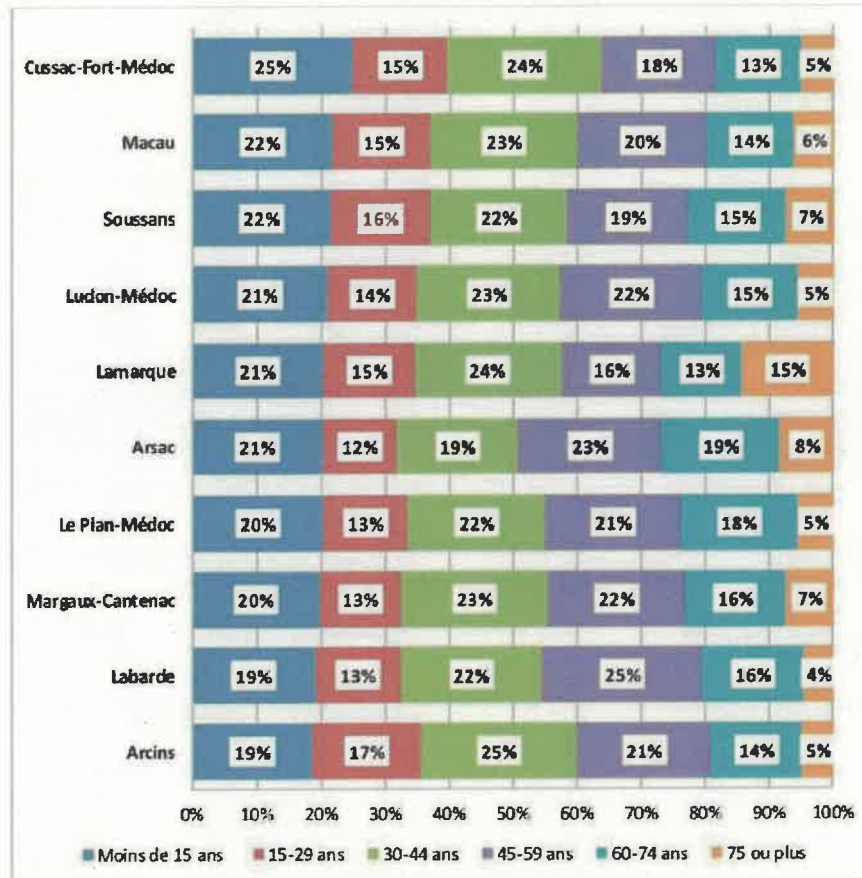
*Spécificités CDC : surreprésentation des 0-14 ans ; sous-représentation des 19-29 ans ; surreprésentation des 30-49 ans ; sous-représentation des plus de 69 ans*

*Un déséquilibre du ratio femmes / hommes en fonction de l'âge*

En 2019, la répartition par âge de la population de la CDC Médoc Estuaire est sensiblement identique à celle des autres CDC.

C'est avec Cœur de Presqu'île que les disparités sont les plus fortes.

*Il existe des disparités communales assez prononcées aux deux extrémités de l'échelle des tranches d'âges.*



*Une augmentation des moins de 15 ans et une très forte augmentation des 60 - 74 ans.*

L'indice de vieillesse\* de la CDC Médoc Estuaire se situe, avec celui de la CDC Médulienne, en dessous de 60.

S'il a augmenté entre 2008 et 2019, il reste largement en-deçà de ceux prévalant en Gironde et à l'échelle nationale

La moitié des communes ont un indice de vieillesse inférieur à 60.

\* L'indice de vieillissement est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans à peu près les mêmes proportions sur le territoire ; plus l'indice est faible, plus le rapport est favorable aux jeunes ; plus il est élevé et plus il est favorable aux personnes âgées.

*Les CDC de Médoc Estuaire et Médulienne affichent les indices de jeunesse\* les plus élevés.*

On constate toutefois qu'entre 2008 et 2019, celui-ci a fléchi pour la CDC Médoc Estuaire, à l'instar de ce que l'on note pour la Gironde et pour la France, mais avec une plus grande ampleur. Une forte variation et des évolutions contrastées entre communes

\* L'indice de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus.

#### Structure et évolutions des ménages et familles

La CDC Médoc Estuaire compte très majoritairement des couples (70%) avec enfants (38%) et, dans une moindre proportion, sans enfant (32%).

Plus de la moitié de la population vit dans une famille formée d'un couple avec enfant (56%). C'est, avec la Médulienne, la CDC dans laquelle la part de personnes seules est la plus limitée.

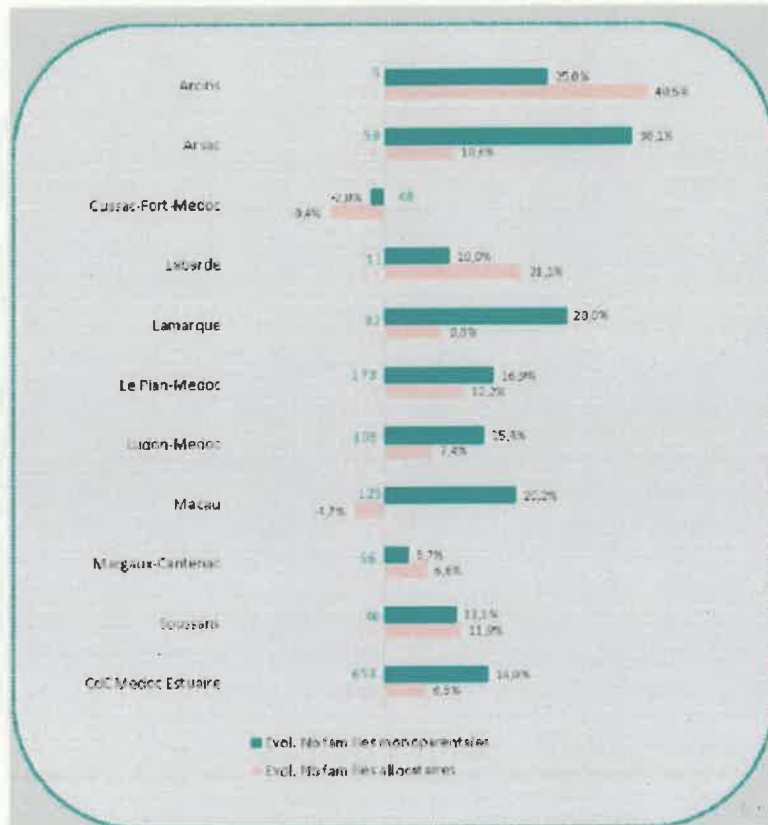
Sur la période 2008-2019, le nombre de personnes vivant dans une famille monoparentale et un ménage composé d'une personne seule ont augmenté. Si, dans le second cas, l'essor a été continu, pour les familles monoparentales on observe une forte évolution entre 2013 et 2019 – de 1 818 à 2 413, soit + 595 personnes.

En un peu plus de 10 ans (2008-2019), la part des ménages monoparentaux a toutefois faiblement augmenté dans la CDC Médoc Estuaire (moins d'un point).

Sur la même période, les ménages « solo » ont connu une progression de 3 points et représentent près d'un quart des ménages en 2019.

Ménages monoparentaux et ménages « solo » constituent, en 2019, moins du tiers des ménages, soit une proportion bien moins élevée qu'ailleurs - hormis la CC Médulienne.

Au niveau communal, une évolution contrastée de l'augmentation du nombre de familles monoparentales.



La part des familles nombreuses (3 enfants ou plus) se situe dans la moyenne basse, relativement aux collectivités de références. Elle n'a guère varié entre 2008 et 2019, même si en valeur absolue, leur nombre a augmenté (+ 91).

Une distorsion par rapport aux ménages allocataires de la Caf

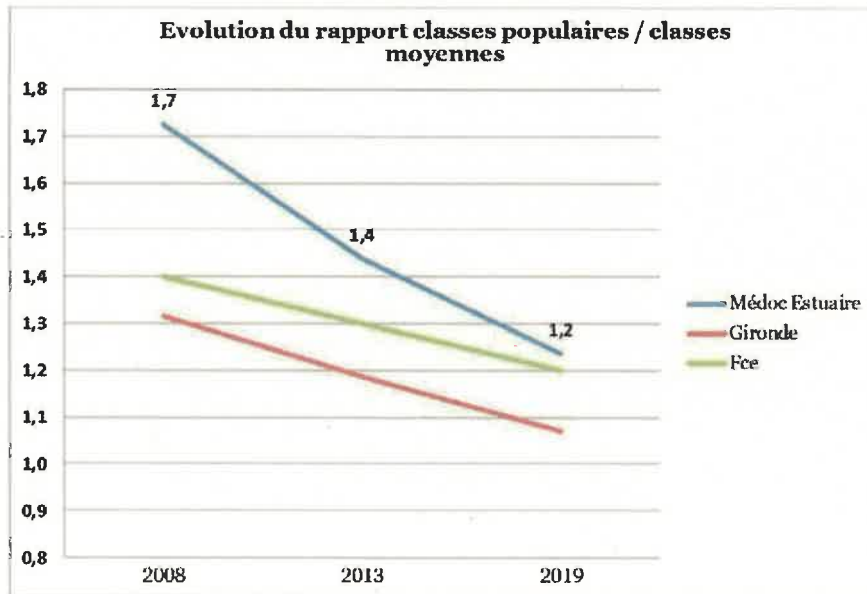
Plus de la moitié des habitants de moins de 65 ans bénéficient d'au moins une prestation versée par la CAF en 2019

Dans quasiment toutes les communes prédominent les familles formées de couples avec enfants, que l'on considère aussi bien les ménages que la population des ménages

**Structure et évolutions sociales**

PCS : Abréviations de Professions et Catégories Socioprofessionnelles (CSP en langage commun)

*Une composition sociale relativement équilibrée, qui se « gentrifie » rapidement*



*Une nette différenciation entre communes : les communes les moins peuplées sont aussi celles où prédominent le plus les classes populaires*

*Un faible niveau de « diplomation »*

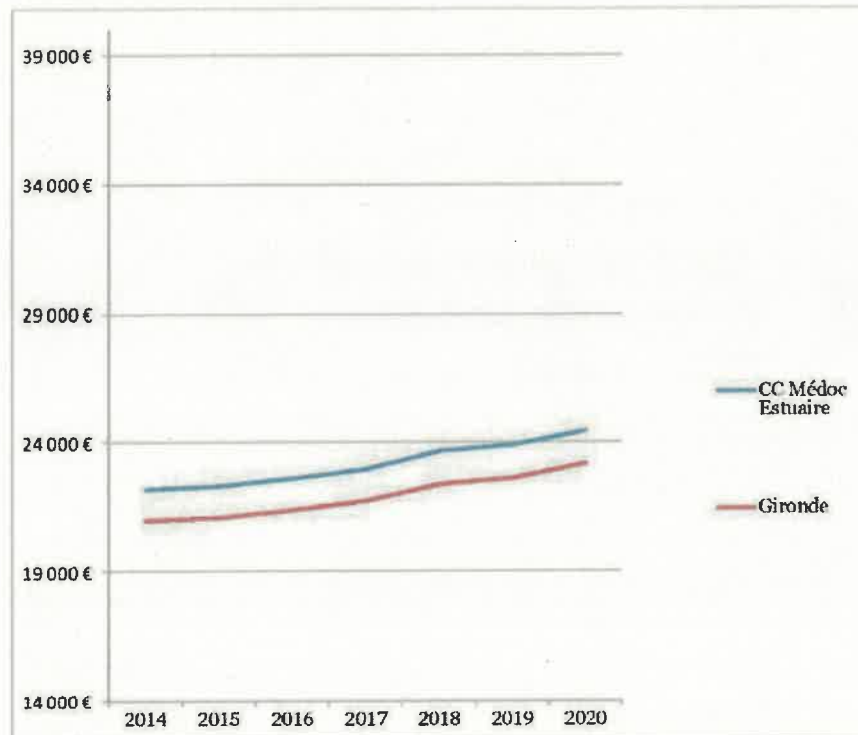
*Une différenciation entre communes qui suit celle des PCS*



Structure et évolutions des niveaux de vie

*Une Communauté de Commune dont les résidents sont relativement aisés*

Une augmentation du revenu médian

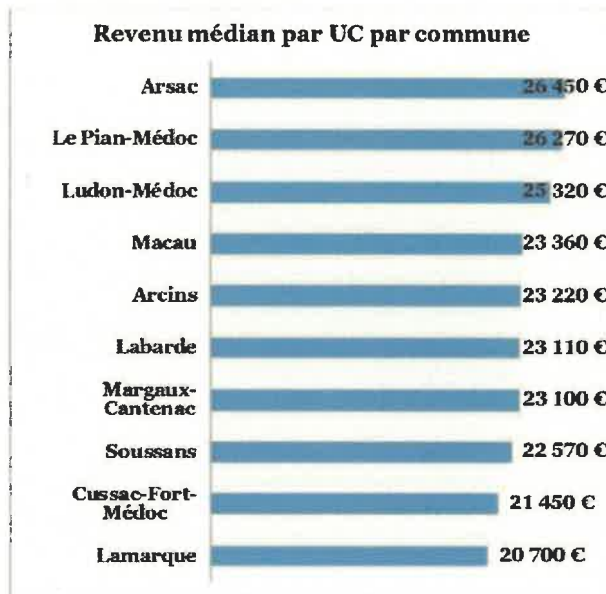


Sur la période 2014-2020, le revenu médian des habitants de la CDC Médoc Estuaire a progressé selon une courbe identique à celle enregistrée pour les Girondins dans leur ensemble.

Si l'écart entre les deux courbes est resté stable, 2019 pour la CDC est l'année du franchissement du seuil des 24 000 € que la Gironde n'avait toujours pas atteint en 2020.

Rappel : le revenu médian minimum, pour un EPIC, était en 2020 de 14 680 €, le maximum de 38 480€, la médiane de 21 560 €.

De fortes disparités communales :



*Une tendance à l'augmentation des situations de précarité économique et sociale*

La pauvreté est peu prégnante au sein de Médoc Estuaire

Une nette différenciation des revenus

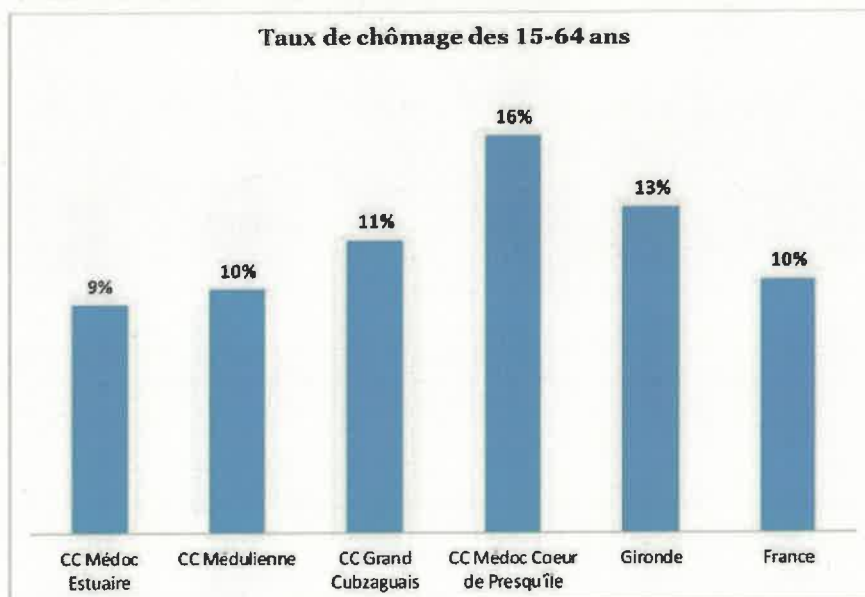
Des salaires horaires nets moyens relativement élevés, et avec un écart en fonction du sexe

Une faible proportion d'allocataires du RSA

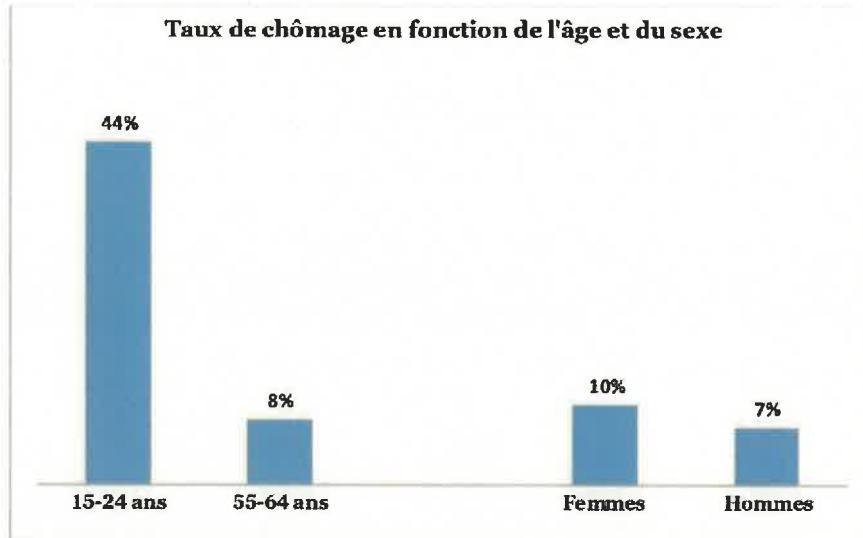
**Structure et évolutions de l'activité économique**

*Un taux d'activité des 15-64 ans relativement élevé et en augmentation.* Le taux d'activité se situe dans la moyenne haute des collectivités de référence et est supérieur de 4 points à la moyenne départementale et de 5 points à celle de la France.

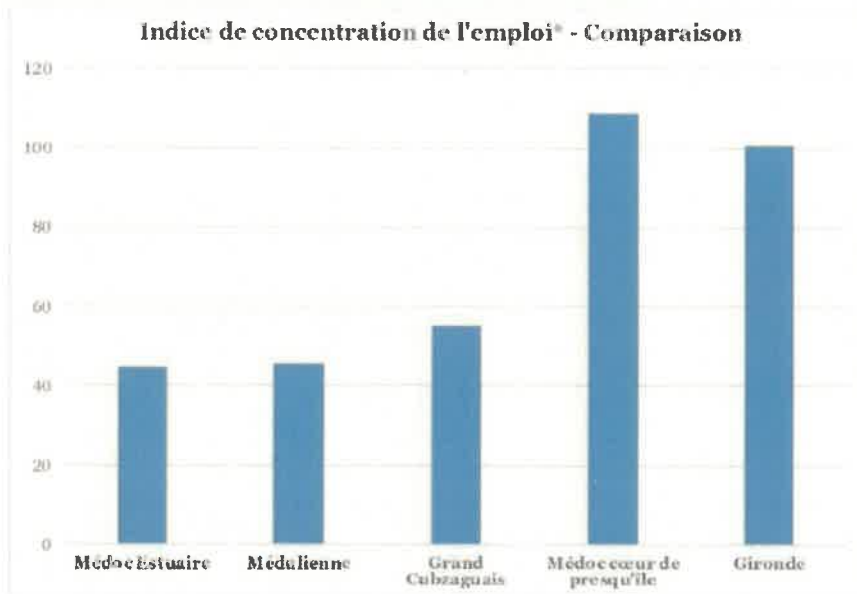
Un faible taux de chômage des 15-64 ans, en baisse depuis 2013



Taux d'activité et de chômage : des variations selon le sexe et surtout l'âge. *Les femmes sont plus souvent au chômage que les hommes (+3 points).*

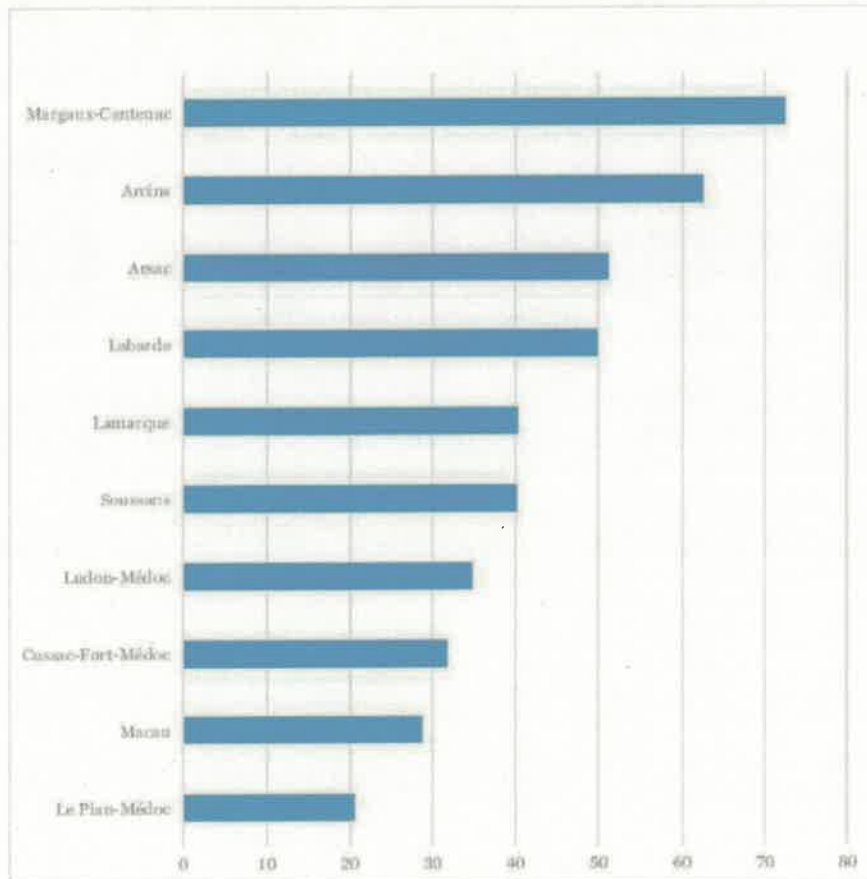


*Un territoire résidentiel. Le faible niveau de concentration de l'emploi\* indique que la CDC Médoc Estuaire est surtout un territoire résidentiel plus que d'activité économique.*



\* L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction de pôle résidentiel d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100, alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi. Ce n'est pas le cas de la CDC.

De très fortes disparités communales



*Peu d'emploi sont créés dans la CDC Médoc Estuaire et la tendance va en s'accroissant, confirmant la fonction résidentielle de la Communauté de Communes*

Des situations contrastées selon les communes. La plupart des actifs ne travaillent pas dans leur commune de résidence

Les déplacements domicile-travail en transports en commun ont peu progressé entre 2013 et 2019.



**Focus demandeurs d'emploi**

Nota : l'ensemble des données ci-dessous sont issues de l'Observatoire de l'Emploi Nouvelle Aquitaine

1850 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en mars 2023

Une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, dont la majorité est inscrite en catégorie B ou C

Tout comme en Gironde, les demandeurs d'emploi de Médoc Estuaire inscrits à Pôle Emploi sont plus souvent des demandeuses. La baisse du nombre de demandeurs d'emploi est plus sensible pour les hommes que pour les femmes.

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi ont entre 26 et 49 ans. C'est pour les plus jeunes que la diminution est la plus sensible.

Près de la moitié (47%) des demandeurs d'emploi de la CDC Médoc Estuaire sont des chômeurs de longue durée dont 27% de très longue durée. Mais plus la durée d'inscription à Pôle Emploi est ancienne, plus la diminution a été forte entre 2021 et 2022.

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi ont un niveau de formation au moins équivalant au Bac. De façon contre-intuitive, ce n'est pas pour les plus diplômés que la diminution a été la plus forte.

La majorité des demandeurs d'emploi de la Communauté de Communes possèdent une qualification. Là encore, de façon contre-intuitive, ce n'est pas pour les plus qualifiés que la baisse enregistrée entre 2022 et 2023 a été la plus sensible.

*Un peu plus d'un quart des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein périphérique\* à l'emploi.*

Contrairement aux bénéficiaires d'une reconnaissance de travailleur handicapé (BOETH), les allocataires du RSA n'ont pas connu une diminution du nombre de demandeurs d'emploi.

Près de la moitié des demandeurs d'emploi déclarent un rayon de mobilité de moins de 15 km ou 31 minutes entre leur éventuel emploi et leur domicile.

Comme attendu, plus les demandeurs d'emploi se déclarent mobiles, plus leur probabilité de retrouver un emploi est élevée.

*L'exclusion numérique : principal frein à l'emploi*

\*Les « freins périphériques » concernent les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui entravent leur recherche d'emploi : logement, santé, numérique, etc.

**Focus Petite Enfance  
0 – 2 ans**

En 2019, la CDC comptait **1 142 enfants** âgés de 0 à 2 ans révolus.

*En 2021, le nombre d'enfants âgés de 0 à 2 ans des familles allocataires de la Caf était de 1 009 alors qu'en 2017 ils étaient 1 031; soit une baisse de 2,1% en 4 ans.*

*Parmi ces enfants 6,6% vivaient dans une famille monoparentale ; 12,5% dans une famille à bas revenus.*

*Le taux d'activité des femmes vivant dans un foyer allocataire de la Caf est de 88,4% (contre 77,9% en Gironde).*

*Une augmentation du nombre d'enfants âgés de 0 à 2 ans entre 2008 et 2019.*

4 Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants répartis sur le territoire. Une capacité totale d'accueil en structure collective à ce jour de 79 places :

- 30 en multi accueil sur la commune du Pian-Médoc ;
- 30 places également sur la commune de Ludon-Médoc dont 10 en accueil occasionnel ;
- 9 places sur la micro-crèche de Cantenac ;
- 10 places sur la micro-crèche de Lamarque.

Une baisse du nombre d'enfants accueillis entre 2015 et 2021..... Mais une hausse du nombre d'heures

*Des tensions entre la demande d'EAJE et l'offre d'accueil. La demande de places étant supérieure à l'offre disponible.*

Un nombre d'Assistants Maternels à peu près stable, un nombre d'agrément en légère augmentation

Un âge médian des Assistants Maternels qui oscille autour de la quarantaine. *On observe cependant de fortes différenciations entre le RPE du Pian et celui de Macau quant à la pyramide des âges des assistants maternels. Il existe donc un réel enjeu de renouvellement des assistants maternels pour le RPE du Pian dans les années à venir.*

**L'offre de service privée**

*Etat des lieux des crèches privées (source mon enfant.fr + contact téléphonique)*

Nom	commune	agrément	fonctionnement
La cabane d'Achille et Camille	Ludon-Médoc	12	Lundi au vendredi de 7h à 19h
Les Artistes Câlines	Ludon-Médoc	10	Lundi au Vendredi de 7h00 à 18h30
Kokoon	Le Pian-Médoc	12	Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30
La crèche câline	Macau	12	Ouverture octobre 2023
<b>TOTAL</b>		<b>46</b>	

Etat des lieux des Maisons d'Assistants Maternels (source doc RPE + internet)

16 MAM, pour 40 Assistantes Maternelles et 156 agréments.

Nom	Communes	Agréments	Fonctionnement
La Petite Récré	Lamarque	12	Lundi au vendredi de 7h30 à 18h
Mamonaturel	Macau	16	Lundi au Vendredi de 8h00 à 18h30
Les Papillons	Macau	8	Lundi au Vendredi de 7h à 18h30
Les Petits bouts de choux	Arsac	10	Lundi au Vendredi de 7h à 18h
Jeuxmamuse	Labarde	8	Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30
Les nounous d'enfer	Le Pian Médoc	6	Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Grandir en rêvant	Le Pian Médoc	8	
Le Paradis des Choubidoues	Le Pian Médoc	12	
La forêt des doudous	Le Pian Médoc	12	Lundi au Vendredi de 8h à 18h
Graine de malice	Le Pian Médoc	12	
Les Fées MAM	Ludon médoc	8	Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h à 18h
Pouces et Sucettes	Ludon Médoc	4	
P'tits choux, loulous et doudous	Margaux-Cantenac	8	
La Maramille s'amuse au Médoc	Margaux - Cantenac	12	
Kikinou	Margaux-Cantenac	12	7h30-18h30
Comme un rêve	Soussans	8	Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30
<b>Total</b>		<b>156</b>	

Focus Enfance 3 – 10 ans

En 2019, la CDC comptait **3 481 enfants** âgés de 3 à 10 ans révolus.

En 2021, le nombre d'enfants âgés de 3 à 11 ans des familles allocataires de la Caf était de 3 161. Il n'a que très peu augmenté (1,3 %) entre 2017 et 2021 - soit 41 enfants de plus.

*Parmi ces enfants, 14,9 % vivaient dans une famille monoparentale ; 13,9% dans une famille à bas revenus.*

*Les 3-11 ans vivent deux fois plus souvent que les 0-2 ans dans des familles monoparentales et un peu plus souvent dans des familles à bas revenus*

*Une augmentation générale du nombre d'enfants âgés de 3 à 10 ans entre 2008 et 2019*

On observe de fortes disparités entre communes : certaines enregistrent une diminution (Arcins et Ludon-Médoc).

*Une légère baisse des effectifs scolarisés en école maternelle entre 2019 et 2022. Après une baisse en 2020-2021, les effectifs remontent légèrement, sans atteindre leur niveau de 2019-2020. Des disparités entre communes, avec une forte baisse des effectifs à Macau.*

*Une légère diminution des enfants scolarisés en école élémentaire entre 2019 et 2022. La diminution s'est stabilisée lors de l'année 2021-2022. De fortes disparités communales : seules les écoles des communes du Pian, d'Arsac et d'Arcins enregistrent une augmentation de leurs effectifs ; toutes les autres sont en baisse.*

*Un taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans relativement faible. Avec à peine plus de 70 %, le taux de scolarisation des 2 à 5 ans dans la Communauté de Commune de Médoc Estuaire est le plus faible. Il est inférieur à la moyenne girondine.*

On observe une forte amplitude : près de 20 points sépare Arsac, commune où le taux de scolarisation est le plus élevé, et Labarde où il est le plus faible.

Une baisse de 5 points du taux de scolarisation des 2 à 5 ans entre 2008 et 2019. Tout comme pour la Gironde, les taux de scolarisation des enfants âgés de 2 à 5 ans s'érodent sensiblement.

*Après une baisse de la fréquentation des accueils périscolaires en 2020 (en raison de la crise sanitaire), le nombre d'enfants accueillis est reparti à la hausse. Les APS du soir accueillent le plus d'enfants. L'accueil concerne pour deux tiers les enfants âgés de plus de 6 ans.*

Une hiérarchie des accueils différente selon les lieux. Globalement, la hiérarchie des accueils en terme de fréquentation est la suivante : d'abord le soir, ensuite le mercredi, puis le matin.

Cet ordre vaut pour Macau, Ludon, Le Pian et Arsac.

En revanche, c'est l'accueil du mercredi qui prédomine à Soussans et Arcins ; à l'inverse, cet accueil est le moins fréquenté à Cussac-Lamarque.

**Focus Jeunes 11 – 17 ans**

En 2019, la CDC comptait **2 742 adolescents** et jeunes âgés de 11 à 17 ans.

*En 2021, le nombre d'enfants âgés de 12 à 17 ans des familles allocataires de la Caf était de 1 927 ; il a augmenté de 15,3% entre 2017 et 2021 - soit 255 jeunes de plus.*

*Parmi ces jeunes, 21,3% vivait dans une famille monoparentale ; 19,2% dans une famille à bas revenus.*

*Plus les enfants sont âgés et plus ils vivent dans des familles monoparentales et à bas revenus : c'est plus le cas pour les 11-17 ans que pour les 3-10 ans et c'est plus le cas pour les 3-10 ans que pour les 0-2 ans.*

Une augmentation générale du nombre d'adolescents âgés de 11 à 14 ans entre 2008 et 2019. Leur part reste relativement stable au sein de la population générale. Hormis la commune de Labarde, toutes enregistrent une augmentation de leur population adolescente.

Des adolescents répartis dans quatre collèges :

Le collège de Pierre de Belleyme à Pauillac pour ceux habitant Cussac Fort-Médoc ou Lamarque (soit 164 élèves) ;

Le collège Canterane à Castelnau de Médoc pour ceux habitant Arcins ;

Le collège Panchon d'Arsac, pour ceux habitant Arzac, Macau, Margaux-Cantenac, Labarde, Soussans et Le Pian-Médoc, jusqu'à la rentrée 2022-2023 (soit 1 075 élèves) ;

Le nouveau collège du Pian-Médoc, qui reçoit désormais les adolescents du Pian-Médoc et de Ludon (475 élèves en 2022-2023). Auparavant, les collégiens de Ludon étaient scolarisés au collège Porte du Médoc à Parempuyre.

Une augmentation générale du nombre de jeunes âgés de 15 à 17 ans entre 2008 et 2019. L'augmentation est particulièrement sensible entre 2013 et 2019. Leur part reste relativement stable au sein de la population générale. Trois communes enregistrent une diminution : Cussac-Fort-Médoc, Lamarque et le Pian-Médoc.

*La plupart (96%) des jeunes âgés de 15 à 17 ans sont scolarisés. Le taux de scolarisation est l'un des plus élevés des Communautés de Communes environnantes. Il est supérieur à la moyenne girondine. La commune de Margaux-Cantenac se distingue avec un taux de scolarisation relativement faible.*

Action Jeunes : un service communautaire pour les jeunes de 12 à 17 ans. Ce dernier propose des temps d'animation pendant les périodes des vacances : février, Pâques, été et Toussaint. Mais peu de jeunes et de familles l'ont utilisé.



Focus Jeunes adultes 18-24 ans

En 2019, la CDC comptait **1 568 jeunes âgés de 18 à 24 ans**.

*En 2021, le nombre d'enfants âgés de 18 à 24 ans des familles allocataires de la Caf était de 390 : 28,5% vivait dans une famille monoparentale ; 27,8 % dans une famille à bas revenus.*

*Une baisse du nombre de jeunes âgés de 18 à 24 ans entre 2008 et 2019. Après une forte baisse entre 2008 et 2013, le nombre de jeunes tend à se stabiliser entre 2013 et 2019. En valeur relative, la chute est continue, et les 18-24 ans ne représentent plus que 5 % de la population.*

*Un taux de scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans relativement faible. Le taux de scolarisation des jeunes de 18 à 24 ans est certes supérieur à celui des Communautés de Communes environnantes, mais il reste inférieur à la moyenne girondine et nationale (53%). Entre les communes, cette proportion varie plus que du simple au double.*

Relativement stable, la part des jeunes âgés de 18 à 24 ans scolarisés est nettement inférieure à la moyenne girondine.

Environ 15 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans entraient dans la catégorie des NEET (Neither Education Employment or Training) en 2018, soit environ 400 jeunes. Un taux inférieur à celui des Communautés de Communes environnantes et à la moyenne nationale. De fortes disparités entre communes : une amplitude de 17 points entre Lamarque et Arsac.

*Une stabilisation des NEET. La part des NEET de 15 à 24 ans oscille autour de 15 %, soit environ 400 jeunes en 2019. Inférieure à la moyenne nationale, elle est légèrement supérieure à celle du département.*

En 2022, les trois antennes de la Mission Locale sur la Communauté de Communes suivaient 141 jeunes contre 162 en 2021. Elles ont effectué 60 premiers accueils en 2022 contre 76 entre 2021. Une répartition à peu près équilibrée entre les trois antennes. Un nombre moyen d'entretiens par jeunes qui a augmenté.

Un public principalement composé de jeunes âgés de 18 à 21 ans et majoritairement masculin.

Près de la moitié des jeunes n'étaient pas inscrits à pôle emploi lors de leur premier accueil. La grande majorité des jeunes vivent encore chez leurs parents.

*Un public de « NEET ». Pour la plupart, les jeunes accueillis ne sont ni en emploi, ni scolarisés, ni en formation ; c'est la définition des NEET. Une très grande majorité (80 %) rencontrent des problèmes de mobilité et déclarent ne pas être mobiles au-delà de leur commune ou canton de résidence. Plus d'1/3 sont sans diplôme. Peu de jeunes (4%) sont Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (BOETH). Environ 2 à 3 % sont des parents.*



Focus seniors

En 2019, la CDC comptait 5 706 retraités. Un peu plus d'un quart (28 %) relevaient du régime agricole (dont environ 86 % de salariés). Depuis 2019, les effectifs des salariés agricoles baissent très légèrement, rejoignant ainsi la tendance qui prévaut pour les non-salariés agricoles depuis 2008.

*De très fortes disparités entre les communes rurales et urbaines.* On observe une très forte variation selon les communes de la part des retraités du régime agricole dans l'ensemble des personnes retraitées. On peut ainsi opposer les communes agricoles, dont la part excède 30 %, souvent situées au nord du territoire - Cussac, Lamarque, Arcins, Margaux-Cantenac - aux communes plus urbaines de la périphérie bordelaise - Le Pian-Médoc, Ludon-Médoc et Arzac.

*Une augmentation du nombre de personnes âgées de 75 ans ou plus.* L'augmentation de la population âgée de 75 ans ou plus évolue à peu près au même rythme que la croissance générale de la population et représente environ 6 % de cette dernière, soit 3 points de moins qu'en Gironde.

Sur le long terme, le Taux d'Evolution Annuel Moyen (TEAM) des personnes âgées suit à peu près celui de la Gironde. En revanche, on observe de fortes disparités communales. Une diminution du TEAM de personnes âgées de plus de 75 ans. Quatre communes ont un TEAM négatif.

*Un peu plus d'1/3 des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules et sont donc potentiellement concernées par des mesures de soutien à domicile* Une proportion de personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules inférieure à celle des Communautés de Communes environnantes et aux moyennes nationale et départementale. Les trois quarts des personnes âgées de 75 ans et plus vivant seules sont des femmes. De très fortes disparités entre les communes

Une diminution de la proportion de personnes vivant en établissement pour personnes âgées. La part de personnes âgées de 75 ans vivant dans un établissement pour personnes âgées est désormais inférieure à celle de la Gironde. Rappelons qu'au niveau national, cette proportion est d'environ 10 % (DREES 2019).

*Un indice de fragilité sociale\* relativement faible...* Un indice de fragilité sociale nettement au-dessous de la moyenne des Communautés de Communes environnantes et de la Gironde. Lamarque et Margaux-Cantenac sont au-dessus de la moyenne départementale.

*... Et qui décroît.* Alors que l'indice de fragilité sociale du département reste à peu près stable, celui de la Communauté de Communes décroît sensiblement, traduisant une amélioration globale de la situation sociale des personnes âgées de 80 ans ou plus. Le nombre de personnes âgées de 80 ou plus considérées comme « fragiles » baisse aussi en valeur absolue : il était de 520 en 2015 et n'est plus que de 470 en 2022.

Une faible proportion de personnes âgées de 75 ans ou plus perçoivent le minimum vieillesse. Une proportion de bénéficiaires du minimum vieillesse nettement au-dessous de la moyenne des Communautés de Communes environnantes et de la Gironde. La part de bénéficiaires du minimum vieillesse (ASPA) augmente légèrement, mais reste largement inférieur à celles prévalant en Gironde et en France.

\* L'indice de fragilité sociale est calculé à partir de 3 indicateurs : l'âge des retraités, le fait de bénéficier ou non d'une pension de réversion, le fait d'être exonéré ou non de la CSG.

**Focus santé**

Une densité de médecins et d'infirmiers libéraux dans la moyenne haute (respectivement 11,5 et 17,3 pour 10 000 habitants)

Une densité de masseurs-kinésithérapeutes dans la moyenne haute (13, 2 pour 10 000 hbt), *mais une faible densité de dentistes (3,1 pour 10 000 hbt)*

**Vie sociale**

*Une offre d'équipements sportifs et culturels de proximité dans la moyenne nationale, mais inférieure à celles des communautés environnantes avec de fortes disparités communales*

Une offre d'équipements sportifs et culturels de gammes intermédiaire\* et supérieure\*\* à la moyenne nationale et dans la moyenne haute des collectivités de références

\* Comprend les salles de sport spécialisées, les bassins de natation, les structures d'athlétisme et les pistes de roller, skate, vélo bicross ou freestyle.

\*\* Comprend les théâtres, les cinémas, les lieux d'exposition et de patrimoine comme les musées, ainsi que les parcours sportifs et de santé.

### **III Un retour des habitants et des acteurs clefs**

(Source : Cabinet Jean-Philippe GUILLEMET)

#### **SOMMAIRE**

##### **1. LE RETOUR DES HABITANTS VIA UN QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION**

- Présentation du questionnaire et des répondants p. 31-32
- Accueil des enfants de 0 à 3 ans p. 32
- Accueil des enfants et adolescents p. 33
- Accompagnement à la parentalité p. 34
- Qualité et accès aux services administratifs p. 34-35
- Qualité et accès aux commerces p. 35
- Qualité et accès aux loisirs, sports et à la culture p. 36
- Qualité et accès aux soins p. 37
- Qualité et accès aux soins et services d'aide pour les personnes âgées ou en situation de handicap p. 37
- Emploi et insertion p. 37
- Logement et environnement p. 37-38
- Transports et déplacements p. 38
- Pratiques numériques p. 38
- Vie ensemble et animation de la vie sociale p. 39
- Eléments de synthèse : Importance et satisfaction des services de la vie quotidienne selon les répondants p. 40-42

## 2. RETOUR DES ACTEURS CLEFS :

- Un territoire contrasté entre le Nord et le Sud p.43-44
- Un territoire en évolution
  - Eléments de stabilité p.44
  - Eléments en mutation p.44
- Un faible sentiment d'appartenance des habitants au territoire p.45
- Les habitants : Des besoins de service du quotidien
  - Les besoins identifiés p.45
  - Les besoins potentiels non identifiés/en questionnement p.45
- Les services rendus et peu ou pas proposés aux habitants
  - Les services rendus p.46
  - Les services potentiels peu ou pas proposés p.46
- Les priorités des années à venir
  - Les priorités PEDT et CTG / Les priorités hors PEDT et CTG p.47
- Annexes : Personnes interviewées p.48

**Préambule :**

Dans le cadre de la démarche validée par les membres du COPIL de mobiliser les habitants tout au long du diagnostic, un questionnaire « à la carte » a été diffusé en ligne du 10/06/2023 au 09/07/2023.

**1312 personnes s'y sont connectées et 996 d'entre elles ont répondu à au moins une question.**

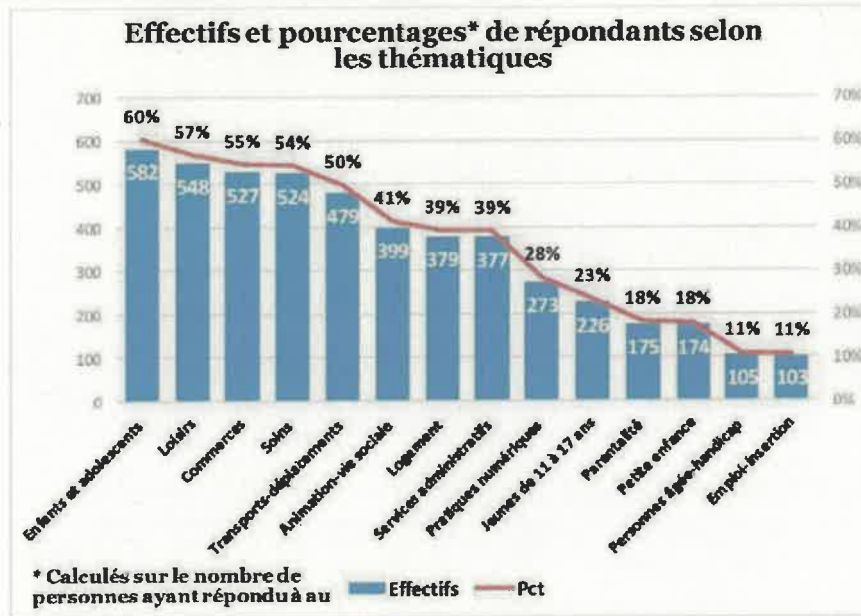
Ce très fort taux de réponse selon la cabinet Jean-Philippe GUILLEMET, permet ainsi d'être représentatif du territoire. Cette réussite est un bel exemple de partenariat entre les élus, la CAF, la MSA, les services communautaires et communaux ainsi que tous les acteurs éducatifs qui ont fait l'effort de relayer ce questionnaire.

Les différentes thématiques indépendantes traitées ont été les suivantes :

- Petite enfance
- Enfance
- Jeunesse
- Soutien à la parentalité
- Services administratifs
- Commerces
- Loisirs
- Soins
- Seniors, handicap
- Emploi
- Logement
- Transports
- Numérique
- Vivre ensemble et animation de la vie sociale
- Appréciation générale des services

## 1. LE RETOUR DES HABITANTS VIA UN QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Le questionnaire : des pôles d'intérêt très variables



Un échantillon de mères de familles, « cœur de cible » de l'étude, qui déforme parfois la structure de la population

Une surreprésentation des ménages âgés de 30 à 44 ans

Les répondants sont essentiellement des répondantes

Une surreprésentation des couples avec enfant(s)



**Une surreprésentation des cadres et employés mais une forte concordance avec le lieu de résidence.**

	Echantillon	Population
Arcins	1%	2%
Arsac	15%	13%
Cussac-Fort-Médoc	6%	8%
Labarde	3%	2%
Lamarque	2%	4%
Ludon-Médoc	16%	18%
Macau	22%	15%
Margaux-Cantenac	8%	9%
Le Pian-Médoc	20%	23%
Soussans	8%	6%

**Accueil des enfants de 0 à 3 ans**

20% des répondants au questionnaire ont répondu à cette thématique

Près des deux tiers des répondants sont satisfaits du mode d'accueil de leur(s) enfant(s). Les personnes avec un accueil en EAJE sont plus satisfaites que celles dont l'enfant est gardé par un Assistant Maternel.

*Près de 20 % des parents déclarent des besoins de garde pour des horaires atypiques.*

Les Relais Petite Enfance jouissent d'une bonne notoriété.

Parmi les répondants qui en connaissent l'existence, un peu plus de la moitié les ont déjà contactés.

*Un peu plus de la moitié des répondants déclarent avoir éprouvé des freins dans leur activité professionnelle (n'oublions pas qu'il s'agit essentiellement de femmes)*

#### Accueil des enfants et adolescents

68% des participants ont répondu à cette thématique

*Le Projet Educatif Intercommunal souffre d'un déficit de connaissance.*

L'accueil scolaire et extrascolaire 3-11 ans est le principal service utilisé par les parents pour la garde des enfants, suivi par le réseau familial.

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont fortement fréquentés (77%) et la plupart des parents en sont satisfaits (entre 78 et 86%)

Internet et les moyens de communication des mairies sont les principaux vecteurs par lesquels les parents ont pris connaissance des services offerts par la CDC.

*Près des deux-tiers des parents d'enfants sont insatisfaits de l'accessibilité aux établissements scolaires et de loisirs. L'absence de pistes cyclables est le principal reproche adressé par les parents. Cette problématique est évoquée par 69 personnes sur les 116 ayant répondu à la question ouverte sur les raisons de cette insatisfaction.*

Si les actions d'accompagnement à la scolarité sont jugées pertinentes, seulement un peu plus d'1/3 des répondants les connaissent. Peu de répondants ont utilisé pour leurs enfants les actions d'accompagnement à la scolarité (environ 1/5). Mais ceux qui y ont eu recours en sont très majoritairement satisfaits.

Concernant l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans La famille est le principal réseau utilisé. Seuls 16 % des répondants évoquent les actions jeunes.

Internet et le réseau amical sont les deux principaux vecteurs par lesquels ces services sont connus.

*L'accessibilité aux établissements scolaires et de loisirs est jugée négativement par les parents d'adolescents, comme précédemment par les parents d'enfants, dans la même proportion et pour la même raison.*

*La plupart des parents seraient intéressés par un Point Information Jeunesse.*

Les services offerts par les Actions Jeunes reçoivent un accueil mitigé de la part des parents d'adolescents, qui ne connaissent guère le Projet Educatif Intercommunal.

*Plus de 8 parents sur 10 estiment qu'il manque « des choses » sur le territoire intercommunal pour les jeunes.*

Selon les adultes interrogés le RESPECT est la principale valeur éducative à transmettre aux enfants. Viennent ensuite la politesse, la bienveillance, la tolérance et le partage surtout pour les adolescents.

#### ZOOM : Le Portail Famille

Les trois quarts des parents apprécient positivement l'utilisation du portail famille de la CDC. Le prélèvement automatique est utilisé par plus de la moitié des répondants.

### Les activités de loisirs culturelles et/ou sportives en faveur des enfants

La moitié des enfants des répondants pratiquent des activités de loisirs, culturelles ou sportives en dehors de la CDC, avec une forte dominance des activités sportives.

Plus de la moitié des enfants pratiquent ces activités plus d'une fois par semaine.

*Le manque de choix (46 %) et l'inadaptation des horaires (37 %) sont les deux principales raisons pour lesquelles les enfants ne pratiquent pas leurs activités de loisirs au sein de la CDC.*

### **Accompagnement à la parentalité**

24% des participants ont répondu à cette thématique

*Quatre parents sur dix déclarent éprouver des difficultés dans l'éducation de leurs enfants. La lecture d'articles ou d'ouvrages et le réseau social proche sont les principaux vecteurs d'information sur le sujet.*

Les professionnels de l'enfance ou l'adolescence sont peu sollicités.

La fréquence des déplacements est le principal obstacle pour l'articulation de la vie professionnelle et familiale. La question des coûts des modes de garde est aussi évoquée par un peu plus d'un tiers des répondants, tout comme les horaires de garde inadaptés.

Un peu plus d'un tiers des répondants connaissent l'existence des ateliers parents. Mais seuls 10 % y ont déjà participé, avec une très forte satisfaction.

*Près des deux tiers des parents seraient intéressés par l'organisation de rencontres entre parents, avec une périodicité trimestrielle.*

Quatre parents sur dix connaissent l'existence des conférences/débats organisés par la CDC. Mais seuls 11 % y ont déjà participé, avec une forte satisfaction.

La non-participation aux conférences/débats ou ateliers parents résulte de deux facteurs : le manque de temps du fait des occupations de la vie quotidienne et l'inadaptation des horaires aux emplois du temps.

### **Qualité et accès aux services administratifs**

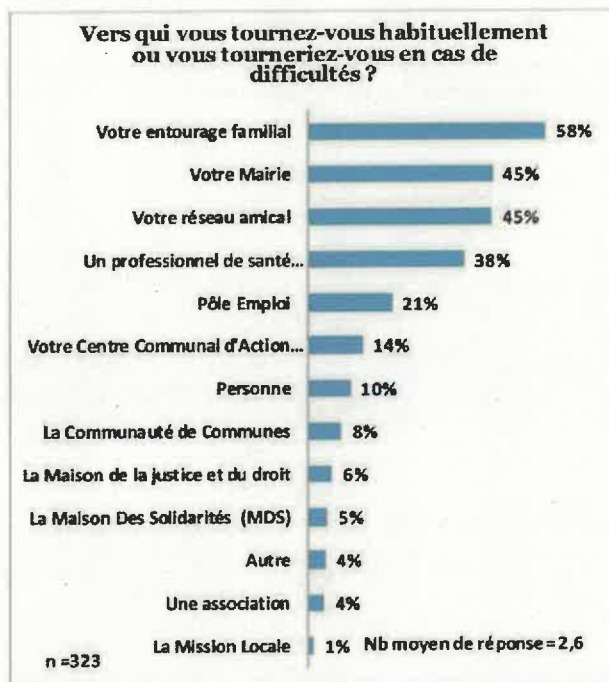
52% des participants ont répondu à cette thématique

*Seul un tiers des répondants déclarent rencontrer des problèmes pour effectuer leurs démarches administratives : Trouver le bon interlocuteur à qui s'adresser en est la principale raison, mentionnée par plus de la moitié des répondants.*

Les difficultés liées à la dématérialisation des procédures sont citées par près d'un tiers des répondants.

L'usage d'internet pour les démarches administratives est devenu la norme pour la très grande majorité des répondants (84 %).

Si le réseau familial arrive en tête du recours en cas de difficulté, on notera que les institutions locales - Mairies, CCAS, Communauté de Communes - arrivent en second et même en premier si on les additionne.



Moins de 10 % des répondants ont déjà fait appel au CCAS pour une aide.

Outre l'absence de besoins, la méconnaissance des CCAS (21 %) et de leurs missions (27 %) sont les principales raisons du non-recours.

Si un tiers des répondants déclarent avoir rencontré des difficultés financières, un tiers assurent aussi n'en avoir rencontré aucune. Seule une petite minorité de personnes ont eu recours à des aides alimentaires.

#### Qualité et accès aux commerces

74% des participants ont répondu à cette thématique

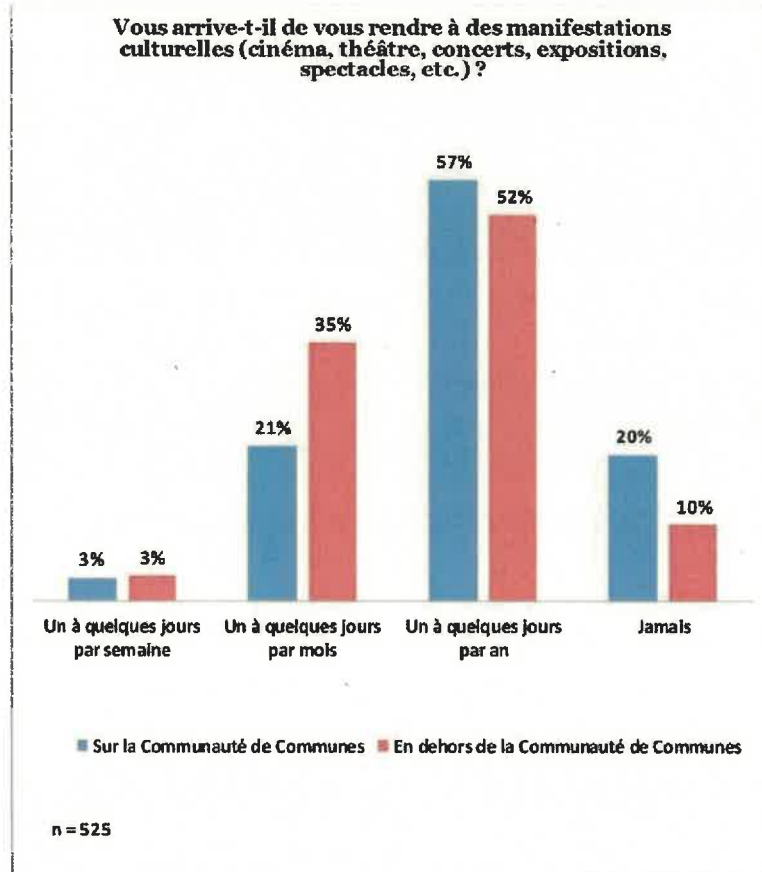
Près des trois quarts des répondants font leurs courses alimentaires sur le territoire de la CDC. Si l'immense majorité les effectue au sein d'une grande surface, les commerces de proximité et les marchés sont fréquentés par la moitié des répondants.

*Environ un tiers des répondants auraient besoins d'un service extérieur pour effectuer leurs courses.*

**Qualité et accès aux loisirs, sports et à la culture**

78% des participants ont répondu à cette thématique

Plus du tiers des répondants ont une activité culturelle élevée (c.a.d. au moins une fois par mois).



La pratique d'activités sportives sur la CDC est nettement plus fréquente que la pratique d'activités culturelles (46 % contre 28 %).

*Il existe une hiérarchie différente dans les freins à la pratique d'activités culturelles ou sportives au sein de la CDC : le manque de temps est le premier frein à la pratique d'activités culturelles (39 %), quand le manque de choix constitue le principal frein à la pratique d'activités sportives (38 %), devant le manque de temps (35 %).*

Dans les deux cas, le coût de l'adhésion n'est que faiblement mentionné.

Les bibliothèques et médiathèques jouissent d'une forte notoriété, sont bien fréquentées et bénéficient d'un fort taux de satisfaction.



#### Qualité et accès aux soins

75% des participants ont répondu à cette thématique

Plus d'un tiers des répondants sont confrontés, personnellement ou du fait de l'un des membres de leur foyer, à un problème de santé.

*L'accès aux soins est cité par près des trois quarts des répondants comme source de difficultés.*

*La moitié des répondants déclarent avoir rencontré des difficultés pour se soigner, essentiellement en raison de délais trop longs pour avoir accès à un rendez-vous (84 %).*

*Six répondants sur 10 ont rencontré des difficultés pour trouver un médecin disponible. Dermatologie et gynécologie sont les deux principales spécialités faisant défaut sur la CDC.*

La quasi-totalité des répondants bénéficient d'une couverture sociale et d'une mutuelle.

#### Qualité et accès aux soins et services d'aide pour les personnes âgées ou en situation de handicap

15% des participants ont répondu à cette thématique

Les problèmes de logement liés à la vieillesse et la dépendance concernent un quart des personnes.

*La grande majorité des répondants s'estiment insuffisamment informés sur les problèmes liés à la vieillesse et la dépendance.*

Près des trois-quarts des répondants connaissent le service de portage de repas à domicile. Seuls 15 personnes l'utilisent - du fait de la structure de notre échantillon. La plupart en sont satisfaits.

Près d'un tiers des répondants se définissent comme étant un aidant familial

*Une majorité d'aidants seraient intéressés par des actions de soutien et d'aide aux aidants*

#### Emploi et insertion

15% des participants ont répondu à cette thématique

Dans notre échantillon, seules 45 personnes déclarent être en recherche d'emploi. 34 rencontrent des difficultés à en trouver, principalement en raison d'une inadéquation entre l'offre d'emploi et leurs qualifications.

*La majorité des répondants seraient intéressés par un accompagnement à l'emploi sur leur commune.*

#### Logement et environnement

55% des participants ont répondu à cette thématique

Notre échantillon se compose à 85 % de propriétaires - rappelons que cette proportion est de 78 % dans la population.



*40 % de l'ensemble des répondants ont rencontré des difficultés à trouver un logement dans leur commune ; c'est aussi le cas pour 31 % des propriétaires.*

*Un peu plus d'un tiers des répondants déclarent rencontrer des problèmes liés à leur logement ou environnement*

*Les problèmes de voisinage sont comme souvent mentionnés en premier (39 %), devant les problèmes financiers (21 %) qui concernent au total un peu moins de 8 % des répondants (0,37\*0,21).*

Les aides financières en faveur de l'habitat et du logement sont peu connues (33 %), et peu de personnes savent à qui s'adresser pour en bénéficier (29 %).

Les dispositifs favorisant la rénovation énergétique du logement sont nettement plus connus (58 %) que ceux concernant leur adaptation (35 %).

Si une minorité a déjà bénéficié de la rénovation énergétique (22 %), l'adaptation du logement reste très confidentielle (1 %).

Quasiment la moitié des répondants seraient intéressés par les dispositifs d'amélioration de l'habitat.

#### Transports et déplacements

70% des participants ont répondu à cette thématique

*Près des deux tiers des répondants éprouvent au quotidien des difficultés de déplacement, principalement en raison d'un déficit de transports en commun et de l'absence ou l'insuffisance de pistes cyclables.*

Dans notre échantillon, près des trois quarts des répondants travaillent à l'extérieur de la CDC. Rappelons qu'en 2019, 84 % des actifs de la CDC travaillaient dans une autre commune que celle de leur lieu de résidence.

La voiture reste incontournable, pour les déplacements de travail comme de la vie quotidienne. Rappelons qu'en 2019, 95.2 % des ménages de la CDC possédaient au moins une voiture.

#### Pratiques numériques

42% des participants ont répondu à cette thématique

98 % des répondants disposent d'une connexion Internet à domicile et ils ne sont... que 1 % à se définir comme « pas du tout familier des outils numériques ».

*En dépit de leur maîtrise d'internet, une très nette majorité de répondants souhaiteraient se perfectionner dans l'usage du numérique.*

*Plus du tiers souhaiteraient bénéficier d'une aide dans les démarches administratives en ligne.*

Pratiquement tous les répondants ont déjà effectué des démarches administratives en ligne. Bien que la plupart se sentent « à l'aise » ou « très à l'aise » dans l'utilisation d'internet, plus de la moitié ont déjà rencontré des difficultés dans leurs démarches administratives en ligne.

**Vie ensemble et animation de la vie sociale**

59% des participants ont répondu à cette thématique

*Plus de la moitié des répondants souhaiteraient disposer d'espaces de rencontre et d'expression pour les habitants.*

L'activité associative est jugée globalement satisfaisante.

L'accueil des nouveaux arrivants pourrait probablement être amélioré.

*Plus de la moitié des répondants estiment qu'il manque des choses sur le territoire afin de favoriser le lien social entre les habitants.*

*Les espaces et lieux de vie, les animations et événements culturels, les cafés... figurent parmi les propositions les plus nombreuses.*

L'information dispensée par la Communauté de Communes est jugée positivement par plus de 71 % des répondants, qui y ont accès via Facebook et les sites de la Communauté de Communes et des Mairies.

Une qualité de vie indéniable. Plus de 9 habitants sur 10 considèrent que la qualité de vie au sein de la Communauté de Communes de Médoc Estuaire est « plutôt bonne ou très bonne »

**Importance et satisfaction des services de la vie quotidienne selon les répondants**

**Les thématiques de la vie quotidienne préoccupent très Inégalement les habitants...**

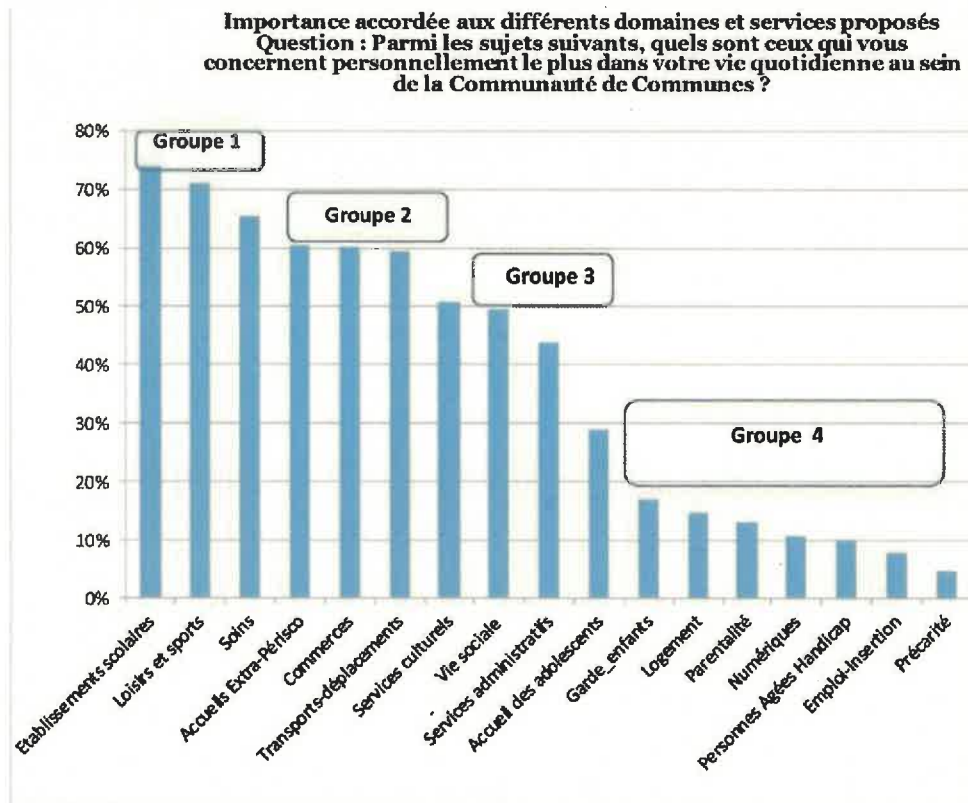
A partir d'une question sur l'importance que les personnes accordent aux différents domaines de la vie sociale et des services proposés par la Communauté de Communes, on peut distinguer quatre grands groupes :

Le 1er regroupe les domaines et services définis comme importants par plus de 60 % des répondants

Le 2ème les services choisis par entre 50 % et 60 % des personnes ;

Le 3ème les services qui intéressent dans une moindre mesure entre 20 % et 50 % des répondants ;

Le 4ème regroupe les services les plus délaissés, qui n'intéressent que moins de 20 % des répondants

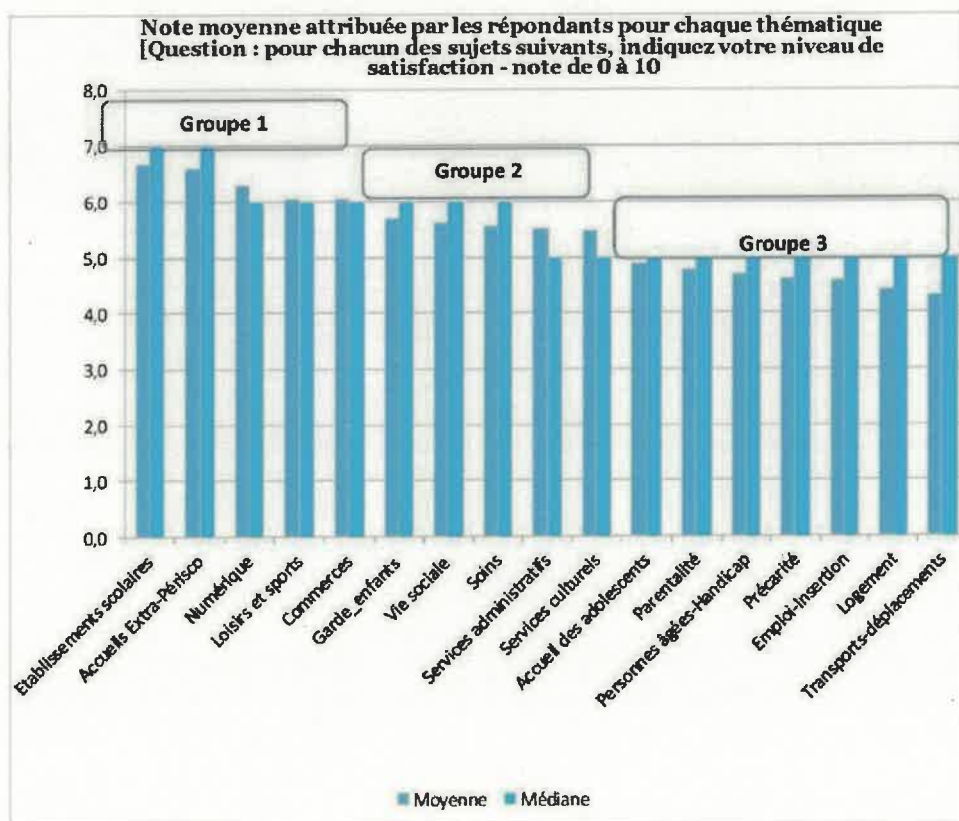


... Mais le niveau moyen de satisfaction se révèle globalement élevé

On peut aussi classer les différentes thématiques à partir du niveau de satisfaction que procurent les services proposés par la Communauté de Communes.

Un fort niveau de satisfaction s'observe pour tous les domaines : tous obtiennent une note médiane au moins égale à 5.

On peut distinguer trois grands groupes d'activités : le 1er regroupe les domaines et services dont les notes moyennes et médianes sont supérieures à 6 ; le 2ème groupe les services dont les notes médianes sont au moins équivalentes à 5 mais les moyennes inférieures à 6 ; le 3ème groupe des services avec des médianes équivalentes à 5 mais les moyennes inférieures à 5.

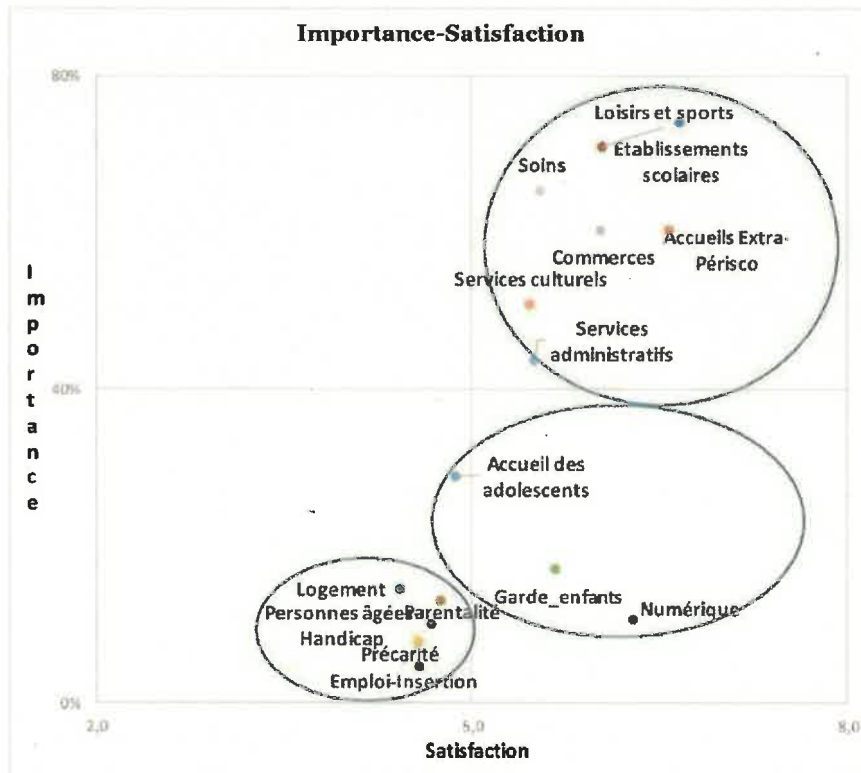


Le « croisement » de la satisfaction et de l'importance fait apparaître trois grands pôles de l'expérience de la vie sociale des habitants au sein de la CDC, qui se révèle plutôt positive :

**Un premier pôle, en haut à droite,** regroupe les services définis comme importants et satisfaisants ;

**Un deuxième pôle, en bas à droite,** rassemble les services perçus comme moins importants mais satisfaisants, à l'exception de l'accueil des adolescents ;

**Le troisième pôle, en bas à gauche,** agrège les services représentés comme les moins importants mais aussi les moins satisfaisants.



## 2. RETOUR DES ACTEURS CLEFS

En complément de l'étude statistique et du questionnaire habitants, le cabinet Jean Philippe GUILLEMET a mené 14 interviews de personnalités stratégiques entre les mois de juin et de juillet. L'objectif de cette action était de compléter les 2 premières études.

### Un territoire contrasté entre le Nord et le Sud

La CDC, qui couvre une partie du Médoc, est un territoire présenté comme hétérogène entre le Nord et le Sud. Celui-ci accueille des habitants différents.

Les éléments de contraste identifiés sont les suivants :

- **« Petites communes rurales – communes périurbaines plus peuplées »**

Des communes rurales forestières de l'Estuaire au Nord : Arcins, Lamarque, Cussac.

Des communes rurales viticoles plus au Sud : Labarde, Margaux- Cantenac, Soussans.

Des communes périurbaines au Sud : Ludon, Macau, Le Pian Médoc, Arsac.

- **« Attraction exercée par la Métropole »**

Des communes rurales du Nord ancrées dans le Médoc et communes périurbaines du Sud très attirées par la Métropole bordelaise pour trois raisons : le travail, les études universitaires et les loisirs

- **« Age des habitants »**

Des habitants plus âgés dans les communes rurales du Nord

- **« Professions des habitants »**

Des habitants des catégories sociales moyennes et supérieures plus présents dans les communes périurbaines du Sud

- **« Revenus des habitants »**

Des habitants mieux dotés en revenus dans les communes périurbaines du Sud



- « Type de cellules familiales »

Des habitants vivant dans des cellules familiales plus retreintes dans les communes périurbaines du Sud

- « Origine ethnico-culturelle des habitants »

Habitants issus de l'immigration

**UN TERRITOIRE EN EVOLUTION**

La CDC est surtout présentée comme un territoire en évolution ces dernières années. Nous distinguons ci-dessous les éléments qui semblent d'un côté les plus stables et de l'autre côté les plus en mutation.

➤ Éléments de stabilité

Un type architectural et une forme urbaine qui dominent : la maison individuelle et le modèle pavillonnaire

La faiblesse du logement social

Des emplois concentrés dans le tertiaire, l'artisanat et le commerce

➤ Éléments en mutation

Accroissement démographique lié à l'arrivée de nouveaux habitants

Ouverture de nouveaux programmes de lotissements et processus d'urbanisation

Augmentation des déplacements pendulaires de la population

Rupture entre la vie en semaine et la vie le week-end

Evolution du profil social des nouveaux habitants et augmentation des contrastes du territoire

Augmentation du nombre de familles monoparentales

Développement des incivilités et violences

- Dans la vie quotidienne des élus
- Dans la vie professionnelle des animateurs
- A l'école et au collège

Attentes fortes en matière de services, en particulier chez les nouveaux habitants

Modernisation et professionnalisation des services de la CDC

Saturation de certains services publics, en particulier pour l'accueil des enfants

**UN FAIBLE SENTIMENT D'APPARTENANCE DES HABITANTS AU TERRITOIRE**

**LES HABITANTS : DES BESOINS DE SERVICE DU QUOTIDIEN**

Quand on aborde la thématique des besoins des habitants, le discours des acteurs interviewés est dominé par **deux constats majeurs** : La forte demande d'accueil scolaire, périscolaire et extrascolaire pour les petits enfants et les enfants, « cœur des besoins des habitants » selon un élu ; la faible demande d'accueil ou d'activité pour les adolescents et les jeunes. Nous différencions ci-dessous les besoins identifiés des besoins potentiels non identifiés.

➤ Les besoins identifiés

L'accès aux crèches et l'accueil de la petite enfance

L'accueil périscolaire

L'accueil en ALSH

L'accueil des enfants à « besoins spécifiques »

L'accompagnement de la parentalité

L'insertion professionnelle des jeunes

L'accès au logement et la rénovation des logements

Le maintien à domicile des personnes âgées

L'accueil collectif des personnes âgées dépendantes

L'accès aux commerces du quotidien

La mobilité et les modalités de transport

L'accès à la santé

Le portage des repas à domicile

L'accès au numérique

➤ Les besoins potentiels non identifiés/ en questionnement

Peu de demandes dans les secteurs de l'adolescence et de la jeunesse

Incertitude sur la satisfaction à l'égard de l'offre culturelle

**LES SERVICES RENDUS ET PEU OU PAS PROPOSES AUX HABITANTS**

➤ Les services rendus

L'accueil de la petite enfance  
L'accueil périscolaire  
L'accueil en ALSH  
Le portage des repas à domicile  
L'offre de santé  
L'offre de commerces

➤ Les services potentiels peu ou pas proposés

La politique à l'égard des adolescents et jeunes  
L'accompagnement de la parentalité  
La mobilité et le transport – notamment à la demande  
L'accès au logement  
Le maintien à domicile des personnes âgées  
L'accueil collectif des personnes âgées dépendantes  
Une offre numérique de qualité

**LES PRIORITES DES ANNEES A VENIR**

Nous distinguons ci-après deux types de priorités : relatives au PEDT et à la CTG ; hors PEDT et CTG.

Les priorités PEDT et CTG	Les priorités hors PEDT et CTG
<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Développer une politique locale durablement équilibrée sur le plan économique</li> <li>➤ Continuer à identifier les besoins potentiellement spécifiques des habitants des 10 communes – en raison des contrastes du territoire</li> <li>➤ Imaginer des dispositifs participatifs pour associer davantage la population à la définition des besoins</li> <li>➤ Pérenniser un traitement égal des communes du Nord et du Sud</li> <li>➤ Maintenir des services d'accueil de qualité pour la petite enfance</li> <li>➤ Conserver des services d'accueil de qualité pour l'enfance, en matière périscolaire et extrascolaire</li> <li>➤ Réfléchir une politique locale en direction des adolescents et jeunes, notamment en raison de la présence de deux collèges</li> <li>➤ Accompagner les familles sur la parentalité</li> <li>➤ Faciliter l'inclusion des enfants à « besoins spécifiques »</li> <li>➤ Intégrer le niveau communal des CCAS sur le volet social pour analyser les besoins des habitants les plus fragiles</li> <li>➤ Faire le point sur le transport à la demande</li> <li>➤ Accompagner les personnes victimes de la fracture numérique</li> <li>➤ Se mettre en veille sur les besoins des habitants et leur évolution éventuelle</li> <li>➤ Mettre davantage en relation la diversité des acteurs et renforcer les partenariats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Implanter une déchetterie</li> <li>➤ Investir dans une station d'épuration des eaux</li> <li>➤ Mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour rénover les logements de certains quartiers</li> <li>➤ Faciliter une politique de maintien à domicile</li> <li>➤ Développer les résidences d'hébergement collectif des personnes âgées dépendantes</li> <li>➤ Redynamiser les centres-bourgs</li> <li>➤ Développer les mobilités douces, en particulier les pistes cyclables</li> <li>➤ Favoriser l'accueil touristique</li> <li>➤ Développer les commerces de proximité</li> <li>➤ Réfléchir à l'élargissement de l'offre culturelle</li> </ul>

**PERSONNES INTERVIEWEES**

- ❖ Didier MAU, Président de la Communauté de Communes, Maire du Pian Médoc, 22 juin.
- ❖ Sophie MARTIN, Vice-Présidente de la Communauté de Communes en charge de la Cohésion Sociale et de la Prévention, Maire de Margaux-Cantenac, 26 juin.
- ❖ Frédéric AURIER, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de la Petite enfance, l'enfance et la jeunesse, Maire d'Arsac, 28 juin.
- ❖ Cyril BEURIENNE, Directeur Général des Services, Communauté de Communes, 29 juin.
- ❖ Michaël LOISEAU, Chargé de coopération CTG/PEDT, Communauté de Communes, 29 juin.
- ❖ Aurélie GARRAUD, Directrice « Pôle Service au Public », Communauté de Communes, 30 juin.
- ❖ Delphine HORTEBAIGT, Présidente Alternative et Proximité, Association des Parents d'élèves du collège Panchon d'Arsac, 18 juillet.
- ❖ Mohamed TAJDIRT, Chef de service « Enfance et Jeunesse », Communauté de Communes, 20 juillet.
- ❖ Anne CHEVALLIER, Responsable des agences Gironde Habitat de Castelnau et du Bouscat, 20 juillet.
- ❖ Julie TAUPIAC, Adjointe de direction à l'EHPAD Le Retou de Lamarque, 20 juillet.
- ❖ Isabelle BANOS, Assistante maternelle à Macau, Trois agréments, 20 juillet.
- ❖ Denis RUIZ, Président de l'association Football Club Arsac-Le Pian Médoc, 25 juillet.
- ❖ Benoît GUILLOT, Directeur Mission Locale du Médoc, 26 juillet.
- ❖ Laurie FAUTRIER, Conseillère Mission Locale intervenant auprès des jeunes de la CDC Médoc-Estuaire, 26 juillet.

## IV Un bilan du Projet Educatif Intercommunal par la communauté éducative

(Action menée conjointement avec le chargé de coopération et les Francas de Gironde)

Méthode employée : Dès le début du projet les élus ont eu la volonté d'interroger les acteurs à chaque étape du projet. De ce fait le bilan du PEI comme le Portrait social de Territoire pour la CTG, se sont effectués avec un état d'esprit participatif et partagé.

Sur 8 rencontres envisagées, 7 ont eu lieu (le bémol étant l'absence de volontaires dans le personnel encadrant Petite enfance). Cela a représenté 66 participants avec des profils divers et variés (élus, animateurs, directrice de RPE, directeur d'école conseillers territoriaux CAF, Département).

Ces rencontres se sont étalées de Mai à juin 2023

Le déroulé de chaque rencontre était le même. D'une durée de 2 heures, ce temps de travail partagé se déclinait entre 3 étapes :

- 1- Présentation par 2 films de ce qu'est un PEDT et une CTG
- 2- Les participants étaient interrogés sur « quelles étaient leurs valeurs éducatives principales »
- 3- Les participants étaient invités à faire un état des lieux des actions en cours ou mises en place sur le territoire répondant à 5 axes socio-éducatifs :
  - Axe 1 : Organiser une proposition éducative cohérente et soucieuse de l'équité territoriale
  - Axe 2 : Laisser aux enfants la possibilité de gérer leurs temps libres
  - Axe 3 : Proposer une offre éducative complémentaire et contribuer à l'enrichir de façon permanente
  - Axe 4 : Participer de la construction des compétences nécessaires à l'exercice d'une citoyenneté active
  - Axe 5 : Contribuer, par l'éducation, au développement d'une société promotrice du vivre ensemble

Un résumé du travail réalisé a été effectué, permettant de garder une trace des réflexions.

Qualitativement, nous pouvons retenir tout de même que malgré le peu de temps laissé pour organiser ces rencontres une présence plus que symbolique est à retenir. Les groupes ont vraiment joué le jeu et même nous organisateur/animateur de ces séances nous n'aurions pensé réussir à convier certains acteurs autour d'une même table. Phénomène qui nous devons maintenant préserver pour la suite des choses.

### 1- Des valeurs éducatives faisant sens sur le territoire

Si nous devons synthétiser tous les travaux les valeurs éducatives les plus fortes pour les acteurs sont classées de cette manière :

- 1- LE RESPECT (respect de l'autre, des biens, de l'environnement...)
- 2- LE PARTAGE
- 3- L'AUTONOMIE
- 4- LA CITOYENNETE



Questionnées elles-aussi dans le cadre du Portrait Social de Territoire, les familles ont cité comme valeurs éducatives ces dernières :

- 1- LE RESPECT
- 2- LA POLITESSE
- 3- LA BIENVEILLANCE
- 4- LA TOLERANCE
- 5- LE PARTAGE (surtout à transmettre aux ados)

Une volonté d'interroger les enfants et les jeunes sur les mêmes enjeux a été lancée lors du Festi'Famille...Le peu de participants ne permet pas de retenir que leurs réponses soient représentatives de l'ensemble de ces publics. Mais nous pouvons tout de même retenir comme exemples les mots suivants :

- 1- EMPATHIE
- 2- COLLABORATION
- 3- ENTRAIDE

Un questionnaire en leur faveur est en cours de réalisation pour un déploiement souhaité courant 1<sup>er</sup> semestre de l'année scolaire 2023/2024.

II- Des axes éducatifs peu connus par la communauté éducative qui œuvre pourtant au quotidien en faveur des enfants et jeunes du territoire

Nous pouvons constater que tous les acteurs agissent au quotidien pour rendre ce territoire « éducatif ». Une belle énergie était présente lors de ces réunions. Le simple fait de réunir différents acteurs dans un lieu « neutre » sans rapport ou lien hiérarchique a été apprécié. Nous n'avons pas remarqué de personnes se mettant en retrait.

Le bilan de ces axes éducatifs issus en majeure partie du Projet Educatif Intercommunal est positif. En règle générale ces 5 axes doivent être maintenus. Si l'hésitation apparaît, alors elle est le fruit d'une trop grande « intellectualisation » des propos rendant ainsi complexe la compréhension et de fait, sa mise en œuvre.

Chacun ayant un rôle dans la dynamique « éducatif » du territoire, notre rôle était simplement à travers des questions de permettre aux acteurs et actrices si nécessaire, de leur permettre de se rendre compte de ce qu'ils font !

Certains sont là pour accueillir les publics, leur transmettre des valeurs, d'autres pour soutenir les actions locales ou d'autres pour décider les enjeux d'aujourd'hui et demain en fournissant les moyens nécessaires.

Citystade, skate-park, CME, CMJ ou projets pédagogiques ne sont que des exemples déployés sur le territoire.

Un autre enjeu sera certainement de connaître toutes ces actions mises en œuvre sur les 10 communes du territoire

## **V Des enjeux socio-éducatifs pré-identifiés**

L'analyse de toutes ces données permet d'identifier des besoins, de constater des niveaux de satisfaction à conforter ou renforcer.

La poursuite du travail consiste dans un premier temps à procéder à une première identification d'enjeux socio-éducatifs par l'analyse des éléments de diagnostic précédemment exposés, en portant une attention toute particulière à ceux qui pourraient constituer des thématiques pouvant alimenter la CTG et le PEDT/plan mercredi.

L'enjeu fondamental, le fil conducteur global, qui ressort du diagnostic est bien le maintien, voire l'amélioration, de la qualité de vie des habitants du territoire.

A première lecture, la CdC pourrait se saisir de cet enjeu fondamental au travers de son action sur 5 principaux enjeux, regroupés dans un socle « famille » : la petite enfance, l'enfance et la jeunesse d'une part, du fait de l'exercice de ses compétences, la parentalité et le handicap d'autre part, à titre expérimental.

Sur les autres enjeux, d'autres partenaires sont légitimes, la CdC pouvant venir en appui, le cas échéant.

### **La liste complète des enjeux identifiés sur le territoire :**

- **La parentalité**
  - Soutenir les familles monoparentales
  - Accompagnement à la fonction parentale
  
- **Le handicap**
  - Anticiper l'arrivée importante des enfants porteurs d'handicaps au sein des établissements (EAJE, ALSH, écoles, collèges, pauses méridienne, associations) > temps de formation ?
  - Proposer des lieux/temps de répit aux familles
  - Orienter, accueillir ces familles
  
- **La petite enfance**
  - Répondre à la demande des familles en matière de mode d'accueil
  - Anticiper le départ à la retraite des ASMAT du territoire
  - Identifier et s'appuyer sur l'offre privée
  - La question des horaires atypiques
  
- **Le parcours de l'enfant de 3 – 11 ans**
  - Le maintien de la qualité de service dans un contexte économique tendu
  - Une dynamique partenariale à coordonner
  - Fluidifier le parcours de l'enfant entre les différents organisateurs
  - Proposer des parcours de formation transverses entre les différents acteurs
  - Informer/communiquer autour du PEDT intercommunal envers les familles/les partenaires

➤ **Le soutien à la jeunesse**

- Des services fonctionnant toute l'année
- Proposer des lieux de rencontre pour les jeunes
- Des partenariats dans la communauté éducative
- Le soutien aux initiatives locales
- Des plans d'actions divers et variés (santé, loisirs, prévention, accès aux droits...)
- Informer/communiquer autour du PEDT intercommunal envers les familles/les partenaires

➤ **L'accompagnement des anciens**

- Information sur la vieillesse et la dépendance
- Actions de soutien et d'aide aux aidants

➤ **Le numérique**

- Pour la recherche/le retour à l'emploi
- Pour l'accompagnement à la dématérialisation des procédures

➤ **Les transports / les pistes cyclables**

*Extraits : Près des deux-tiers des parents d'enfants sont insatisfaits de l'accessibilité aux établissements scolaires et de loisirs. L'absence de pistes cyclables est le principal reproche adressé par les parents. Cette problématique est évoquée par 69 personnes sur les 116 ayant répondu à la question ouverte sur les raisons de cette insatisfaction.*

*Près des deux tiers des répondants éprouvent au quotidien des difficultés de déplacement, principalement en raison d'un déficit de transports en commun et de l'absence ou l'insuffisance de pistes cyclables*

➤ **L'emploi**

- Accompagnement pour la recherche/le retour à l'emploi

*Extrait : Un peu plus d'un quart des demandeurs d'emploi déclarent au moins un frein périphérique\* à l'emploi. L'exclusion numérique : principal frein à l'emploi (\*Les « freins périphériques » concernent les caractéristiques des demandeurs d'emploi qui entravent leur recherche d'emploi : logement, santé, numérique, etc.)*

➤ **Le logement**

- Outils d'information concernant l'amélioration de l'habitat (aides financières et dispositifs/ OPAH)
- Aide à la recherche de logements en particulier locatifs et logements sociaux (HLM)

➤ **L'accès aux services administratifs**

- Accompagnement des habitants dans leurs démarches
- Informations sur les différents acteurs et missions respectives.

➤ **L'accès aux soins**

*Extrait : L'accès aux soins est cité par près des trois quarts des répondants comme source de difficultés. La moitié des répondants déclarent avoir rencontré des difficultés pour se soigner, essentiellement en raison de délais trop longs pour avoir accès à un rendez-vous (84 %). Six répondants sur 10 ont rencontré des difficultés pour trouver un médecin disponible. Dermatologie et gynécologie sont les deux principales spécialités faisant défaut sur la CDC.*

➤ **La dynamique de vie sociale**

*Extrait : Plus de la moitié des répondants souhaiteraient disposer d'espaces de rencontre et d'expression pour les habitants. (Ex. création d'un espace de vie sociale)*

➤ **Les commerces**

*Extrait : Environ un tiers des répondants auraient besoins d'un service extérieur pour effectuer leurs courses.*

➤ **La vie associative**

*Extrait : Il existe une hiérarchie différente dans les freins à la pratique d'activités culturelles ou sportives au sein de la CDC : le manque de temps est le premier frein à la pratique d'activités culturelles (39 %), quand le manque de choix constitue le principal frein à la pratique d'activités sportives (38 %), devant le manque de temps (35 %).*

*Le manque de choix (46 %) et l'inadaptation des horaires (37 %) sont les deux principales raisons pour lesquelles les enfants ne pratiquent pas leurs activités de loisirs au sein de la CDC.*

## **VI Des axes stratégiques à maintenir, renforcer ou développer**

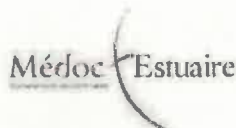
Le diagnostic territorial est présenté aux membres du comité de pilotage le 21 septembre 2023.

Il revient à ces derniers de prendre connaissance des enjeux identifiés et de proposer les enjeux à retenir en précisant, dans la mesure du possible et pour chacun d'eux, le ou les porteur(s).

En complément, le COFIL définira les modalités de poursuite du projet. Appelée « Phase de construction des axes stratégiques, des objectifs et des actions », des Comités techniques (thématiques ou territorialisés) verront le jour pour répondre aux attentes de cette étape.

Une méthode et un échéancier seront proposés à ses membres.

**Communauté de Communes Médoc estuaire**  
**Pôle Service au Public**  
26 rue de l'abbé Frémont  
33460 ARSAC  
[contact@medoc-estuaire.fr](mailto:contact@medoc-estuaire.fr)



N° 1776  
 POLE SERVICE AU PUBLIC  
 Dossier suivi par : Michaël LOISEAU  
 Tél. : 05 57 88 62 10  
 Mail : m.loiseau@medoc-estuaire.fr

**CTG/PEDT**  
**4<sup>ème</sup> COPIL du 5 octobre 2023 à 18h30 au siège de la CdC**  
**Compte-rendu**

**Présents :** • ARCTIS : Excusée • ARSAC : Frédéric AURIER, Rogerio PANOZZO, Arietta CHAVANNE • CUSSEAC FORT MEDOC : Excusée • LABARDE : Excusée • LAMARQUE : • LE PIAN MEDOC : Laurence GANELON • LUDON MEDOC : Lorenza GARNET • MACALI : Guillaume LAFON • MARGAUX-CARTENAC : Excusée • SOUSSANS : Olivier RAHPOUCI • Education nationale : LI BOJES : Excusée • MSA : Excusée • CAF : Mme KOCZOR • Ligue de l'Enseignement : Mme FORGUE  
**Absents excusés :** Yves BOURIENNE, Aurélie GARRAUD, Sophie MARTIN, Béatrice EYZAT, Flore ALLARD, M. FOUILLOUD, Mme POURTALE, M. MIRANDE DAVID, Mme BARRISIO, Céline SANONIN  
**CdC :** Michaël LOISEAU, Nathalia GUEGLER

Introduction

Pour rappel, ce COPIL a été organisé à la demande de ses membres le 21 septembre. L'ODJ étant très dense ce jour-là (Présentation du Diagnostic Territorial) il n'avait pas été possible d'aborder « le portage des enjeux socio-éducatifs » ni « l'organisation des Comités techniques ». Ainsi la date du 5 octobre avait été arrêtée pour permettre le lancement des Comités techniques avant la fin de l'année.

Ceci expliquant le taux d'absence enregistré.

Un point a été fait concernant l'échéancier général CTG/PEDT. Il a été constaté qu'il est toujours respecté.

Un échéancier « spécifique à la CTG » (5 octobre au 7 décembre 2023, date initiale de signature de la CTG en Conseil Communautaire) a été présenté afin de visualiser certaines échéances dites à court terme et les objectifs attendus.

Mahaout KOCZOR (CAF) est intervenue pour « apporter plus de souplesse » à l'échéancier CTG. C'est-à-dire que la phase de signature pourra se prolonger jusqu'à mars 2024, permettant ainsi un délai supplémentaire aux Comités techniques.

1- Le portage des enjeux socio-éducatifs

Avant que les membres du COPIL se positionnent quant à savoir quels acteurs porteraient tels enjeux (CDC ? Commune ? Autres ?), il a été nécessaire de préciser aux élus ce qui était attendu d'eux dans cet exercice.

Comme précédemment Mahaout KOCZOR a informé les membres du COPIL qu'il serait possible de faire évoluer le cadre de la CTG (par avenant) pendant ces 4 années et que leur positionnement ou non n'était pas irréversible.

Ex : 1 action peut être « portée » par la CdC au début puis aussi par des communes si elles le souhaitent dans un second temps.

7 communes se sont positionnées et ont donné leur avis (les autres n'ont pas encore répondu).

Les enjeux socio-éducatifs retenus sont les suivants :

- Les transports/pistes cyclables (CDC + 5 communes)
- Le soutien à la jeunesse (CDC + 4 communes)
- L'enfant 3-11 ans (CDC + 2 communes)
- Le Handicap (CDC + 6 communes)
- La Parentalité (CDC + 4 communes)
- La Petite Enfance (CDC)



- Le logement (CDC + 2 communes)

Plusieurs communes ont fait part de leur intérêt concernant :

- L'accompagnement des anciens (5 communes)
- La vie associative (5 communes)

Les autres enjeux n'ont pas été intégrés compte-tenu du faible taux de réponse.

**2-La mise en œuvre des Comités techniques**

\* Afin de poursuivre le travail, le Comité de Pilotage a validé le principe de mettre en œuvre après le Diagnostic Territorial Partagé des Comités techniques. Ils seront dans un premier temps « thématiques » et regrouperont des participants avec des profils différents (élus, techniciens, assos, partenaires, publics...).

L'une de leurs missions est de définir les axes stratégiques et les plans d'actions pour chaque enjeu retenu (C'est un attendu entre-autre de la CAF)

\*Pour ne pas démultiplier les Comités techniques, il a été proposé aux membres du COPIL de regrouper dans 3 socles socio-éducatifs les enjeux portés par la CdC. Ils sont présentés ci-dessous sans ordre de priorité puisque ces derniers pourront être transversaux :

- « Le parcours de l'enfant 0-17 ans »
- « Le vivre ensemble »
- « Bien vivre sur le territoire »

1 socle supplémentaire a été créé lors de ce COPIL :

- « Accompagner les plus fragiles »

Celui-ci nécessitera une reformulation pour atténuer le propos.

\*La méthode présentée (et retenue) est la suivante :  
Thématique prioritaire : (ex.) LE HANDICAP

ENJEU	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIF OPERATIONNEL	ACTION
Développement d'une société inclusive	Favoriser le vivre ensemble avec nos différences	Améliorer l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les structures jeunesse	Mise en place de formations des animateurs aux problématiques de handicap

Un soutien de la part de la SDJES et des Francas de Gironde est confirmé afin d'animer les Comités techniques.

**Conclusion**

Frédéric AURIER a tenu à remercier les membres du COPIL pour leur investissement ainsi que les techniciens du Pôle présent pour le travail réalisé. La CAF de Gironde et la Ligue de l'enseignement (représentée par Marie-Pierre FORGUE) ont salué l'investissement des élus sur ce projet. Les élus ont exprimé leurs souhaits d'aller maintenant sur du concret et de l'action.

Il n'a pas été arrêté de prochain COPIL (texte à compléter)

Le vice-Président,  
  
 Frédéric AURIER

**Annexe 3 - Liste des équipements et services soutenus par la CAF**

*(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MÉDOC ESTUAIRE	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Chargés de coopération	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CTG : 1 ETP</li> <li>- Petite Enfance – Enfance – Jeunesse - Parentalité : 0,5 ETP</li> <li>- Petite-Enfance : 0,5 ETP</li> </ul>
EAJE	Micro-crèche Picoti, 1 rue Armand Lalande, Cantenac, 33460 MARGAUX-CANTENAC
	Micro-crèche les Milous, 13 route du vieux chêne, 33460 Lamarque
	Multi-accueil A Petits Pas, 138 Allée Grammont, 33290 LE PIAN MEDOC
	Multi-accueil Les Petits Bouchons, Rue de la Longua, 33290 LUDON-MEDOC
RPE	Relais Petite Enfance du Pian Médoc, 137 Allée Grammont 33290 LE PIAN MEDOC
	Relais Petite Enfance de Macau 12 Avenue du Général de Gaulle 33460 MACAU
ACM	ALSH et Multi-sites APS Arcins Soussans <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site 1 : 4, bis route de Pauillac 33460 Arcins</li> <li>- Site 2 : Place de l'église 33460 Soussans</li> </ul>
	ALSH Arsac - 14, avenue de Ligondras, 33460 Arsac
	ALSH et Multi-sites APS Cussac Lamarque : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site 1 : 34, av du Haut Médoc 33460 Cussac Fort-Médoc</li> <li>- Site 2 : 5, rue des écoles 33460 Lamarque</li> </ul>
	ALSH Ludon – Médoc : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternelle : 25, rue Général de Gaulle 33290 Ludon-Médoc</li> <li>- Elémentaire : 1 bis, place Jean Jaures 3290 Ludon-Médoc</li> </ul>
	Multi-sites APS Margaux-Cantenac Labarde : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Site 1 : 21 bis Cours Pey Berland, Margaux 33460 Margaux-Cantenac ;</li> <li>- Site 2 : Chemin des écoliers, Cantenac 33460 Margaux-Cantenac</li> <li>- Site 3 : 12, route des châteaux, 33460 Labarde</li> </ul>
	ALSH le Pian-Médoc (Bourg), Allée Grammont, 33290 Le Pian Médoc : <ul style="list-style-type: none"> <li>- APS le Pian-Médoc (L'Escale, Brugat)</li> <li>- Extrascolaire l'Escale et Maison des Vacances</li> </ul>

	APS Le Pian-Médoc (les Airials), 12, allée de Pétrucail 33290 Le Pian-Médoc
	ALSH Macau : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternelle : 5, chemin de biroulet 33460 Macau</li> <li>- Élémentaire : 12, av Général de Gaulle 33460 Macau</li> </ul>
	Actions jeunes

<b>CUSSAC-FORT-MÉDOC</b>	
<b>ACM</b>	Ecole Multi-sports

## Annexe 4 - Plan d'actions

Le plan d'actions de la CTG sera établi durant la première année suivant la signature de la présente convention, et ajouté par avenant, selon la méthode définie dans l'annexe 5.

Annexe 5 - Modalités de pilotage stratégique et opérationnel et suivi de la CTG

FEUILLE DE ROUTE COOPERATION / COORDINATION CTG – COORDINATIONS SUPPORT 2023 (une fiche par agent concerné)	
Nom et prénom : <b>Michaël LOISEAU</b>	Mission de coordination : <input checked="" type="checkbox"/> Chargé(e) de coopération CTG <input type="checkbox"/> Petite Enfance <input type="checkbox"/> Enfance-Jeunesse <input type="checkbox"/> Parentalité <input type="checkbox"/> Animation Vie locale/ Logement/ Accès aux Droits <input type="checkbox"/> Autres :
Catégorie (A ou B) / Cadre d'emploi : <b>B</b>	Nombre d'ETP financé par la Caf : <b>2</b>
Territoire concerné par la CTG (commune(s), CDC) : <b>CDC Médoc Estuaire</b>	Collectivité de rattachement : <b>CDC Médoc Estuaire</b>

	Activités spécifiques / projets à mener au cours de l'année <i>Précisez les activités attendues pour s'assurer de la mise en œuvre et de la réalisation des projets ou actions</i>	Réalisation effective (à remplir à la fin de l'année) <i>Précisez les activités effectuées pour s'assurer de l'aboutissement des projets ou actions</i>	Indicateurs de suivi
<b>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie locale et accès aux droits »</b>			
- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage	Points réguliers avec le Vice-Président en charge de l'enfance et la jeunesse Préparation et participation aux commissions des élus enfance-jeunesse (en fonction de l'ordre du jour) COPIH CTG-PEDT : organisation et animation de cette instance Conseil Communautaire : préparation de la séance visant à valider la démarche CTG + sa signature		Nombre de séances du comité de pilotage Nombre et nature des alertes en direction du copih Nombre de points avec le VP Nombre de commissions élus Délibération et supports de présentation en conseil communautaire
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions	Formaliser les axes stratégiques retenus dans le cadre de la CTG, les objectifs et le plan d'actions qui découlera des phases de diagnostic et de concertation		Nombre de réunions organisées et animées pour l'élaboration et le suivi du plan d'actions
- Repérer les marges de	Benchmarking, veille juridique et réglementaire.		Nombre et nature des expertises mobilisés

97

manœuvre et saisir les opportunités	formations afin de se tenir informé de l'actualité en matière de politiques familiales et sociales.		dans le copih ou groupes de travail
- Elaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire	Rapports d'activité, création et suivi d'indicateurs d'activités, bilans CAF CTG		Nombre de séances de travail organisées et animées pour construire les éléments d'évaluation
- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)	Prospection auprès des communes pour la valorisation de la politique sociale : interface entre les communes et la CDC en matière de politique sociale, recensement des actions, dispositifs locaux pour une éventuelle intégration à la CTG		Nombre de séances de travail collectif organisées et animées pour construire le plan d'actions CTG Nombre de sollicitations des communes et réunions
- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs	Création d'indicateurs, mise à jour des données socio-démographiques du diagnostic territorial (une fois par an)		Nombre et fréquence des retours auprès des élus, direction et collaborateurs de l'avancée des actions mises en œuvre Fréquence de mise à jour du diagnostic
<b>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</b>			
- Participer au diagnostic socio-économique du territoire	Réalisation d'un diagnostic territorial partagé dans le cadre de la mise en place de la future CTG : analyse socio-démographique en appui avec le cabinet GUILLEMET		Oui/non Nombre de sollicitations et qualité des interventions attendus (conception et diffusion...) Nombre de partenaires associés à la démarche de diagnostic partagé
- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins	Réalisation de questionnaires de satisfaction à la population		Oui/non Nombre de sollicitations ou de rencontres avec les services concernés pour qualifier les besoins Nombre et type de partenaires ayant bénéficié d'un conseil ou d'un appui

98

			Nombre de questionnaires diffusés, taux de retour et niveau de satisfaction relevé
- Animer et suivre les commissions d'admission			Oui/non Nombre de participations aux commissions d'attribution des places
<b>Animer la mise en réseau des acteurs</b>			
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques	Organisation de temps de rencontres dédiés, collectifs ou individuels avec les partenaires et acteurs éducatifs. Prise de contact par mail, téléphone, participation aux réseaux des coordinateurs CAF/CNFPT, participation aux visios ou conférences organisées par les partenaires institutionnels  Organisation des temps de rencontre croisement des agendas respectifs (Gestion des agendas professionnels)		Oui/non  Nombre de contacts avec les partenaires et acteurs du territoire  Nombre et type de supports créés pour mobiliser les acteurs locaux  Nombre de réunions
- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial	Réunions, mail, téléphone		Oui/non  Nombre de rencontres communes avec les collaborateurs et les Conseillers territoriaux  Nombre et qualité des supports réalisés dans le cadre du réseau des chargés de coopération du territoire
- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale	Participation aux réunions de service enfance-jeunesse et petite enfance  Participation aux réunions collectives des agents CDC et présentation des projets  Favoriser le lien avec l'agent CDC chargé du développement économique, la chargée de communication pour valoriser les actions en interne et en externe, les services supports (RH, finances)  Mise en place de formations à destination des équipes		Oui/non  Nombre de séances de mise en réseau des acteurs locaux et des collaborateurs internes  Nombre et type de partenaires participants aux actions transversales

	d'animation autour de la thématique de l'inclusion (par Médoc Enfance Handicap) et du harcèlement (en lien avec l'Education Nationale, les Mairies et la SDJES)  Elaboration d'un guide de l'accueil des enfants à besoins spécifiques au sein des ACM avec les directeurs d'ACM, en partenariat avec la cellule handicap du CD33 et récréamix)		
<b>Organiser et animer la relation avec la population</b>			
- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants	Mise en œuvre d'un questionnaire habitant dans le cadre du diagnostic territorial partagé, en appui avec le cabinet Guillemet  + création d'un questionnaire à destination des enfants et des jeunes		Oui/non  Nombre d'outils développés pour favoriser l'expression des habitants
- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public	Mise en place de réunions collectives dans le cadre du portait social de territoire + des Comités Techniques dans le cadre de la phase de concertation territoriale de la CTG > réunions de concertations réunissant tous les acteurs éducatifs du territoire, dont les représentants de parents d'élèves, associations		Oui/non  Nombre de réunion de concertation avec les publics
- Concevoir et développer des supports d'information	Participation à la création d'un guide famille de la CDC au format dématérialisé + 3 plaquettes simplifiées sur les services petite enfance, enfance et jeunesse  Création d'une brève qui sera distribuée à tous les habitants de la CDC sur les projets de CTG et PEDT  Rubrique dédiée sur le site internet de la CDC pour le projet CTG/PEDT  + mise à jour du site internet de la CDC valorisant les services petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité de la CDC, en lien avec la chargée de communication		Oui/non  Nombre et qualité des supports créés



	Festi famille : lancement officiel du projet CTG-PED1, stand de communication, diffusion du questionnaire à la population par un QR code		
- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population	Points de situation entre acteurs éducatifs locaux/institutions/élus/services, identification de l'évolution des besoins de la populations/ces acteurs locaux  > Entretiens individuels, réunions collectives, mail, téléphone etc...		Oui/non  Nombre de rencontres entre tous les acteurs d'un même domaine (parentalité, accès aux droits...)
- Prévenir et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement	Développer le partenariat avec les représentants de parents d'élèves maternelles/élémentaire/collèges (réunions, mailings, téléphone)  Communiquer sur la mobilisation des habitants, faire un retour des travaux effectués aux habitants mobilisés		Oui/non  Nombre de mention de la participation active des habitants dans les projets développés

101

FEUILLE DE ROUTE COOPERATION / COORDINATION CTG – COORDINATIONS SUPPORT 2023 (une fiche par agent concerné)	
Nom et prénom : Aurélie GARRAUD	Mission de coordination : <input type="checkbox"/> Charge(e) de coopération CTG x Petite Enfance x Enfance-Jeunesse x Parentalité <input type="checkbox"/> Animation Vie locale/ Logement/ Accès aux Droits <input type="checkbox"/> Autres :
Catégorie (A ou B) / Cadre d'emploi : A	Nombre d'ETP cofinancé par la Caf : 2
Territoire concerné par la CTG (communes), CDC : CDC Medoc Estuaire	Collectivité de rattachement : CDC Medoc Estuaire

	Activités spécifiques / projets à mener au cours de l'année	Réalisation effective (à remplir à la fin de l'année)	Indicateurs de suivi
	Précisez les activités attendues pour s'assurer de la mise en œuvre et de la réalisation des projets ou actions	Précisez les activités effectuées pour s'assurer de l'aboutissement des projets ou actions	
<b>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie locale et accès aux droits »</b>			
- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage	Points hebdomadaires avec le Vice-Président enfance-jeunesse, pour réguler avec le Président de la CDC et les Maires des différentes communes  Organisation et animation des commissions avec les élus petite-enfance, enfance et jeunesse (mensuelles)  Participation au COPIL CTG-PEDT  Participation à tous les conseils communautaires et préparation des délibérations du Pôle Service au Public et supports de présentation nécessaires		Nombre de séances du comité de pilotage  Nombre et nature des alertes en direction du copil  Nombre de points avec le VP  Nombre de commissions élus  Nombre de conseils communautaires et supports de présentation
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions	Définition du projet de service du Pôle Service au Public, traduction des orientations politiques en objectifs opérationnels pour les services petite enfance, enfance et jeunesse		Nombre de réunions organisées et animées pour l'élaboration et le suivi du plan d'actions

102

	Formaliser les axes stratégiques retenus dans le cadre de la CTG, les objectifs et le plan d'action qui découlera des phases de diagnostic et de concertation		
- Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités	Benchmarking, veille juridique et réglementaire, formations afin de se tenir informé de l'actualité en matière de politiques familiales et sociales.		Nombre et nature des expertises mobilisées dans le copil ou groupes de travail
- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire	Création et suivi d'indicateurs d'activités, Bilans CAF, appels à projets et évaluations		Nombre de séances de travail organisées et animées pour construire les éléments d'évaluation
- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Ctg)	Interface avec les communes sur leurs besoins, actions et dispositifs pouvant entrer dans le cadre de la CTG		Nombre de séances de travail collectif organisées et animées pour construire le plan d'actions CTG  Nombre de sollicitations des communes et réunions
- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs	Rapports d'activité, création et suivi d'indicateurs d'activités, bilans CAF		Nombre et fréquence des retours auprès des élus, direction et collaborateurs de l'avancée des actions mises en œuvre
<b>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</b>			
- Participer au diagnostic socio-économique du territoire	Participation et supervision du diagnostic territorial partagé dans le cadre de la mise en place de la future CTG, mené par le chargé de coopération CTG, en appui avec le cabinet GUILLEMET  Recensement de données statistiques, indicateurs en matière de petite enfance, enfance/jeunesse et parentalité		Oui/non  Nombre de sollicitations et qualité des interventions attendus (conception et diffusion...)  Nombre de partenaires associés à la démarche de diagnostic partagé
- Évaluer les demandes et les attentes des familles et	Questionnaire de satisfaction à l'issue de toutes les actions parentalité, permettant d'évaluer les		Oui/non  Nombre de sollicitations ou de rencontres

103

les qualifier en besoins	actions mais aussi de mieux identifier les demandes et attentes de la population  Participation à l'élaboration du questionnaire habitant dans le cadre du portrait de territoire		avec les services concernés pour qualifier les besoins  Nombre et type de partenaires ayant bénéficié d'un conseil ou d'un appui  Nombre de questionnaires diffusés, taux de retour et niveau de satisfaction relevé
- Animer et suivre les commissions d'admission	Supervision et participation à la commission annuelle d'attribution des places en crèche - supervision de l'attribution des places en cours d'année		Oui/non  Nombre de participations aux commissions d'attribution des places
<b>Animer la mise en réseau des acteurs</b>			
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques	Organisation de temps de rencontres dédiés, collectifs ou individuels avec les partenaires et acteurs éducatifs. Prise de contact par mail, téléphone, participation aux visios ou conférences organisées par les partenaires institutionnels		Oui/non  Nombre de contacts avec les partenaires et acteurs du territoire  Nombre et type de supports créés pour mobiliser les acteurs locaux  Nombre de réunions
- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial	Réunions, mail, téléphone		Oui/non  Nombre de rencontres communes avec les collaborateurs et les Conseillers territoriaux  Nombre et qualité des supports réalisés dans le cadre du réseau des chargés de coopération du territoire
- Développer des actions transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de	Participation au CODIR de la CDC.  Préparation et animation des réunions collectives des agents de la CDC  Organisation de réunions transversales avec les		Oui/non  Nombre de séances de mise en réseau des acteurs locaux et des collaborateurs internes  Nombre et type de partenaires participants

104

l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale	<p>services petite-enfance, enfance et jeunesse</p> <p>Travail quotidien avec les services supports (RH, finances, technique, communication...)</p> <p>Mise en place de formations à destination des équipes d'animation autour de la thématique de l'inclusion (par Médioc Enfance Handicap) et du harcèlement (en lien avec l'Éducation Nationale, les Mairies et la SDJES)</p> <p>Elaboration d'un guide de l'accueil des enfants à besoins spécifiques au sein des ACM avec les directeurs d'ACM, en partenariat avec la cellule handicap du CD33 et récréamo]</p>		aux actions transversales
<b>Organiser et animer la relation avec la population</b>			
- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants	<p>Réponses aux sollicitations des familles (mail, téléphone, rendez-vous)</p> <p>Réalisation de questionnaire de satisfaction à la population</p>		<p>Oui/non</p> <p>Nombre d'outils développés pour favoriser l'expression des habitants</p>
- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public	Participation au conseil de crèche		<p>Oui/non</p> <p>Nombre de réunion de concertation avec les publics</p>
- Concevoir et développer des supports d'information	<p>Participation et supervision de la création d'un guide famille de la CDC au format dématérialisé + 3 plaquettes simplifiées sur les services petite-enfance, enfance et jeunesse</p> <p>Participation à la création d'une brève qui sera distribuée à tous les habitants de la CDC sur les</p>		<p>Oui/non</p> <p>Nombre et qualité des supports créés</p>

105

	<p>projets de CTG et PEDT</p> <p>Veille et mise à jour du site internet de la CDC, en lien avec la chargée de communication valorisant les services petite-enfance, enfance, jeunesse, parentalité de la CDC.</p> <p>+ veille sur les sites des communes pour la mise à jour des informations CDC</p> <p>Mise à jour des actualités sur le portail familles</p> <p>Festi famille : lancement officiel du projet CTG-PEDT, stand de communication, diffusion du questionnaire à la population par un QR code</p>		
- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population	Réunion de régulation de conflits et d'insatisfaction des usagers des crèches ou assistantes maternelles, des APS ou ALSH, réponse aux sollicitations des familles (mail, courrier, téléphone).		<p>Oui/non</p> <p>Nombre de rencontres entre tous les acteurs d'un même domaine (parentalité, accès aux droits...)</p>
- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement	Communiquer sur la mobilisation des habitants, faire un retour des travaux effectués aux habitants mobilisés		<p>Oui/non</p> <p>Nombre de mentions de la participation active des habitants dans les projets développés</p>

106

FEUILLE DE ROUTE COOPERATION / COORDINATION CTG – COORDINATIONS SUPPORT 2023 (une fiche par agent concerné)	
Nom et prénom : Nathalie GUGUEN	Mission de coordination : <input type="checkbox"/> Chargé(e) de coopération CTG <input checked="" type="checkbox"/> Petite Enfance <input type="checkbox"/> Enfance-Jeunes <input type="checkbox"/> Parentalité <input type="checkbox"/> Animation Vie locale/ Logement/ Accès aux Droits <input type="checkbox"/> Autres :
Catégorie (A ou B) / Cadre d'emploi : A	Nombre d'ETP cofinancé par la Caf : 2
Territoire concerné par la CTG (communes), CDC : CDC Medoc Estuaire	Collectivité de rattachement : CDC Medoc Estuaire

	Activités spécifiques / projets à mener au cours de l'année <i>Préciser les activités attendues pour s'assurer de la mise en œuvre et de la réalisation des projets ou actions</i>	Réalisation effective (à remplir à la fin de l'année) <i>Préciser les activités effectuées pour s'assurer de l'aboutissement des projets ou actions</i>	Indicateurs de suivi
<b>Impulser et mettre en œuvre les politiques « petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité, logement, animation de la vie locale et accès aux droits »</b>			
- Assurer un conseil auprès des élus et des comités de pilotage	Points réguliers avec le Vice-Président en charge de l'enfance et la jeunesse Préparation et participation aux commissions des élus petite-enfance (en fonction de l'ordre du jour) Participation au COPRL CTG PEDT		Nombre de séances du comité de pilotage Nombre et nature des aïerres en direction du copil Nombre de points avec le VP Nombre de commissions élus Délibération et supports de présentation en conseil communautaire
- Traduire les orientations politiques en plans d'actions	Décliner le projet politique petite enfance en projet de service, participer à l'élaboration des axes stratégiques, des objectifs et actions de la future CTG		Nombre de réunions organisées et animées pour l'élaboration et le suivi du plan d'actions

107

- Repérer les marges de manœuvre et saisir les opportunités	Benchmarking, veille juridique et réglementaire, formations afin de se tenir informé de l'actualité en matière de politiques petite-enfance		Nombre et nature des expertises mobilisés dans le copil ou groupes de travail
- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la mise en place du projet de territoire	Rapports d'activité, création et suivi d'indicateurs d'activités, bilans CAF		Nombre de séances de travail organisées et animées pour construire les éléments d'évaluation
- Accompagner l'élaboration du schéma de développement territorial (Cag)			Nombre de séances de travail collectif organisées et animées pour construire le plan d'actions CTG
- Mettre en œuvre les outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs	Rapports d'activité, création et suivi d'indicateurs d'activités, bilans CAF		Nombre et fréquence des retours auprès des élus, direction et collaborateurs de l'avancee des actions mises en œuvre
<b>Mettre en adéquation l'offre d'accueil aux besoins des familles</b>			
- Participer au diagnostic socio-économique du territoire	Recensement, mise à jour et analyse des données petite enfance : données des établissements de la CDC mais aussi du territoire : taux de couverture, analyse des besoins de la population en matière de mode d'accueil etc...		Oui/non Nombre de sollicitations et qualité des interventions attendus (conception et diffusion...) Nombre de partenaires associés à la démarche de diagnostic partagé
- Évaluer les demandes et les attentes des familles et les qualifier en besoins	Entretiens individuels avec les familles, participation aux réunions de rentrée des établissements (E.A.E, RPE)		Oui/non Nombre de sollicitations ou de rencontres avec les services concernés pour qualifier les besoins Nombre et type de partenaires ayant bénéficié d'un conseil ou d'un appui

108

	Demandes d'accueil d'urgence : échange avec familles pour identifier le besoin et orientation vers Eaje ou Rpe		Nombre de questionnaires diffusés, taux de retour et niveau de satisfaction relevé Nombre de demandes et choix de la famille
- Animer et suivre les commissions d'admission	Supervision et participation à la commission annuelle d'attribution des places en crèche + supervision de l'attribution des places en cours d'année, veille sur l'optimisation de la gestion des places par les EAJE		Oui/non Nombre de participations aux commissions d'attribution des places
<b>Animer la mise en réseau des acteurs</b>			
- Identifier et mobiliser les partenaires stratégiques	Organisation de temps de rencontres dédiés, collectifs ou individuels avec les partenaires et acteurs éducatifs. Prise de contact par mail, téléphone, participation aux réseaux des coordinateurs CAF/CNFPT, participation aux visios ou conférences organisées par les partenaires institutionnels  Interface avec les porteurs de projets privés (micro-crèches, multi-accueil, MAM) : participation aux réunions interinstitutionnelles, rencontre en amont des porteurs de projets pour les accompagner dans leur diagnostic...		Oui/non Nombre de contacts avec les partenaires et acteurs du territoire Nombre et type de supports créés pour mobiliser les acteurs locaux Nombre de réunions
- Être en lien permanent avec les collaborateurs et les chargés de développement territorial	Réunions, mail, téléphone		Oui/non Nombre de rencontres communes avec les collaborateurs et les Conseillers territoriaux Nombre et qualité des supports réalisés dans le cadre du réseau des chargés de coopération du territoire
- Développer des actions	Organisation des réunions mensuelles du service		Oui/non

109

transversales en interne avec les différents services de la collectivité et en externe avec les acteurs du secteur de l'enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la vie sociale	petite-enfance. Participation ponctuelle aux réunions d'équipes des EAJE  Participation aux réunions collectives des agents CDC et présentation de projets en fonction de l'ordre du jour  Travail en transversalité avec les services supports (RH, finances, communication...)		Nombre de séances de mise en réseau des acteurs locaux et des collaborateurs internes Nombre et type de partenaires participants aux actions transversales
<b>Organiser et animer la relation avec la population</b>			
- Favoriser l'expression et la mobilisation des habitants	Mise en place de questionnaire de satisfaction, réponse aux sollicitations des habitants (mail, courrier, téléphone)		Oui/non Nombre d'outils développés pour favoriser l'expression des habitants
- Développer et animer des dispositifs de concertation et de participation avec le public	Mise en place et participation au conseil de crèche Réunion de rentrée avec les familles dans chaque EAJE Réunion de rentrée avec les AM du territoire et les RPE		Oui/non Nombre de réunion de concertation avec les publics
- Concevoir et développer des supports d'information	Participation à la création d'un guide famille de la CDC au format dématérialisé + 3 plaquettes simplifiées sur les services petite-enfance, enfance et jeunesse  Mise à jour du site Internet de la CDC valorisant le service petite enfance, en lien avec la chargée de communication		Oui/non Nombre et qualité des supports créés
- Réguler les relations entre institutions, acteurs et population	Réunion de régulation de conflits et d'insatisfaction des usagers des crèches ou assistantes maternelles, réponse aux sollicitations des familles (mail)		Oui/non Nombre de rencontres entre tous les acteurs d'un même domaine (parentalité, accès aux

110

	courrier, téléphone)		droits...)
- Pérenniser et valoriser la participation des habitants à la mise en œuvre des politiques de développement	<p>Organisation et animation d'un conseil de crèche (2 réunions par an) permettant aux familles de participer à la vie des EAJE, faire remonter leurs besoins et valoriser les actions et projets des structures</p> <p>Communiquer sur la mobilisation des habitants, faire un retour des travaux effectués aux habitants mobilisés</p>		<p>Oui/non</p> <p>Nombre de mention de la participation active des habitants dans les projets développés</p>



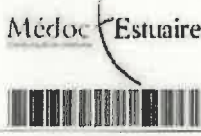
## Annexe 6 - Evaluation

Les indicateurs travaillés dans le cadre de la démarche d'évaluation seront intégrés par avenant au deuxième semestre 2023, avec le plan d'actions.

**Annexe 7 - Décision du conseil communautaire de la Communauté de communes de Médoc Estuaire en date du 29-06-2023**

Envoyé en préfecture le 06/07/2023  
 Reçu en préfecture le 06/07/2023  
 Publié le  
 D : 039-24301447-20230629-DL2023\_2906\_6-DE

Date de mise en ligne : - 6 JUL. 2023

	<p align="center"><b>Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire</b></p> <p align="center"><b>29 juin 2023</b></p>
<p align="center"><b>DL2023_2906_6</b></p>	<p align="center"><b>Principe de conventionnement CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde - Approbation</b></p>
<p>Le 29 juin 2023 à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes Médoc Estuaire, dûment convoqué le 20 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Arzac, sous la présidence de M. Didier MAU.</p>	<p><b>Présents :</b></p> <p><b>ARCINS :</b> Claude GANELON - <b>ARSAC :</b> Frédéric AURIER, Huguette PANOZZO - <b>CUSSAC FORT MEDOC :</b> Dominique FEDIEU, Marie-Christine SEGUIN - <b>LABARDE :</b> Mathieu FOMHARTY - <b>LAMARQUE :</b> Dominique SAINT-MARTIN - <b>LE BIAN MEDOC :</b> Didier MAU, Christine CORNET, Christian VELLA, Annie BEZAC, Christian DECAUDIN, Alexis TOUSSAINT - <b>LUDON MEDOC :</b> Philippe DUCAMP, Michel DE ZEN, Marjorie ROUSSE, Denis CABEZAS - <b>MAGAU :</b> Sylvain LALANNE, Anne SAVIN de LARCLAUZE, Guillaume LAFON - <b>MARGAUX-CANTENAC :</b> Allan SICHEL, Chantal PERNEGRE - <b>SOUSSANS :</b> Jean-Claude GOFFRE</p>
<p><b>Secrétaire de séance :</b> Huguette PANOZZO</p>	<p><b>Absents excusés :</b></p> <p>Monique DIGEON pour à Huguette PANOZZO, Laurent CADUSSEAU, Franck SIMONNET pour à Christine CORNET, Josette LEGOU pour à Annie BEZAC, Martine VALLIER pour à Philippe DUCAMP, Chrystel COLMONT-DIGNEAU, Jessica DUNIAUD, Sophie MARTIN pour à Chantal PERNEGRE, Karine PALIN pour à Jean-Claude GOFFRE</p>

**1. Préambule explicatif**

La réforme des collectivités territoriales impulsée en 2010 a induit un partage des compétences entre EPCI et Communes. En conséquence, la CNAF fait évoluer ses modalités de conventionnement avec les collectivités territoriales, pour s'adapter au fractionnement des compétences, avec une volonté renforcée de lisibilité et d'efficience de son intervention globale pour les familles.

L'objectif est de sortir d'une pratique par dispositifs devenue illisible, étant donné sa complexité (Exemple du Contrat Enfance Jeunesse -CEJ) pour tendre vers un véritable projet global de l'accompagnement des familles à un niveau supra communal, considéré pérenne (EPCI), en impulsant, en accompagnant et en soutenant un projet de politique sociale concerté, adapté aux besoins de la population et notamment les plus fragilisés. Celui-ci est ensuite décliné par territoire de compétences composant l'EPCI, suivant les spécificités de chacun.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est la formalisation de cet engagement conjoint sur l'ensemble des thématiques retenues telles que la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap. Elle est signée sur une période de 4 ou 5 ans.

Conjointement, la CNAF impulse la refonte des prestations, qui entraîne la fin des CEJ, dans le but de rendre lisible l'investissement de l'institution sur les territoires, de garantir l'équité d'accompagnement des gestionnaires d'un même territoire de compétences et de simplifier les modalités de versements des prestations qui seront directement adressées aux gestionnaires des établissements d'accueil, sur les collectivités composant l'EPCI.

Les financements sont ainsi déterminés sur la base d'un socle de prestations à l'acte ou à l'heure suivant l'activités (PSU/PSO) avec en complément, des Bonus :

- Le Bonus Territoire : lié à l'engagement de chaque collectivité composant l'EPCI au titre de la CTG (maintien des financements PSEJ existants, liés par typologie d'établissement, pour l'ensemble des gestionnaires d'accueil, établis sur le territoire de compétences, et possibilité d'un complément financier pour de nouvelles places créées)
- Les Bonus handicap et mixité : liés à l'investissement du gestionnaire sur l'accessibilité des services accueillis pour les enfants porteurs de handicap, ou pour garantir la mixité sociale.

Les financements en fonctionnement ou en investissement sur projet (soumis aux enveloppes limitatives) sont accessibles pour l'ensemble des porteurs de projets associatifs ou publics suivant des appels à projets annuels tels que le Reaap, le Cias, le Fpt, la Promotion des valeurs de la république et la Prévention de la radicalisation...

L'actuel CEJ qui avait été conclu entre la CAF et la CdC a pris fin au 31 décembre 2022. Il s'agit donc pour cette année 2023, au regard de ces nouvelles modalités de conventionnement, de redéfinir le projet politique social et familial du territoire. Cette démarche pourra être lancée sous forme de méthodologie de projet en menant des travaux de consultation, de concertation et de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire.

**2. Proposition de la démarche méthodologique**

Le Bureau des Vice-Présidents en date du 2 mars 2023, ainsi que les commissions Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse et Cohésion Sociale réunies le 23 mars 2023 ont validé une méthodologie et un échéancier prévisionnel pour mener à bien cette démarche CTG mais également en parallèle le futur Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Envoyé en préfecture le 06/07/2023  
 Reçu en préfecture le 06/07/2023  
 Publiée  
 ID : 038-241361447-20230629-DL2023\_2606\_6-DE

Cette démarche CTG PEDT se déroulera ainsi en plusieurs phases :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic territorial partagé. Cette phase se décomposera en 2 temps : élaboration d'un portrait social de territoire (état des lieux de l'offre existante, recueil et analyse de données socio-démographiques, questionnaires de satisfaction des habitants) puis mise en œuvre d'une phase de concertation territoriale
- Phase 2 : construction des axes stratégiques, des objectifs et des actions
- Phase 3 : élaboration d'un outil de suivi du plan d'actions
- Phase 4 : signature de la CTG et du PEDT

Pour mener à bien cette démarche, il convient de nommer une personne référente qui pilotera et animera les différentes instances de gouvernance (Copil, comités techniques, groupes de travail) afin d'aboutir le cas échéant à la constitution du projet social de territoire, dont les actions, co-portées avec la Caf, seront inscrites au titre du plan d'actions de la CTG et d'en assurer la promotion, le suivi, l'évolution, l'évaluation et le renouvellement.

Cette fonction de chargé de coopération Territoriale /CTG est encadrée par un référentiel d'évolution des missions de coordination initialement inscrites au CEJ et co-financées par la Caf.

Le Copil CTG-PEDT du 24 avril 2023 a également validé le recours à un bureau d'étude extérieur pour élaborer ce portrait social de territoire. Cette étude sera co-financée par la CAF à hauteur de 50% dans la limite de 7 500 €.

Il est donc proposé :

- D'approuver le principe de conventionnement CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde couvrant l'ensemble du territoire intercommunal et de donner l'autorisation au Président de signer ladite convention en 2023.
- D'approuver la démarche méthodologique décrite dans la présente délibération et la nomination d'un « chargé de coopération Territoriale/CTG-PEDT » qui pilotera, animera et assurera le suivi et l'évaluation de ce projet de Territoire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve le principe de conventionnement CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde couvrant l'ensemble du territoire intercommunal et charge le Président de signer tout document afférent à cette convention.
- Approuve la démarche méthodologique décrite dans la présente délibération et la nomination d'un « chargé de coopération Territoriale/CTG-PEDT » qui pilotera, animera et assurera le suivi et l'évaluation de ce projet de Territoire.

Le Président,

  
 Didier MAU



Avant la fin de la séance Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il souhaite communiquer deux informations. Monsieur le Maire indique que la première information concerne le recensement de la population et plus précisément le nombre d'habitants de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2023 communiqué par l'INSEE et qui s'élève à 2 401. Monsieur le Maire indique que la seconde information porte sur l'attribution d'une aide à la population sinistrée du Nord-Pas-de-Calais par le CCAS de Cussac-Fort-Médoc d'un montant de 1 000,00 EUROS qui sera versée au Groupe de Secours Catastrophe Français.

\*\*\*\*\*

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20H03

Monsieur le Maire.

  
Dominique FEDIEU



Le secrétaire de séance,

  
Alain GUICHOUX

